

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

PROGRAMME 04

SECRETARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES

- CAHIER EXPLICATIF.....SECTION 1
- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....SECTION 2
- RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS.....SECTION 3
 - 3.1 OPPOSITION OFFICIELLE
 - 3.2 DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

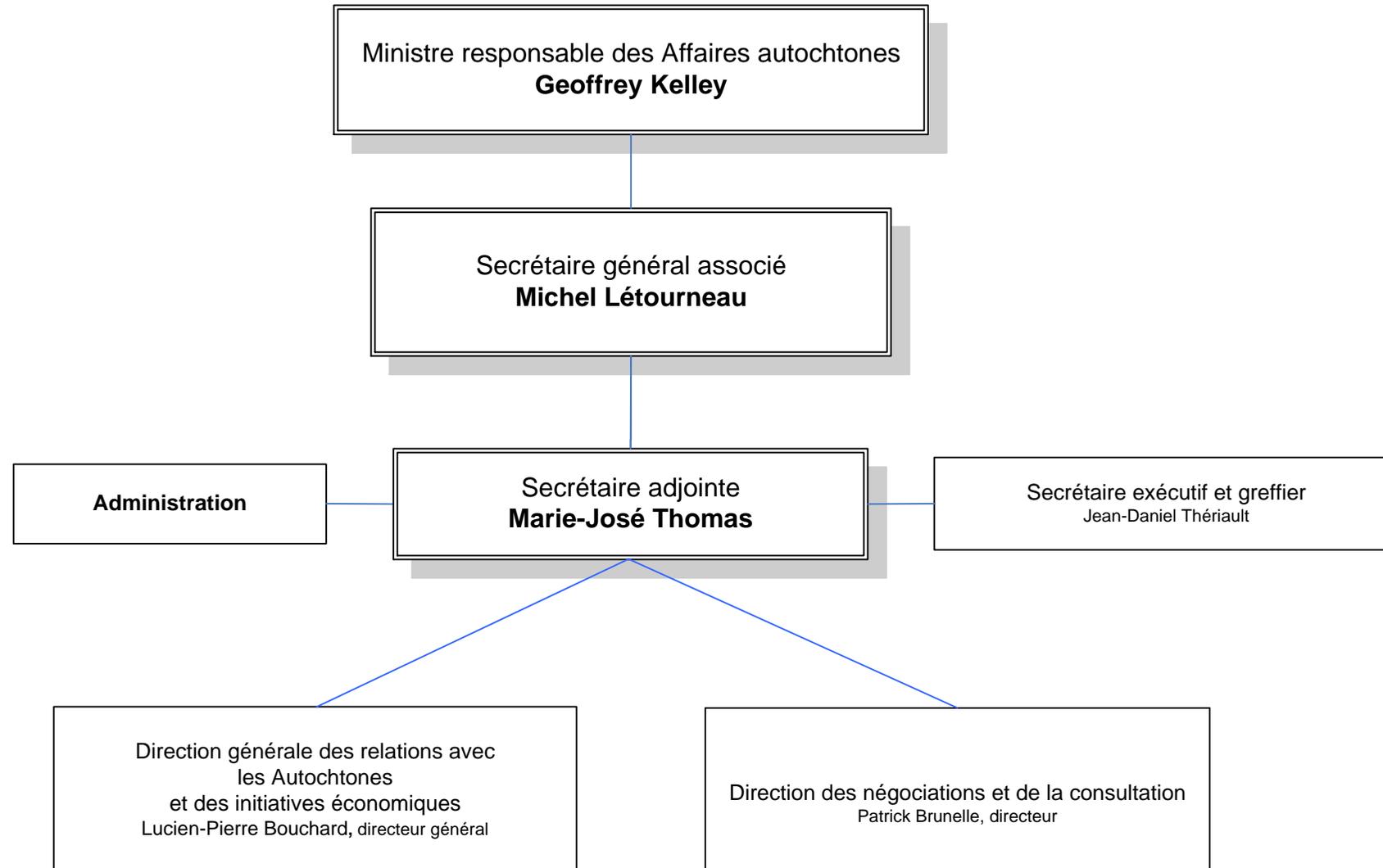
SECTION 1

CAHIER EXPLICATIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140****Programme 04****CAHIER EXPLICATIF**

Organigramme	(Annexe 1)
Mandat du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)	(Annexe 2)
Sommaire des crédits par supercatégorie : Cabinet	(Annexe 3)
Sommaire des crédits par supercatégorie : SAA	(Annexe 4)
Répartition des effectifs par secteur de l'unité administrative pour 2015-2016 : SAA	(Annexe 5)

Organigramme



ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

PR. 04 ÉL.02

Identification	Numéro	Titre
Programme	04	Affaires autochtones
Élément	02	Secrétariat aux affaires autochtones
Responsable	Monsieur Michel Létourneau	

MANDAT

Deux décrets du gouvernement, pris respectivement le 18 janvier 1978 et le 14 janvier 1987, régissent les activités du Secrétariat aux affaires autochtones (décrets n^{os} 154-78 et 17-87).

En vertu de ces décrets, le mandat du Secrétariat aux affaires autochtones consiste à :

- élaborer, en concertation avec les intéressés, des politiques gouvernementales en milieu amérindien et inuit;
- coordonner et s'assurer de la cohérence des activités des ministères et organismes gouvernementaux en milieu amérindien et inuit;
- fournir une information générale aux Autochtones et l'information sur les politiques gouvernementales en matière autochtone au public en général;
- négocier des ententes globales en collaboration avec les ministères concernés, conseiller les ministères dans la négociation des ententes sectorielles et veiller à la mise en œuvre des ententes conclues.

Par ailleurs, la section III.2 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30) et le décret n^o 385-2014 du 24 avril 2014 précisent les responsabilités du ministre responsable des Affaires autochtones.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR SUPERCATÉGORIE

PROGRAMME : 04 - Affaires autochtones

ÉLÉMENT: 01 - Cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones

RESPONSABLE : Geoffrey Kelley

Supercatégorie	Crédits 2015-2016 <i>(en milliers de \$)</i>	Crédits 2014-2015 <i>(en milliers de \$)</i>	Variation	
			<i>(en milliers de \$)</i>	<i>(en %)</i>
Budget de dépenses				
Rémunération	580,0	657,6	(77,6)	-11,8%
Fonctionnement	263,6	263,6	0,0	0,0%
Transfert	54,5	72,7	(18,2)	-25,0%
TOTAL	898,1	993,9	(95,8)	-9,6%

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR SUPERCATÉGORIE

PROGRAMME : 04 - Affaires autochtones
ÉLÉMENT: 02 - Secrétariat aux affaires autochtones
RESPONSABLE : Michel Létourneau

Supercatégorie	Crédits 2015-2016 <i>(en milliers de \$)</i>	Crédits 2014-2015 <i>(en milliers de \$)</i>	Variation	
			<i>(en milliers de \$)</i>	<i>(en %)</i>
Budget de dépenses				
Rémunération	3 195,3	3 314,4	(119,1)	-3,6%
Fonctionnement	2 456,4	2 456,4	0,0	0,0%
Transfert	245 124,7	254 264,9	(9 140,2)	-3,6%
Créances douteuses et autres	1 000,0	1 000,0	0,0	0,0%
TOTAL	251 776,4	261 035,7	(9 259,3)	-3,5%

Analyse des variations

La diminution nette de 9,3 M\$ du budget 2014-2015 par rapport au budget 2015-2016 est le résultat de l'effort budgétaire demandé à l'ensemble des ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04**

PR. 04 ÉL. 02

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SECTEUR DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE POUR 2015-2016

SECTEUR DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE	Adm. d'État Cadres supérieurs	Cadres intermédiaires	Professionnels	Techniciens, employés de bureau	Agents de la paix	Ouvriers	TOTAL 2015-2016	Comparatif 2014-2015
Bureau du secrétaire général associé	2		4	5			11	9
Direction générale des relations avec les Autochtones et des initiatives économiques	1		17	4			22	24
Direction des négociations et de la consultation	1		8	1			10	10
TOTAL	4		29	10			43	43

SECTION 2

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- | |
|---|
| <p>1. Liste des voyages <u>hors Québec</u> pour chacune des années financières 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les endroits et dates du départ et du retour; b) la copie des programmes et rapports de mission; c) les personnes rencontrées; d) le coût (avec la ventilation par poste : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.); e) les noms des ministres, députés, personnel de cabinet, fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants; g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant; <ul style="list-style-type: none"> o les détails de ces ententes; o les résultats obtenus à ce jour; h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimés. |
| <p>2. Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; b) les coûts ventilés; c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.; d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants. |
| <p>3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme : Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016; b) les noms des firmes de publicité retenues; c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies; e) le but visé par chaque dépense; f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire; g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse. |

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.

Par une firme externe :

- d) les sommes dépensées 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût, le mode d'octroi du contrat (soumission publique sur invitation, contrat négocié, avenants);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016 ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie ;

Organisée par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) Nombre total et liste des formations ventilées par catégories

6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2012-2013 et en 2013-2014, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé)
- d) la date d'octroi du contrat
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

8. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - la grille d'évaluation des soumissions;
 - la justification du choix du soumissionnaire retenu;
 - le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
9. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant : Indiquer si ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format.
- le nombre d'autorisations;
 - le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
 - le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - le montant accordé;
 - les motifs de la demande;
 - tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.
10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :
- les noms du professionnel ou de la firme;
 - les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - le coût;
 - l'échéancier;
 - dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.
11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils etc.), fournir pour 2014-2015 :
- le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère;
 - le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
 - le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
 - le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
 - une description de son mandat;
 - la date du début de son contrat;
 - la date prévue en fin de son contrat;
 - sa rémunération annuelle.

12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère
 - La valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants
- l) Indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de
- k) type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2014 2015 (et la ventilation pour chaque mois) de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« Blackberry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) Le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

15.

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;
- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congés de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent; vacances, etc.);
- Le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé ou et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;

- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

16.

- a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite en 2013-2014 et en 2014-2015 incluant le total et la ventilation des indemnités versées;
- b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 et les indemnités de retraites qui seront versées;
- d) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement ou de rénovation réalisés depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics fournir la ventilation des coûts pour 2014-2015, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- a) la ou les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2014-2015, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2014-2015;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État*.

20. Liste des sommes d'argent versées en 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué et du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires etc.) en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2015-2016.

23. Pour chaque ministère et organismes publics (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2014-2015 le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.)
- b) prévisions pour 2015-2016;
- c) par catégorie d'âge.

24. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

25. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics 2014-2015 en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;

Ventiler le montant total par catégories.

26. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

27. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (« hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

28. Nominations, depuis le 1^{er} avril 2014, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :

- a) la liste;
- b) le nom de la personne
- c) les mandats de chacune de ces personnes;
- d) les contrats octroyés pour chaque mandat;
- e) le résultat du travail effectué;
- f) les échéances prévues;
- g) les sommes impliquées.

29. Pour 2014-2015, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions

30. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 :

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

31. La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2014-2015 :

- a) le coût (déplacements, etc.);
- b) le nombre de ressources affectées;
- c) le nombre de rencontres;
- d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

32. La liste des ententes et leur nature, signées en 2014-2015 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

33. Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.

<p>34. Tel que le mentionne la <i>Politique de financement des services publics</i>, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2015-2016.</p>
<p>35. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015 et les prévisions 2015-2016.</p>
<p>36. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2013-2014 et en 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 et 2016-2017, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.</p>
<p>37. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.</p>
<p>38. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.</p>
<p>39. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comité conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2014-2015 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.</p>
<p>40. Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) Fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.
<p>41. Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? Pour chaque personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés; c) boni ou prime relié au déplacement de la fonction.
<p>42. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.</p>
<p>43. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.</p>

<p>44. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2014-2015 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2015-2016. Pour chacun de ces programmes existants en 2014-2015, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2015-2016, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.</p>
<p>45. Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.</p>
<p>46. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.</p>
<p>47. Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord pour 2014-2015 et prévision pour 2015-2016.</p>
<p>48. Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.</p> <p><u>Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format. Si oui, fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nombre d'autorisations; b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e); c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; d) le montant accordé; e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire; f) les motifs de la demande; g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.
<p>49. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions 2015-2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La dépense totale (opération et capital) b) Les grands dossiers en cours; c) Le nombre d'employés attirés aux dossiers informatiques; d) Le nombre de consultants externes attirés aux dossiers informatiques.
<p>50.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale. b) pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils etc.) fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

51. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

52. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :

- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2% de leur niveau d'effectifs;
- b) du chantier de la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération.
- d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2015-2016.

53. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées ou amorcées en 2014-2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

54. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

1. Liste des voyages **hors Québec** pour l'année financière 2014-2015 :

- a) les endroits et dates du départ et du retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec la ventilation par poste : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de repas, et autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, personnel de cabinet, fonctionnaires concernés (avec leur titre) et autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant ainsi que le nombre d'emplois estimé.

Liste des sommes dépensées pour les voyages hors Québec du 1 ^{er} avril 2014 au 28 février 2015		
VOYAGE (but, endroit et date)	COÛT \$	PARTICIPANTS
<u>Winnipeg, Manitoba - 12 au 13 mai 2014</u> Rencontre « provinciale-territoriale » des ministres responsables des Affaires autochtones et des organisations nationales autochtones.	4 033	Geoffrey Kelley - ministre responsable Michel Létourneau - secrétaire général associé Julie Rodrigue - conseillère
<u>Fredericton, Nouveau-Brunswick -10 au 12 juin 2014</u> Rencontre d'un groupe composé de représentants des gouvernements canadiens, provinciaux et territoriaux pour échanger de l'information sur les enjeux relatifs à la consultation des communautés autochtones.	1 000	Dominic Maltais - conseillère
<u>Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard - 26 au 27 août 2014</u> Rencontre préalable à la réunion du Conseil de la fédération qui réunit les premiers ministres des provinces et territoires et les organisations nationales autochtones à savoir l'Assemblée des Premières Nations (APN), le Congrès des peuples autochtones (CPA), l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le Ralliement national des Métis (RNM).	2 901	Geoffrey Kelley - ministre responsable Marie-Hélène Tremblay - conseillère
<u>Membertou, Nouvelle-Écosse - 20 au 23 octobre 2014</u> Participation au 4 ^e Sommet national des femmes autochtones	3 761	Marie-Hélène Tremblay - conseillère Jean Boucher – adjoint parlementaire
<u>Ottawa, Ontario- 26 au 28 février 2015</u> Rencontre Table ronde nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées	742	Geoffrey Kelley - ministre responsable Marie-Hélène Tremblay – conseillère Annie St-Onge – attachée politique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

2. Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels **au Québec** et des dirigeants d'organismes pour 2014-2015 :

- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- b) les coûts ventilés;
- c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
- d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

Liste des sommes dépensées pour les voyages en avion du 1 ^{er} avril 2014 au 28 février 2015		
Date	Lieu	Coût \$
2014-07-10 au 2014-07-11	Montréal – Val-d'Or - Québec	2 682
2014-07-31 au 2014-08-01	Montréal – Sept-Îles – Québec	1 800
2014-08-19 au 2014-08-20	Québec – Schefferville – Montréal	1 775
2014-10-14 au 2014-10-17	Montréal – Kuujuaq – Aupaluk- Kuujuarapik – Wemindji – Chibougamau - Montréal	2 312
2014-11-10	Québec – Chibougamau - Québec	1 003
2014-11-14	Québec – Kuujuaq – Québec	4 329
2014-12-10	Québec – Montréal - Québec	1 406
2015-01-15 au 2015-01-16	Montréal –Rouyn-Noranda - Montréal	664

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :
- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies;
 - e) le but visé par chaque dépense;
 - f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
 - g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

Liste des dépenses en publicité et des articles promotionnels	Sommes dépensées en 2014-2015 (\$)
Presse écrite	
Fournisseur : Centre de services partagés du Québec But : Message pour la journée des Autochtones dans le Nation	502,94
Fournisseur : Centre de services partagés du Québec But : Message pour la journée des Autochtones dans le Journal Innuvelle – Mani-Utenam	721,06
Fournisseur : Centre de services partagés du Québec But : Publicité du Secrétariat aux affaires autochtones dans le Guide touristique Nunavik 2014-2015	1 477,06
Fournisseur : Centre de services partagés du Québec But : Publicité du Secrétariat aux affaires autochtones dans le Répertoire d'affaires et des communautés autochtones du Québec 2014	3 397,24
Fournisseur : Ville de Pointe-Claire But : Publicité du ministre dans le programme du club de natation	500,00
Fournisseur : The Voice of Community But : Publicité du ministre	82,00
Fournisseur : The Voice of Community But : Publicité du ministre	85,00
Fournisseur : Publications Anchor-Harper inc. But : Publicité du ministre dans l'Agenda de la chambre de commerce de l'Ouest-de-Île de Montréal	243,75
Fournisseur : Québec Community Group Network But : Publicité du ministre dans le programme souvenir « Victor Goldbloom »	500,00
Fournisseur : The Senior Times But : Publicité du ministre (5 parutions)	750,00
Fournisseur : Maghreb Canada Express But : Publicité du ministre – Fête nationale et mois du Ramadan	340,00
Fournisseur : Maghreb Canada Express But : Publicité du ministre – Fin du Ramadan	225,00
Fournisseur : Maghreb Canada Express But : Publicité du ministre – Fête des mères	150,00
Fournisseur : Médias Transcontinental, S.E.N.C. But : Publicité du ministre – Jour du Souvenir	281,47
Fournisseur : Médias Transcontinental, S.E.N.C. But : Publicité du ministre – Vœux des Fêtes	281,47
Fournisseur : Michael Publishing inc. But : Publicité du ministre dans The Suburban	125,00
Fournisseur : Partage-Action de l'Ouest-de-l'Île But : Publicité du ministre dans le programme souvenir du 16 ^e tournoi annuel de golf	225,00
Fournisseur : The Filipino Forum (Ville St-Laurent) But : Publicité du ministre	70,00
Fournisseur : Le journal Suburban But : Publicité du ministre (3 parutions)	375,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- h) la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016;
- i) les noms des firmes de publicité retenues;
- j) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- k) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies;
- l) le but visé par chaque dépense;
- m) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;

le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

Liste des dépenses en publicité et des articles promotionnels	Sommes dépensées en 2014-2015 (\$)
Fournisseur : Les Chanteurs Stewart Hall But : Publicité du ministre dans le programme	260,00
Fournisseur : Fédération québécoise association Foyers-écoles But : Publicité du ministre	125,00
Fournisseur : Association de ringuette de Pointe-Claire But : Publicité du ministre	250,00
Fournisseur : BOHA in trust But : Publicité du ministre dans le programme du tournoi d'hockey Oldtimers Beaconsfield	500,00

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016 ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

Par une firme externe :

- d) les sommes dépensées 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût, le mode d'octroi du contrat (soumission publique sur invitation, contrat négocié, avenants);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

Autres événements :

Forum sur l'habitation nordique, 28 octobre 2014

Fournisseur	Coût global
Université Laval	28 148 \$
Total	28 148 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016 ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie ;

Organisée par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense.

Réponse : Aucune.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du Conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

Réponse : Aucune.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015 en indiquant, pour chaque contrat :
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
 - d) la date d'octroi du contrat;
 - e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
 - f) l'échéancier;
 - g) dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

NOM	OBJET	MONTANT (\$)
Corporation Waskahegen	Assurer la supervision des travaux reliés à la rénovation d'une résidence de Maigan Agik	2 500
Imprimeries Transcontinental inc.	Réimpression de la carte « Les autochtones du Québec » (7500 exemplaires)	1 395
Morneau, Jérôme	Effectuer des travaux d'analyse et de réalisation en lien avec la révision des territoires de consultation présentés au <i>Groupe interministériel de soutien à la consultation des Autochtones</i>	20 000

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

8. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

Réponse : Aucune.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04 Élément 01

Réponses aux demandes de renseignements généraux

9. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant : Indiquer si ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format.
- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - d) le montant accordé;
 - e) les motifs de la demande;
 - f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Réponse : Aucune.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2014-2015 en indiquant pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, le mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Veillez référer à la réponse de la question 7.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils etc.), fournir pour 2014-2015 :
- a) le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère;
 - b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
 - c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
 - d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
 - e) une description de son mandat;
 - f) la date du début de son contrat;
 - g) la date prévue en fin de son contrat;
 - h) sa rémunération annuelle.

Les informations relatives aux contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec. www.seao.ca.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones

Portefeuille 140

Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet (incluant les sous-traitants), les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou ouvrant au sein du ministère ou d'organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la *Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics*.

Ne s'applique pas.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de
- k) type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

DÉPENSES	COÛTS \$
Photocopie	15 051
Mobilier de bureau et ameublement	905
Distributeur d'eau de source	1 031
Frais de transport	108 945
Frais d'hébergement et de repas	37 005
Frais d'alcool et de fêtes	0
Participation à des congrès, des colloques et à toute session de type perfectionnement ou ressourcement au Québec	11 142
Participation à des congrès, des colloques et à toute session de type perfectionnement ou ressourcement à l'extérieur du Québec	0

Veuillez référer à la réponse de la question 18 en ce qui concerne la décoration et l'embellissement

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois) de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires, («BlackBerry», iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphonique;
- g) le nom des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

Téléphones cellulaires	BlackBerry/iPhone	Coûts d'acquisition	Coût d'utilisation et coût des contrats
0	38	693 \$	20 063 \$
Ordinateurs portables /Tablettes électroniques (IPAD ou autres)			
Nombre		Coûts d'acquisition	
22		0 \$	

Fournisseurs : Centre des services partagés du Québec (CSPQ) (contrats téléphoniques) Bell (B-Tel), Discover communications (achats)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

15.

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;
- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congés de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent; vacances, etc.);
 - Le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et de

l'éducation) :le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé ou et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;

- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplie;
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

RÉPONSES :

Les réponses aux questions n) o) et p) seront transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016, (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

- a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
- b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;

CORPS D'EMPLOI	PERSONNEL MASCULIN	PERSONNEL FÉMININ	MOINS DE 35 ANS	35 ANS ET PLUS	PERSONNES HANDICAPÉES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	MEMBRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES
ADMINISTRATEURS D'ÉTAT	1	1		2				
CADRES	2			2				
PROFESSIONNELS	15	11	4	20		2	2	2
FONCTIONNAIRES	1	6		7				1
OUVRIERS								
TOTAL	19	18	4	31	0	2	2	3
% par rapport à l'effectif occupé (37)	51,4%	48,6%	10,8%	83,8%	0,0%	5,4%	5,4%	8,1%

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016, (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

- c) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- d) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- e) le nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
- f) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congés maladie moins de 10 jours, de 10 à 50, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus et leur valeur estimée;
- g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus et leur valeur estimée.
- h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique; jours,

	NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL JRS			NOMBRE TOTAL DE JOURS DE MALADIE PRIS PAR LE PERSONNEL JRS			NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉES					
	CADRES	PROF	FONC	CADRES	PROF	FONC	PAYÉES HRES		COMPENSÉES HRES		TOTAL HRES	
							PROF	FONC	PROF	FONC	PROF	FONC
AVRIL	-	8,0	6,0	-	46,8	14,2	31,00	-	45,00	3,00	76,00	3,00
MAI	-	18,0	33,0	-	35,2	22,1	2,50	-	86,42	14,00	88,92	14,00
JUIN	-	57,0	31,0	-	27,6	23,0	-	-	96,75	25,50	96,75	25,50
JUILLET	27,0	125,5	45,0	-	32,1	27,7	-	-	46,00	3,50	46,00	3,50
AOÛT	2,0	163,5	69,5	-	22,5	22,5	-	-	47,00	5,50	47,00	5,50
SEPTEMBRE	-	36,0	14,0	-	42,8	25,3	-	-	88,22	17,50	88,22	17,50
OCTOBRE	0,5	24,0	24,0	-	57,9	20,6	-	-	174,82	-	174,82	-
NOVEMBRE	6,0	22,0	3,5	-	54,0	12,2	-	-	112,00	-	112,00	-
DÉCEMBRE	2,0	24,5	22,0	-	58,9	12,8	-	-	50,50	-	50,50	-
JANVIER	2,0	7,5	2,5	-	61,0	25,7	-	-	125,00	-	125,00	-
FÉVRIER	-	5,0	-	-	72,9	53,5	-	-	79,75	-	79,75	-
MARS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	39,5	491,0	250,5	-	511,6	259,6	33,50	-	951,46	69,00	984,96	69,00

h) Le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique : cette question n'est pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016, (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

- i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé ou de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- j) m) l'évolution des effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.
- o) le nombre d'employés permanents et temporaires.
- p) le nombre de départs volontaires ventilés par raison du départ.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF RÉGULIER PAR CATÉGORIES D'EMPLOI		RÉPARTITION DE L'EFFECTIF RÉGULIER PAR RÉGIONS ADMINISTRATIVES		NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT ADDITIONNEL À CELUI PRÉVU (Complexité)	NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI PRÉVU (Horaire majoré)
1-Administrateur d'État	2	03-Capitale-Nationale	37	11	7
2-Cadre	2	06-Montréal	0		
3-Professionnel	26				
5-Fonctionnaire	7				
TOTAL:	37	TOTAL:	37		

i) Ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1 de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

n)o) p) Les réponses à ces questions seront transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

16.

- a) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite en 2013-2014 et en 2014-2015 incluant le total et la ventilation;
- b) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction : nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- c) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 et les indemnités de retraites qui seront versées;
- d) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

-
- a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
 - b) Nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines : 1 départ à la retraite sur 2.
 - d) Nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats : 2

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) le coût d'aménagement ou de rénovation réalisés depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

888, 3^e Avenue, Val-d'Or

Superficie	Coût total	Coûts aménagement/ Rénovation	Durée du bail	Propriétaire
180,54(m ²)	8 876,10 \$	Voir note	2012-10-01 au 2014-07-08	Entente d'occupation avec la Société québécoise des infrastructures

620, boul. Saint-Jean, Pointe-Claire

Superficie	Coût total	Coûts aménagement/ rénovation	Durée du bail	Propriétaire
131,83(m ²)	44 369,00 \$	Voir note	2014-05-01 au 2017-12-31	Entente d'occupation avec la Société québécoise des infrastructures

900, rue d'Youville, Québec

Superficie	Coût total	Coûts aménagement/ rénovation	Durée du bail	Propriétaire
2 027,64(m ²)	457 695,21 \$	Voir note	2012-04-01 au 2026-06-30	Entente d'occupation avec la Société québécoise des infrastructures

Note : Veuillez référer à la réponse de la question 18.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics fournir la ventilation des coûts pour 2014-2015, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- a) la ou les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

Réponse : 33 348,91 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2014-2015, en indiquant pour chaque individu :
- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ;
 - b) le titre de la fonction;
 - c) l'adresse du port d'attache;
 - d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
 - e) la prime de départ versée, le cas échéant;
 - f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
 - g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
 - h) la description de tâches;
 - i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2014-2015;
 - j) le nombre total d'employés au cabinet;
 - k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
 - l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
 - m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.*

Cabinet¹ du ministre responsable des affaires autochtones

MEMBRES DU PERSONNEL	TITRE DE LA FONCTION	PORT D'ATTACHE
Ferguson, Jennifer L.	Attachée politique	Pointe-Claire
Forian Zytynsky, Michael	Attaché politique	Pointe-Claire
Gagnon, Johanne	Employée de soutien	Québec
Labar, Kimberly	Attachée de presse	Québec
Lascelle, Nicole	Attachée politique	Pointe-Claire
Lépine, Alexandra	Employée de soutien	Québec
St-Onge, Annie	Attachée politique	Québec
Tremblay, Nicolas	Attaché politique	Québec
Turmel, Simon	Directeur de cabinet	Québec

1. Masse salariale en 2014-2015 : 540 000 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

20. Liste des sommes d'argent versées en 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué et du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- la circonscription électorale;
- le montant attribué;
- le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

Note concernant les sommes d'argent versées en 2014-2015 à même le budget du ministère :

Le programme Organismes autochtones est un programme de subvention qui vise essentiellement le soutien de projets ponctuels, ainsi que d'initiatives de portée sociocommunautaire de divers types, en provenance de promoteurs et d'organisations autochtones, d'organismes non autochtones reconnus par le milieu autochtone et des institutions scolaires et universitaires qui appuient des initiatives concrètes au profit des Autochtones, notamment.

ORGANISMES	MONTANT (\$)
Aboriginal curatorial collective/Collectif des conservateurs autochtones	5 000,00
Accalmie: Accompagnement et hébergement pour personnes suicidaires	500,00
Agence Mammu Innu Kaikusseht (AMIK)	10 724,00
Angeliss	1 500,00
Angeliss	1 500,00
Art Mûr	3 000,00
Association des femmes autochtones du Canada	7 500,00
Association des femmes inuites du Nunavik	4 255,00
Association des femmes inuites du Nunavik	5 000,00
Association québécoise autochtone en science et en ingénierie	20 000,00
Atikamekw Sipi -Conseil de la Nation Atikamekw	500,00
Banques alimentaires du Québec, Les	500,00
Carrefour jeunesse-emploi de Duplessis	1 000,00
Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie	11 255,00
Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières/MRC des Chenaux	500,00
Centre communautaire Douglas	250,00
Centre d'amitié autochtone de La Tuque	1 500,00
Centre d'amitié autochtone de La Tuque	5 000,00
Centre d'amitié autochtone de Québec	1 500,00
Centre d'amitié autochtone de Québec inc.	1 200,00
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or inc.	3 000,00
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or inc.	3 000,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

ORGANISMES	MONTANT (\$)
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or inc.	4 000,00
Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre (CDFM)	4 000,00
Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre (CDFM)	25 135,00
Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec	5 000,00
Centre des Première Nations Nikanite de l'UQAC	5 000,00
Centre des Première Nations Nikanite de l'UQAC	25 000,00
Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal	3 800,00
Centre d'exposition de Val-d'Or	5 000,00
Cercle des Premières Nations de l'UQAM	2 000,00
Challenger de Gatineau	500,00
Chez Émilie, Maison d'Entraide Populaire	500,00
Chilton, Marvin	500,00
Chiots Nordiques	5 452,00
Classique internationale de canots de la Mauricie inc.	500,00
Coeur des familles agricoles 2003, Au	250,00
Collège Frontière	9 900,00
Comité de Spectacles Par Natashquan	500,00
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec	45 000,00
Communauté Sépharade unifiée du Québec	500,00
Comptoir Agoshin	5 000,00
Comptoir Agoshin	500,00
Conférence régionale des élus de la Côte-Nord	105 000,00
Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean	125 138,00
Congrès mondial acadien	10 000,00
Conseil de bande du Lac-Barrière (Hartel)	5 000,00
Conseil de bande du Lac-Barrière (Hartel)	43 750,00
Conseil de la Nation Anishnabe de Lac-Simon	28 550,00
Conseil de la nation huronne-wendat	40 000,00
Conseil de la nation innue de Matimekush-Lac-John	2 000,00
Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq	1 500,00
Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq	17 296,42
Conseil de la nation Matimekush-Lac-John	5 000,00
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni	28 550,00
Conseil de la Première Nation de Longue-Pointe	24 520,00
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	1 500,00
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	1 500,00
Conseil de la Première Nation Eagle-Village - Kipawa	28 550,00
Conseil de la Première Nation Timiskaming	28 550,00
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik	1 500,00
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik	28 550,00
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik	1 000,00
Conseil des Atikamekw de Manawan	28 500,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

ORGANISMES	MONTANT(\$)
Conseil des Atikamekw de Wemotaci	24 981,25
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan	27 500,00
Conseil des innus de Ekuanitshit	1 000,00
Conseil des Innus de Pessamit	3 000,00
Conseil des Innus d'Ekuanitshit	20 996,00
Conseil des Innus d'Unamen Shipu	1 500,00
Conseil des Innus d'Unamen Shipu	28 000,00
Conseil des Mohawks d'Akwesasne	20 000,00
Conseil des Montagnais de Natashquan	28 500,00
Conseil en éducation des Premières Nations	25 000,00
Conseil en éducation des Premières Nations	2 000,00
Conseil en éducation des Premières Nations	4 000,00
Conseil en éducation des Premières Nations	15 496,00
Conseil tribal de la nation Algonquine Anishinabeg	500,00
Conseil tribal de la nation Algoquine Anishinabeg	5 000,00
Coopérative de solidarité Wenicec	5 585,00
Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac	500,00
Corporation de développement économique Listuguj-Pointe-à-la-Croix	10 000,00
Corporation de développement économique Listuguj-Pointe-à-la-Croix	40 000,00
Corporation des Fêtes historiques de Québec	10 000,00
Corporation foncière de Ivujivik	20 000,00
Corporation Waskahegen	38 000,00
Coupe internationale les enfants jouent pour les enfants, La	500,00
École Olamen	5 000,00
École secondaire Uashkaikan	2 000,00
Espace Art Nature	2 500,00
Femmes autochtones du Québec inc.	8 300,00
Festi-neige	500,00
Festival de Chasse du Haut St-Maurice	500,00
Festival de la Galette de sarrasin inc.	500,00
Festival de la paix de Victoriaville	500,00
Festival du conte et de la légende de l'Innucadie	10 000,00
Festival international Contes en Îles	250,00
Festival Montréal Mondial	500,00
Fondation AFDU Québec	500,00
Fondation canadienne du rein, La	500,00
Fondation de l'école Peter Hall, La	500,00
Fondation de l'école secondaire de Rochebelle	300,00
Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue inc.	500,00
Fondation des parlementaires québécois : des cultures à partager	300,00
Fondation Droit au Talent	500,00
Fondation du Centre Jacques Cartier	2 000,00
Fondation du Collège François-de-Laval	250,00
Fondation Jasmin Roy	10 000,00
Fondation Jean Marc Paquette	1 000,00
Fondation la Vigile, La	500,00
Fondation Liette-Turner	500,00
Fondation Madeli-aide	400,00
Fondation pour l'Alphabétisation	500,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

ORGANISMES	MONTANT (\$)
Fusion Jeunesse	20 000,00
Go le grand défi inc.	500,00
Institut du Nouveau Monde	10 000,00
Institut du Nouveau Monde	500,00
Institut Tshakapesh	15 000,00
Institut Tshakapesh	5 000,00
Institution Kiuna	200,00
Jeunes Musiciens du Monde (002)	2 000,00
Jeux de la francophonie canadienne	1 000,00
K8e, K8e, Productions Artistiques et culturelles inc.	5 000,00
Laura Odjick	320,00
Ligue de Football du Nord	250,00
Maison de la famille de Sherbrooke inc.	500,00
Maison des Jeunes, café-rencontre 12-17 du Grand Joliette, La	500,00
Maison du Bouleau Blanc inc., La	500,00
Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil	1 000,00
Maisonnée Paulette Guinois, La	500,00
Mi'Gmawei Mawiomi Business Corporation	800,00
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière	5 000,00
Musée de la civilisation du Québec (Le)	35 000,00
Musée des Abénakis	3 000,00
Musée Shaputuan	1 500,00
Nation naskapie de Kawawachikamach	28 550,00
Nouveaux Sentier : Fondation pour l'avenir des Premières Nations	1 000,00
OktoEcho	4 000,00
Origine Nord-Ouest	500,00
Piaule de Val d'Or inc., La	500,00
Plani-Concept Plus inc.	500,00
Première nation malécite de Viger	1 500,00
Première nation malécite de Viger	30 000,00
Productions Feux Sacrés (Les)	5 000,00
Productions Innu Nikamu (Les)	8 000,00
Productions Manitou - Mani-Utenam	7 500,00
Refuge des Jeunes de Montréal	275,00
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec	5 000,00
Regroupement Mamit Innuat inc.	150 000,00
Rendez-Vous Ononthio Montmagny	1 000,00
Revue Études inuites	5 000,00
Sac à dos [action-réinsertion], Le	250,00
Scouts du Montréal métropolitain, Les	500,00
Service de Nutrition et d'Action Communautaire [SNAC]	500,00
Société alzheimer de Montréal inc.	500,00
Société de communication Atikamekw-Montagnais (SOCAM)	23 769,00
Société des Communications Atikamekw-Montagnais	1 000,00
Société d'histoire du Haut-Richelieu	500,00
Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut	1 000,00
Société Makivik	5 000,00
Station récréotouristique Gallix	500,00
Studio Makusham	1 000,00
SU Recherche et Développement	5 000,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

ORGANISMES	MONTANT (\$)
SU Recherche et Développement	700,00
Symposium des Arts de Drummondville	500,00
Tourisme Abitibi-Témiscamingue	25 000,00
Tourisme Wendake	10 000,00
Tourisme Wendake	10 000,00
Traversée Internationale du Lac Memphrémagog	500,00
Unité Domrémy de Val d'Or, inc.	1 000,00
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	5 000,00
Université Laval	5 000,00
Université Laval	500,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

Réponse : Aucun.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires etc.) en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

23. Pour chaque ministère et organismes (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2014-2015 le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant :
- a) Par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.)
 - b) Prévisions pour 2015-2016;
 - c) Par catégorie d'âge.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

24. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

Ne s'applique pas.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

25. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics 2014-2015 en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;

Ventiler le montant total par catégories.

DÉPENSES (Abonnements)	COÛT (\$)
Eastern Door, The	220
Journal des débats et index	160
Nation (The)	120
Projets de lois publics présentation – français	195
Projets de lois publics sanctionnés – français	195
Quotidiens (Le Soleil, Le Journal de Québec, La Presse)	952
Maclean's	138
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) Express civil	480

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

26. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministre ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

Réponse : Aucune

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

27. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (« hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

Sites	Adresse	Coûts totaux	Fournisseur
Site du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	www.infogouvernementregional.gouv.qc.ca	600 \$	CSPQ
Site Québécois et Innus : Ensemble vers un traité	www.versuntraite.com	600 \$	CSPQ
Site du Secrétariat aux affaires autochtones	www.autochtones.gouv.qc.ca	600 \$	CSPQ

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

28. Nominations, depuis le 1^{er} avril 2014, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :

- a) la liste;
- b) le nom de la personne
- c) les mandats de chacune de ces personnes;
- d) les contrats octroyés pour chaque mandat;
- e) le résultat du travail effectué;
- f) les échéances prévues;
- g) les sommes impliquées.

Veuillez référer à la réponse de la question 7.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

29. Pour 2014-2015, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions

RÉPONSE : aucune

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

30. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 :

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au rapport annuel 2014-2015 des ministères et organismes gouvernementaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

31. La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2014-2015 :

- a) le coût (déplacements, etc.);
- b) le nombre de ressources affectées;
- c) le nombre de rencontres;
- d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

Veuillez référer aux réponses des questions 1 et 2.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones

Portefeuille 140

Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

32. La liste des ententes et leur nature, signées en 2014 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

33. Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

34. Tel que le mentionne la Politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2015-2016.

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au rapport annuel 2014-2015 des ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

35. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015 et les prévisions 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

36. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2013-2014 et en 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 et 2016-2017, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Ne s'applique pas.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

37. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

2 881 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

38. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

Réponse : Aucun.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

39. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comité conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2014-2015 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

40. Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, dont les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :

- a) Fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) Fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

41. Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? Pour chaque personne :

- a) Fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) Fournir la liste des salaires versés;
- c) Boni ou prime relié au déplacement de la fonction.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

42. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

Réponse : Aucune.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

43. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

44. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2014-2015 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2015-2016. Pour chacun de ces programmes existants en 2014-2015, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2015-2016, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

45. Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

46. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

47. Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord pour 2014-2015 et prévision pour 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

48. Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format. Si oui, fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

L'information est disponible sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

49. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions 2015-2016 :

- a) La dépense totale (opération et capital)
- b) Les grands dossiers en cours;
- c) Le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
- d) Le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

50.

- a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.
- b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils etc.) fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

-
- a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat au Conseil du trésor.
 - b) Aucune indemnité de retraite.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

51. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

Veillez référer aux réponses aux sous-questions c) et f) de la question 15.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

52. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :

- a) Du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2% de leur niveau d'effectifs;
- b) Du chantier de la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) D'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération.
- d) De la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat au Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

53. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées ou amorcées en 2014-2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

L'information sera présentée au rapport annuel 2014-2015 des ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Réponses aux demandes de renseignements généraux

54. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 en indiquant pour chacun :

- a) Le sujet;
- b) La ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) Les coûts reliés à sa réalisation;
- d) Le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

SECTION 3

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

SECTION 3.1

OPPOSITION OFFICIELLE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

1. Liste des négociations tripartites entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et qui ont eu lieu en 2014-2015, incluant des détails sur :

- a. l'objet des négociations;
- b. la date des rencontres;
- c. l'échéancier des négociations;
- d. les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
- e. un état de situation des négociations;
- f. le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec;
- g. le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral;
- h. le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone;
- i. le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

2. Liste des négociations bilatérales entre le gouvernement du Québec et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et qui ont eu lieu en 2014-2015, incluant les détails sur :

- a. l'objet des négociations;
- b. la date des rencontres;
- c. l'échéancier des négociations;
- d. les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
- e. un état de situation des négociations;
- f. le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec;
- g. le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone;
- h. le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par les négociateurs externes.

3. Liste des consultations menées par le gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2014-2015 et, pour chacune, préciser :

- a. l'objet des consultations;
- b. le moyen utilisé;
- c. les dates des rencontres;
- d. les communautés et les personnes consultées;
- e. les résultats des consultations;
- f. les montants afférents.

<p>4. Pour chaque négociateur qui œuvre au nom du gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2014-2015, déposer : le mandat et le contrat, la durée du contrat, des tâches effectuées, une copie du ou des rapports et le suivi donné. Indiquer également les sommes accordées à la rémunération globale de chacun de ces négociateurs.</p>
<p>5. Liste détaillée de toutes les activités et de tous les coûts engendrés au SAA relativement aux consultations, au développement et à la mise en place du Plan Nord.</p>
<p>6. Concernant le Fonds d'initiatives autochtones (FIA), fournir le nombre de demandes reçues (par volet et par communauté) de même que la liste et la nature des projets financés et des projets refusés en 2014-2015, ainsi que les montants déboursés, et ce, pour chaque volet du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. développement économique; b. garantie de prêt; c. infrastructure communautaire; d. action communautaire; e. soutien à la consultation.
<p>7. Concernant le programme Organismes autochtones, fournir la liste et la nature des projets financés et des projets refusés en 2014-2015, ainsi que les montants déboursés.</p>
<p>8. État d'avancement, budget ventilé et échéanciers du Plan d'action gouvernemental pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones.</p>
<p>9. État d'avancement, budget ventilé et échéanciers du Mois de l'histoire des Autochtones.</p>
<p>10. État d'avancement et rapport détaillé de la première année de fonctionnement du gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.</p>
<p>11. État d'avancement et rapport détaillé de la mise en œuvre de la <i>Loi concernant principalement la mise en œuvre d'ententes en matière de travail entre le gouvernement du Québec et le Conseil Mohawk de Kahnawake</i>.</p>
<p>12. État d'avancement et rapport détaillé du travail du médiateur dans le dossier de la certification forestière de Produits forestiers Résolu au Lac-Saint-Jean.</p>
<p>13. Liste et sommaire de toutes les ententes signées en 2014-2015 avec les communautés autochtones. Détails des coûts engendrés par chacune d'elles pour le gouvernement du Québec ou le SAA.</p>
<p>14. Détail de l'état d'avancement des travaux entre le SAA et le MSSS concernant un éventuel plan d'action sur les services de santé et les services sociaux pour les peuples autochtones. État d'avancement du comité tripartite et coûts engendrés par sa mise en place, ses activités, etc.</p>
<p>15. Pour tous les programmes du Secrétariat, donner le détail des crédits existant en 2014-2015 qui n'ont pas été reconduits en 2015-2016, en incluant les programmes qui ont été abolis.</p>
<p>16. Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2015-2016.</p>

17. Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2015-2016 et la liste des dépenses abolies en conséquence (application du cran d'arrêt).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RÉPONSES AUX RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

1. Liste des négociations tripartites entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et qui ont eu lieu en 2014-2015, incluant des détails sur :

- a) l'objet des négociations;
- b) la date des rencontres;
- c) l'échéancier des négociations;
- d) les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
- e) un état de situation des négociations;
- f) le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec;
- g) le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral;
- h) le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone;
- i) le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

RÉPONSE :

LES ATTIKAMEKS

Négociation de la revendication territoriale globale des Attikameks

a) L'objet des négociations

La négociation porte sur le règlement de la revendication territoriale et sur la conclusion d'une entente sur l'autonomie gouvernementale de la nation attikamek.

Cette négociation a pour objectifs de :

- préciser les droits des Attikameks et l'exercice de ceux-ci sur un territoire convenu;
- mettre en place des règles claires en matière d'exercice d'une autorité gouvernementale par la nation et les communautés attikameks sur des activités et des territoires convenus;
- s'entendre sur la participation des Attikameks au développement du territoire et aux bénéfices des retombées économiques qui y sont liées.

b) Les dates des rencontres

Pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, la table centrale de négociation s'est réunie aux dates suivantes :

2014			
29-30 avril	12-13 juin	24-25 juillet	13 août
24-25 septembre	23-24 octobre	18-19 novembre	17-18 décembre
2015			
27-28 janvier	18 février	18 mars	

c) L'échéancier des négociations

Le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le Conseil de la Nation atikamekw (CNA) souhaitent convenir d'une entente de principe d'ici la fin de l'année 2016.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Cette négociation fait suite au dépôt de la revendication territoriale globale par le CNA.

e) Un état de situation des négociations

En 1997, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le CNA ont signé un protocole politique qui encadre le processus de la négociation de la revendication territoriale globale des Attikameks. Depuis, les parties négocient une entente de principe qui est l'étape précédant la conclusion d'un traité.

En novembre 2009, le CNA a remplacé son équipe de négociation et les négociations ont été suspendues pendant presque un an. Au moment de la reprise, en décembre 2010, le gouvernement du Canada a informé les autres parties que le mandat de son négociateur était arrivé à échéance, et que le renouvellement risquait d'être long. Dès lors, les parties ont convenu que le gouvernement du Québec et le CNA allaient continuer les négociations et que le gouvernement du Canada allait assister aux négociations en tant qu'observateur.

En juin 2011, les négociations ont encore une fois été interrompues en raison de la suspension du mandat de négociation du CNA par les conseils de bande d'Opitciwan et de Wemotaci, pour diverses raisons et pour un temps indéterminé.

En décembre 2012, le gouvernement du Canada a annoncé le renouvellement de son mandat pour une période de cinq ans.

Au printemps 2013, les chefs attikameks ont accepté de confier à nouveau le mandat de négociation au CNA et, à l'automne 2013, les négociations ont repris. Un plan de travail a été adopté pour chacune des années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Les négociations se poursuivent selon les plans de travail, le rythme est soutenu et le climat est serein.

- f) Le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M. Denis Lapointe	Négociateur, Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Félicité Belisimbi	Conseillère, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Jean-Philippe Jobin	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Sophie Lépine Zaruba	Ministère de la Justice
M. Benoit Trudel	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
M ^{me} Anik Langevin	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
M. Hugo Jacqmain	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Yvon Boilard	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Moncef Bouaziz	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Simon St-Georges	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Daniel Berrouard	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
M ^{me} Sylvie Létourneau	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
M. Louis-Charles Guillemette	Ministère de la Culture et des Communications
M ^{me} Hélène Lacoursière	Commission de toponymie du Québec

- g) Le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral

M. Guy Beaudet	Négociateur
M ^{me} Natalie Aubin	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M ^{me} Michelle Boucher	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M. Pierre-Luc Lavoie	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M ^{me} Pascale Aubin	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M. Jean Picard	Environnement Canada

- h) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M. Simon Awashish	Négociateur
M ^{me} Sandra Vaillancourt	Conseil de la Nation atikamekw
M ^e Benoît Champoux	
M ^e Annie Neashish	
M ^e Hélène Dubé	
M ^{me} Judith Ottawa	
M. Mario Chachai	
M ^{me} Maryse Awashish	
M. Fernand Demis-Damee	
M. Christian Cocoo	

- i) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

Voir à la fin de la réponse.

LES CRIS

Négociation des conventions complémentaires à la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*

- a) L'objet des négociations

Les négociations visent à :

- alléger la procédure de modification la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ) pour que cette dernière puisse être modifiée avec le seul consentement des parties concernées par la modification envisagée;
- modifier le chapitre 3 de la CBJNQ relatif à l'admissibilité, de sorte que les droits et les avantages des Cris qui quittent le territoire de la CBJNQ, pour des raisons de santé, d'études ou de travail, pendant une période de plus de 10 ans, ne soient pas suspendus.

- b) La date des rencontres

23 janvier 2015

- c) L'échéancier des négociations

Aucun échéancier n'a encore été établi.

- d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Un état de situation des négociations

Depuis deux ans, les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que le Gouvernement de la nation crie négocient une convention complémentaire visant à alléger le processus de modification de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ). L'objectif de cette convention complémentaire est de permettre qu'à l'avenir, la Convention puisse être modifiée avec le seul consentement des parties concernées par la modification envisagée. Actuellement, cinq chapitres de la Convention nécessitent le consentement de toutes les parties en cas de modification. Au cours des négociations, les parties ont retenu l'avenue consistant à prévoir une formule de modification spécifique pour chacun des chapitres, lorsque possible. Quand cette convention complémentaire entrera en vigueur, seuls deux chapitres de la Convention requerront, à cause de leurs implications, le consentement de toutes les parties en cas de modification. Le projet de convention est en consultation auprès des sociétés d'État signataires de la CBJN et auprès de la nation inuite qui n'ont pas participé aux négociations.

De plus, les gouvernements du Québec et du Canada et les Cris négocient un projet de convention complémentaire pour modifier l'article 3.2.7 de la CBJNQ, de façon à accorder aux Cris les mêmes avantages que ceux accordés aux Inuits aux termes de la *Convention complémentaire n° 18*. En effet, grâce à la *Convention complémentaire n° 18*, les droits et avantages découlant de la CBJNQ des Inuits qui quittent le territoire pendant plus de 10 ans, pour des raisons de santé, d'études ou de travail, ne sont plus suspendus. Les négociations se déroulent bien, mais à un rythme lent.

f) Le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M ^{me} Félicité Belisimbi	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Hubert Noreau-Simpson	Ministère de la Justice du Québec

g) Le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral

M ^{me} Susan Doherty	Négociatrice, Affaires autochtones et développement du Nord canadien
M ^{me} Geneviève Thériault	Ministère de la Justice du Canada

h) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M. Brian Craik
M^e Denis Blanchette

i) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

Voir à la fin de la réponse.

LES INNUS

a) L'objet des négociations

Au cours des années, les négociations territoriales globales avec la nation innue se sont déroulées parfois au sein d'une table centrale regroupant l'ensemble des communautés, parfois en groupes distincts.

Des tables de négociation ont existé avec l'Assemblée Mamu Pakatatau Mamit (Mingan, La Romaine et Pakuashipi) et la Corporation Ashuanipi (Uashat mak Mani-Utenam et Matimekosh), mais elles n'ont pas été actives depuis plusieurs années.

La négociation avec le regroupement Petapan inc. (anciennement Conseil tribal Mamuitun), qui comprend les communautés d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Nutashkuan, est actuellement la seule table de négociation active. La communauté de Betsiamites s'est retirée de cette négociation et privilégie les recours aux tribunaux.

Dans la foulée de l'Approche commune, signée en 2000, les gouvernements du Québec et du Canada ont signé l'*Entente de principe d'ordre général* (EPOG) avec le Conseil tribal Mamuitun, le 31 mars 2004. Cette entente sert de cadre à un éventuel traité et porte notamment sur la reconnaissance des droits, le territoire, l'autonomie gouvernementale des Innus, les aspects financiers et le développement des communautés.

b) Les dates des rencontres

Pour l'année 2014-2015, avec le Regroupement Petapan inc. :

2014			
23-24 avril	21-22 mai	18 juin	16-17 juillet
17-18 septembre	15-17 octobre	5-6 novembre	2-4 décembre
2015			
22-23 janvier	25-27 février	25-27 mars	

c) L'échéancier des négociations

Les négociateurs des trois parties visent la conclusion d'une entente d'ici la fin de 2015.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

La revendication territoriale globale a été acceptée par le gouvernement du Canada en 1979 et par le gouvernement du Québec en 1980.

e) Un état de situation des négociations

Les travaux à la Table centrale de négociation (Table) se sont déroulés de façon intensive entre 2007 et 2010. Les travaux ont été suspendus quelques mois en 2011 et 2012, pour des raisons de positions conflictuelles et de renouvellement de mandat. La Table se réunit régulièrement depuis novembre 2012 et plusieurs avancées ont été faites. Un plan de travail pluriannuel 2012-2015 a été paraphé par les négociateurs en chef des trois

parties en décembre 2012. Ce plan comprend les dates d'achèvement pour chacun des chapitres du traité avec l'objectif d'avoir un accord final en 2015.

Dans le cadre des négociations, le gouvernement du Québec a toujours maintenu une approche basée substantiellement sur les principes de l'EPOG. Il importe de se rappeler que cette entente est d'ordre général et que plusieurs sujets doivent être négociés et définis de façon plus précise dans un accord final. Également, la jurisprudence, surtout en matière de consultation, a évolué depuis.

Les discussions avancent bien à la Table qui se réunit mensuellement et plusieurs groupes de travail ont été formés. Vingt chapitres sont en cours de discussion et plusieurs sont à un stade très avancé. Les enjeux les plus importants pour le gouvernement du Québec concernent :

- l'autonomie gouvernementale et le financement;
- le développement socioéconomique;
- la consultation et l'accommodement dans le cadre du développement du territoire;
- la cohabitation harmonieuse sur le territoire.

- f) Le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec.

M. Normand Bergeron	Négociateur en chef
M ^e Pierre-Christian Labeau	Négociateur, Norton Rose Fulbright
M ^{me} Julie Cyr	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Félicité Belisimbi	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Marc-André Fournier	Ministère de la Justice
M. Luc Imbeault	Coordonnateur, Côte-Nord
M. Alain Belley	Coordonnateur, Saguenay–Lac-Saint-Jean
M. Nicol Tremblay	Représentant des régions, Saguenay– Lac-Saint-Jean

Des représentants des ministères sectoriels accompagnent ponctuellement l'équipe de négociation, selon les sujets abordés.

- g) Le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral

M. André Bourgeois	Négociateur en chef
M ^{me} Nathalie Aubin	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M ^e Pierre-Luc Lavoie	Justice Canada
M. Bruno Marion	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M. Patrick Ballay	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

- h) Le nom des négociateurs pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

Regroupement Petapan inc.

M. Sylvain Ross	Négociateur
M ^e François Tremblay	Conseiller juridique
M ^e Nancy Fillion	Conseillère juridique
M ^e Mélissa Beaulieu	Conseillère juridique

- i) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

Voir à la fin de la réponse.

LES MICMACS

1) Entente de principe sur l'autonomie gouvernementale de la nation micmaque de Gespeg

- a) L'objet des négociations

L'objectif du projet d'entente de principe est d'énoncer les principes et les éléments fondamentaux qui serviront de base pour la négociation de l'entente finale portant sur l'autonomie gouvernementale de Gespeg.

- b) La dates des rencontres

Ne s'applique pas.

- c) L'échéancier des négociations

Aucune séance de négociation ne s'est tenue, dans l'attente de la position du gouvernement.

- d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

- e) Un état de situation des négociations

La communauté micmaque de Gespeg n'a pas acheminé de revendication territoriale au gouvernement du Québec. Ce dernier participe à cette négociation en vertu de ses orientations en matière d'affaires autochtones, notamment la conclusion d'ententes avec les nations autochtones leur assurant l'exercice du droit à l'autonomie au sein du Québec.

Le 24 février 2011, les négociateurs ont paraphé l'Entente de principe sur l'autonomie gouvernementale de Gespeg et ont convenu de soumettre ce projet à leurs autorités respectives pour approbation. Le 18 janvier 2012, la négociatrice du gouvernement du Canada a indiqué que son gouvernement trouvait que le projet d'entente paraphé n'était pas acceptable et que plusieurs clauses devraient être précisées. Le 21 février 2012, les parties ont décidé de rouvrir les négociations et se sont donné deux ans pour convenir

d'une entente de principe acceptable pour toutes les parties. Le 27 mars 2014, les parties ont complété cet exercice. Le gouvernement fédéral est à préciser son mandat dans ce dossier.

- f) Le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

Ne s'applique pas.

- g) Le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral

Ne s'applique pas.

- h) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

Ne s'applique pas.

- i) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

Ne s'applique pas.

2) Négociation tripartite entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi

- a) L'objet des négociations

En 2003, le gouvernement du Canada a voulu entamer la négociation d'une revendication territoriale avec la nation micmaque du Québec, représentée par le Secrétariat micmac du Québec appelé Mi'gmawei Mawiomi. Invité à y participer, le gouvernement du Québec a indiqué qu'il ne souhaitait pas s'engager dans une négociation de revendication territoriale globale, mais qu'il participerait à une démarche alternative visant la conclusion d'ententes sectorielles qui augmenteraient le degré de certitude juridique entourant la question des droits des Micmacs au Québec, évitant ainsi des poursuites judiciaires et créant un climat favorable au développement économique.

En 2006, à l'initiative des Micmacs, les parties ont accepté de négocier une entente mettant en place un processus de discussions. Cette entente, appelée *Niganita'suatas'gl IIsutaqann* (NI Process), signée en septembre 2008 et renouvelée en septembre 2011, engage les parties à poursuivre les discussions afin de conclure une entente-cadre qui établit les sujets devant faire l'objet de négociations ultérieures. Cette voie est la solution convenue pour concilier les différentes positions des parties quant au type de négociation à privilégier.

- b) La date des rencontres

2014	
7-8 mai	21 octobre
23 septembre	2-3 décembre

2015

20 janvier

24 mars

c) L'échéancier des négociations

Les ententes signées par le gouvernement du Québec et par les deux autres parties respectent le NI Process et permettent de poursuivre les négociations afin de conclure des ententes sectorielles.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Après avoir effectué une évaluation de risques, le gouvernement fédéral a demandé au gouvernement du Québec de participer à une négociation sur les droits aux terres, aux ressources, à l'autonomie gouvernementale et les droits issus de traités. Quant aux Micmacs, ils ont transmis aux gouvernements une déclaration de revendication (« Statement of Claim »).

e) Un état de situation des négociations

Dans la foulée du NI Process, les représentants des parties se sont entendus sur un projet d'entente-cadre conduisant à la négociation d'ententes dans différents domaines d'intérêt commun. Il prévoit que les parties aborderont les sujets suivants : culture et patrimoine; ressources naturelles; évaluation et protection de l'environnement; parcs et aires protégées; consultation; autonomie gouvernementale; fiscalité et mesures économiques. Les domaines ciblés pourraient donner lieu à des ententes tripartites ou bilatérales qui pourraient prendre la forme d'ententes finales, provisoires ou progressives. L'entente-cadre a été signée en juin 2012.

De plus, un projet d'entente tripartite sur la consultation a été négocié en même temps que le projet d'entente-cadre. Cette entente a été approuvée le 21 mars 2012 par le gouvernement du Québec. Il s'agit d'une entente provisoire qui pourrait être améliorée selon l'évolution des négociations.

Le gouvernement du Québec poursuit les négociations selon les bases de l'entente-cadre de 2012. En 2014-2015, des discussions se sont tenues relativement aux dossiers de consultation, des parcs et aires protégées, etc.

f) Le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M. Nicolas Tremblay (jusqu'en juin 2014)	Négociateur, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Patrick Brunelle (à partir de juin 2014)	Négociateur, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Vincent Desormeaux (de sept. 2014 à mars 2015)	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Éric Beauregard	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
M ^e Stéphane Marsolais	Ministère de la Justice
M ^e Sophie Lépine-Zaruba (jusqu'en sept. 2014)	Ministère de la Justice

- g) Le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral

M ^e Ritu Sood	Négociateur, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M ^{me} Élisabeth Pigeon	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M ^{me} Chantale Boisvert	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

- h) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M. Troy Jerome	Négociateur
M ^{me} Tanya Barnaby	
M ^e Richard Jeannotte	

- i) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

Voir à la fin de la réponse.

Coût total pour l'ensemble des négociations tripartites

- i) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

2014-2015	
Employés du SAA	266 580 \$
Négociateurs externes	<u>487 398 \$</u>
TOTAL :	753 978 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RÉPONSES AUX RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

2. Liste des négociations bilatérales entre le gouvernement du Québec et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et qui ont eu lieu en 2014-2015, incluant les détails sur :
 - a) l'objet des négociations;
 - b) la date des rencontres;
 - c) l'échéancier des négociations;
 - d) les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
 - e) un état de situation des négociations;
 - f) le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec;
 - g) le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone;
 - h) le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes.

ALGONQUINS – L'ALGONQUIN NATION SECRETARIAT

- a) L'objet des négociations

Convenir d'une entente sur la consultation et l'accommodement, l'Algonquin Nation Secretariat (ANS) représentant les communautés algonquiennes de Wolf Lake, Eagle Village et Timiskaming.

- b) La date des rencontres

30 mars 2015

- c) L'échéancier des négociations

Une première rencontre de négociation a eu lieu le 30 mars 2015. Les parties se sont engagées à déterminer un calendrier de travail concernant la poursuite de la négociation.

- d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Cette question ne s'applique pas.

e) Un état de situation des négociations

Une entente de soutien financier a été signée le 5 août 2014 entre le gouvernement du Québec et l'ANS. Les objectifs de cette entente sont de :

1. Permettre aux trois communautés de l'ANS de conclure une entente sur le traitement des demandes de consultation initiées par le gouvernement du Québec sur le territoire du sud du Témiscamingue utilisé par ces trois communautés.
2. Conclure, avec le gouvernement du Québec, une entente visant à améliorer les processus de consultation et définir un territoire d'application pour cette entente.
3. Déterminer si les trois communautés sont disposées à mettre sur pied un bureau central de coordination de la consultation.

Une rencontre tenue le 30 mars 2015 a permis aux communautés de faire état de l'avancement de leurs travaux. Les parties doivent maintenant convenir d'un calendrier de travail concernant la négociation d'une entente sur la consultation.

f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec

M. Olivier Bourdages Sylvain	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Dominic Maltais	Conseillère, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Éric Beauregard	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

g) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M. Peter Di Gangi	Négociateur
M. Russell Diabo	
M. Randy Polson	
M ^{me} Laura Moore	
M. Simon Charest	
M ^{me} Brenda St-Denis	
M. Pascal Bibeau	
M. Dany Bisson	

h) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

ALGONQUINS – LAC-BARRIÈRE

a) L'objet des négociations

Entamer la mise en œuvre des recommandations proposées par les représentants spéciaux des parties, MM. Clifford Lincoln et John Ciaccia, dans un rapport datant de 2007 contenant sept recommandations, afin de conclure les négociations relatives à l'entente trilatérale de 1991 et l'entente bilatérale de 1998. En somme, la négociation avec le conseil de bande vise à conclure une entente permettant la mise en valeur harmonieuse des ressources naturelles dans la région de la Haute-Gatineau. Cette entente fixerait, en contrepartie, les engagements du gouvernement du Québec en matière de développement social et économique de la communauté.

b) La date des rencontres

Aucune rencontre de négociation en 2014-2015.

c) L'échéancier des négociations

À déterminer.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Sans objet.

e) Un état de situation des négociations

Des discussions préparatoires sont en cours afin de concevoir un cadre de négociation mutuellement acceptable.

f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec

M^{me} Marie-José Thomas, secrétaire adjointe aux Affaires autochtones et M. Richard Savard, sous-ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, autres personnes à déterminer.

g) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M. Clifford Lincoln, négociateur pour la communauté de Lac-Barrière, autres personnes présentes à déterminer.

h) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse

ALGONQUINS – PIKOGAN ET DE LAC-SIMON

a) L'objet des négociations

Convenir d'une entente finale sur la consultation et l'accommodement en ce qui concerne les projets miniers avec le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (Pikogan) et le Conseil de la nation Anishnabe de Lac-Simon (Lac-Simon).

b) La date des rencontres

2014
26 novembre
2015
14 janvier

c) L'échéancier des négociations

L'entente de principe ayant conduit aux négociations de l'entente finale a été signée le 30 mars 2012. Il était prévu de faire tous les efforts nécessaires pour conclure une entente finale en 2012. Compte tenu de la complexité du dossier, les parties ont convenu de poursuivre leurs discussions après cette date.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Cette question ne s'applique pas.

e) Un état de situation des négociations

Les parties poursuivent leurs discussions en vue de conclure une entente finale. Les principales questions encore en suspens concernent l'identification de sites d'intérêt sur une partie du territoire d'application de l'entente ainsi que le financement de la participation des communautés aux processus de consultation. À la dernière rencontre, les Algonquins ont également indiqué vouloir discuter des mécanismes de consultation prévus dans l'entente et du territoire d'application.

f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec

M ^e Pierre-Christian Labeau	Négociateur
M. Olivier Bourdages Sylvain	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Éric Beauregard	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
M ^e Stéphane Marsolais	Ministère de la Justice
M ^{me} Julie Samson	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

- g) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M^e Marie-Christine Gagnon Négociatrice
M. David Kistabish
M. Alain Hervieux
M^{me} Salomé McKenzie
M. Ronald Brazeau

- h) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

ATTIKAMEKS

Négociation d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Atikamekw Nehirowisiw (les Attikameks)

En 2012-2013 et en 2013-2014, des négociations entre le gouvernement du Québec et la Nation Atikamekw ont conduit à un projet d'entente de « nation à nation » concernant la gestion et le développement des ressources naturelles et du territoire sur le Nitaskinan.

Un projet d'entente a été paraphé par les négociateurs en octobre 2013, puis approuvé par le gouvernement du Québec, Manawan et Wemotaci, en novembre 2013.

La communauté d'Opitciwan n'a toujours pas approuvé le projet d'entente, donc celle-ci n'a toujours pas été signée ni mise en œuvre.

Des rencontres entre des représentants du gouvernement du Québec et de la Nation Atikamekw, dont les trois communautés attikameks, ont eu lieu en 2014-2015 sans que ces rencontres ne permettent de dénouer l'impasse. Les parties sont toujours à la recherche d'une solution.

INUITS

Négociation pour modifier l'Entente Sivunirmut (Modification n° 11)

- a) L'objet des négociations

Négociation entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik (ARK) pour modifier le montant versé à l'ARK en vertu de l'*Entente concernant le financement global de l'ARK – Entente Sivunirmut*.

Il s'agit d'un montant à ajouter pour les centres de la petite enfance (CPE) et d'un montant à ajouter pour l'exploitation des aérogares de Kangirsuk et de Quaqtac ainsi que le remplacement à long terme des véhicules et des équipements ajoutés en 2012 et 2013.

b) Les dates des rencontres

Les échanges se sont faits par le biais d'échanges téléphoniques et de courriels.

c) L'échéancier des négociations

Négociation terminée, voir point e).

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Un état de situation des négociations

L'Entente de modification n° 11 a été approuvée par le gouvernement du Québec le 25 mars 2015. Une fois approuvée officiellement par l'Administration régionale Kativik, l'entente sera signée par les parties et le SAA pourra procéder aux déboursés prévus aux budgets 2014-2015.

f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

MM. Vincent Desormeaux
(de sept. 2014 à mars 2015)
et Denis Lapointe

Secrétariat aux affaires autochtones

M. Alexandre Mathieu

Ministère des Transports

M^{me} Armande Raphael

Ministère de la Famille

g) Le nom des négociateurs pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la nation autochtone

Les représentants suivants ont participé à toutes ou à la plupart des rencontres mentionnées au point b) :

M^e Catherine Fortier-Pesant

Administration régionale Kativik

M^e Philémon Boileau

h) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

Négociation avec les corporations foncières

a) L'objet des négociations

En mai 2012, le gouvernement du Québec et la Société Makivik ont décidé de créer un groupe de travail composé du Secrétariat aux affaires autochtones,

du ministère des Ressources naturelles, de la Société Makivik et de l'Association des corporations foncières inuites afin d'évaluer plusieurs problématiques liées au fonctionnement et aux responsabilités des corporations foncières inuites.

En mai 2013, les parties se sont entendues sur le mandat du groupe de travail. Ce mandat est d'analyser et d'étudier les problématiques soulevées par les corporations foncières du Nunavik, tenter d'en avoir une compréhension commune et proposer des recommandations aux parties, à savoir le gouvernement du Québec et la Société Makivik.

Les dossiers abordés par le groupe de travail concernent, entre autres, les mandats et le financement des corporations foncières, l'introduction d'outils de gestion foncière (ex : cadastre), l'accès au gravier pour des travaux de construction et le statut des non-bénéficiaires de la CBJNQ au regard de la pratique d'activités de chasse et de pêche sur des terres de catégorie 1 et 2.

b) Les dates des rencontres

2014-2015		
8-9 avril	17 novembre	9 décembre

c) L'échéancier des négociations

Ne s'applique pas.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Un état de situation des négociations

Les parties ont identifié leurs priorités pour les travaux du groupe. Le mandat du groupe de travail est d'analyser et d'étudier les problématiques des corporations foncières du Nunavik et de proposer des recommandations tout en tentant d'avoir une compréhension commune de ces questions. Il est prévu que le groupe de travail soumette son rapport à la Table Québec-Nunavik le plus rapidement possible. Cette dernière pourra alors prendre en considération ledit rapport et y donner les suites qu'elle jugera nécessaires.

f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

MM. Vincent Desormeaux (de sept. 2014 à mars 2015) et Denis Lapointe	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Hubert Noreau-Simpson	Ministère de la Justice
M. David Saint-Pierre	Ministère des Ressources naturelles

- g) Le nom des négociateurs pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la nation autochtone

M. George Peters	Association des corporations foncières du Nunavik
M. Andy Moorhouse	Société Makivik
M ^e Alexandre Kibale	Association des corporations foncières du Nunavik
M ^e Mylène Larivière	Société Makivik

- h) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

MOHAWKS – AKWESASNE

- a) L'objet des négociations

Le 20 juin 2000, le gouvernement du Québec et le Conseil des Mohawks d'Akwesasne (Akwesasne) signaient une entente-cadre dont l'objectif principal était la conclusion d'ententes spécifiques sur des sujets d'intérêt commun entre les deux parties. Cette entente a permis de développer de bonnes relations entre le gouvernement du Québec et Akwesasne.

Le 14 janvier 2013, le grand chef, M. Mike K. Mitchell, signifiait au gouvernement du Québec son intérêt à renouveler l'entente-cadre. En mars 2013, le gouvernement du Québec confirmait à son tour son intérêt à entreprendre une telle négociation, qui porte sur des initiatives en transport, en sécurité publique, en santé et services sociaux, en administration de la justice et en développement économique.

- b) Les dates des rencontres

Ne s'applique pas.

- c) L'échéancier des négociations

L'entente a été approuvée.

- d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

- e) Un état de situation des négociations

Les négociations sont terminés et l'entente est mise en oeuvre.

- f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M. Nicolas Tremblay
(juin 2014)

Négociateur, Secrétariat aux affaires
autochtones

M. Stéphane Marsolais

Ministère de la Justice

Des représentants des ministres sectoriels accompagnent parfois l'équipe du SAA.

- g) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M^{me} Victoria Irving

Négociatrice

Le chef Mike Mitchell et des membres du conseil ont assisté à certaines rencontres.

- h) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

MOHAWKS – KAHNAWAKE

- a) L'objet des négociations

Le gouvernement du Québec est disposé à soutenir le développement économique de Kahnawake en échange de compromis susceptibles de régler des enjeux depuis longtemps litigieux. Ainsi, le gouvernement s'est engagé à soutenir l'ajout à la réserve de terres le long de l'autoroute 30 et à offrir des infrastructures (accès, aqueduc et égouts) en permettant le développement, en échange d'ententes en matière de travail, de commerce et de fiscalité.

Le différend sur ces enjeux entre le gouvernement du Québec et Kahnawake perdure depuis plusieurs années. L'exigence de travaux majeurs d'agrandissement du Centre hospitalier Kateri Memorial et de réfection du pont Honoré-Mercier a rendu toutefois urgent son règlement. De même, l'atteinte d'un compromis sur certaines règles régissant le commerce et la fiscalité s'impose pour harmoniser le développement économique de Kahnawake à celui du Québec et pour faciliter les relations avec les communautés environnantes.

Par ailleurs, d'autres objets de négociation émergent progressivement, en marge des négociations en cours en matière de travail, de transport et de fiscalité. C'est le cas, notamment, en matière de services de protection de la jeunesse, de justice et de développement économique.

- b) Les dates des rencontres

La Table centrale de négociation

2014

25-26 août

16 septembre

5 décembre

2015

26-27 janvier 10 mars

Les tables sectorielles entre Québec et Kahnawake se sont réunies à quelques reprises depuis le 1^{er} avril 2014 :

Table sectorielle Travail

2014

8 mai 2 août 1^{er} octobre 22 octobre

Table sectorielle Transports

2014

21 août 20 novembre

Table sectorielle Développement économique :

2014

15 mai 12 juin 28 octobre

c) L'échéancier des négociations

Les parties ont conclu, tel qu'anticipé, une entente générale en matière de travail en juillet 2014. Le projet de loi n^o 21, adopté par l'Assemblée nationale en décembre 2014, a permis la mise en vigueur de certaines des dispositions de cette entente.

Un règlement des enjeux de commerce et de fiscalité est anticipé pour l'automne 2015.

Les études préalables pour la construction d'infrastructures de transport (accès aux terres via l'autoroute 30, aqueduc et égouts) sont en cours.

Par ailleurs, les négociations afin de conclure une entente entre le gouvernement du Québec et Kahnawake en matière de protection de la jeunesse vont bon train (en vertu de l'article 37.5 de la *Loi sur la protection de la jeunesse*) et les parties pourraient en arriver à une entente à l'été 2015.

Finalement, les travaux menant au renouvellement de l'*Entente Québec - Kahnawà:ke en matière de développement économique* sont à toutes fins utiles complétés et elle pourrait être finalisée à l'été 2015.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Un état de situation des négociations

Table centrale

Depuis l'été 2012, des échanges ont lieu entre le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) et les représentants de Kahnawake afin de rendre plus efficaces les différentes instances de négociation. Une table centrale à la composition et au mandat renouvelés a pour fonction première d'assurer le maintien et la pérennité de la relation Québec-Kahnawake. Pour ce faire, elle est responsable de l'élaboration et de la mise en application d'une planification stratégique pluriannuelle et d'un plan de travail annuel. Dans ce

contexte, la Table centrale Québec-Kahnawake veille au développement de la communauté par la conception, la négociation, la ratification et la mise en application d'ententes sectorielles ou globales dans des domaines jugés d'intérêt. À cette fin, la Table centrale peut notamment constituer et mandater des tables sectorielles afin qu'elles élaborent le contenu d'ententes sectorielles sur les objets qu'elle juge pertinents. L'essentiel des discussions en 2014-2015 ont été menées par le biais de ces tables sectorielles.

Les principaux représentants du gouvernement du Québec et de Kahnawake à la Table centrale ont signé, le 27 janvier 2015, un *Memorandum of understanding* (MOU) définissant le mandat, la composition et les règles de fonctionnement de la Table centrale de négociation et des tables sectorielles. L'annexe à ce MOU contient une planification stratégique 2013-2018 et un plan de travail annuel.

Tables sectorielles

Le rythme des négociations est soutenu et les ministères sectoriels collaborent volontiers.

Sur les enjeux en matière de travail, les négociations se sont poursuivies de façon très intensive. La Table sectorielle Travail s'est réunie à quelques reprises, mais de très nombreuses rencontres plus informelles ont eu lieu afin de négocier une entente permanente sur la qualification des travailleurs et des entrepreneurs de Kahnawake dans le domaine de la construction, l'indemnisation des travailleurs victimes d'accidents, la prévention sur les chantiers et la syndicalisation.

L'ensemble de ces travaux se sont conclus par la ratification de l'*Entente en matière de travail entre le Conseil Mohawk de Kahnawà:ke et le gouvernement du Québec* en août 2014. Certaines de ses dispositions, à titre d'entente complémentaire à l'entente de 1984, rendent légitime l'application d'un régime particulier en matière de travail pour les travaux d'agrandissement du Centre hospitalier Kateri Memorial. Kahnawake a donc pu aller de l'avant avec l'appel d'offres pour ces travaux. Par ailleurs, le projet de loi n° 21, adopté en décembre 2014, a légitimé la création d'un régime particulier à Kahnawake en matière de travail, de manière notamment à permettre les travaux de réfection sur le pont Honoré-Mercier. Les travaux de mise en œuvre de l'entente signée en août 2014 sont actuellement en cours, sous l'égide du ministère du Travail, en collaboration avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la Commission de la construction du Québec et la Régie des bâtiments du Québec.

À la Table Transports, les discussions se sont poursuivies principalement sur trois objets :

- 1) la conception d'infrastructures requises pour soutenir le développement économique sur les terres ajoutées à la réserve. Des échanges ont cours entre le gouvernement du Québec et Kahnawake afin de préciser la nature des infrastructures requises (accès via l'autoroute 30 et aqueduc et égouts sous la route 207);
- 2) la satisfaction des conditions requises par le processus fédéral d'ajout de terres à la réserve afin de donner suite au décret du gouvernement du Québec à cet effet et permettre l'ajout à la réserve de Kahnawake de terres le long de l'autoroute 30;
- 3) la conclusion d'une entente entre le gouvernement du Québec et Kahnawake afin de confier au conseil de bande la responsabilité du resurfaçage de la route 207 et d'une portion de la route 132-138. L'entente a été conclue à l'été 2014 et le resurfaçage de la route 207 a été effectué.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir Kahnawake dans ses efforts de développement économique. La Table sectorielle de développement économique permet de donner suite à cet engagement. En 2014-2015, la Table a concentré ses travaux sur deux objets :

- Le développement économique des terres ajoutées à la réserve le long de l'autoroute 30. La Table a cherché à identifier des projets susceptibles d'être implantés sur ces terres (station de camionnage, projet de zone intermodale et de port, etc.) et à créer des conditions favorables à leur implantation (aqueduc et égouts, amélioration des relations avec les municipalités environnantes, etc.).
- La préparation d'une nouvelle entente de développement économique avec Kahnawake, laquelle devrait permettre de créer une démarche, impliquant Kahnawake, des ministères et organismes québécois et des acteurs locaux et régionaux, propre à soutenir la recherche de solutions aux multiples obstacles limitant le développement économique de cette communauté.

La Table centrale de négociation entre Québec et Kahnawake a également constitué, en fin d'année 2014-2015, une table sectorielle sur « la santé et les enjeux sociaux ». La préparation d'une entente entre le gouvernement du Québec et Kahnawake en matière de protection de la jeunesse constitue son premier objet de travail.

L'entente en question devrait comprendre des dispositions qui permettraient à Kahnawake de se définir un régime particulier en matière de protection de la jeunesse et une organisation de services conséquente à son offre particulière de services cliniques.

- f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

Table centrale :

M. Florent Gagné	Négociateur
M. Patrick Brunelle	Directeur, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Éric Laplante	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Hubert Noreau-Simpson	Ministère de la Justice
M ^e Geneviève Verreault-Tremblay	Ministère de la Justice
M. Rémi Bujold (jusqu'en janvier 2015)	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
M. André Caron	Ministère des Transports
M ^{me} Anne Parent	Ministère du Travail

Table sectorielle Travail :

M. Florent Gagné	Négociateur
M ^{me} Anne Parent	Ministère du Travail
M. Éric Laplante	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Steeve Audet	Ministère du Travail
M. Nicolas Beauchemin	Ministère du Travail
M ^{me} Josée Marotte	Ministère du Travail

Les représentants du ministère du Travail étaient assistés par des personnes de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et de la Commission de la construction du Québec

Table sectorielle Transports :

M. André Caron	Négociateur, ministère des Transports
M. Éric Laplante	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Alain-Marc Dubé	Ministère des Transports
M ^{me} Annie Lavallée	Ministère des Transports
M. Marc Rouillier	Ministère des Transports

D'autres personnes du ministère des Transports ont assisté aux réunions, selon le sujet abordé.

Table sectorielle Développement économique :

M. Rémi Bujold (jusqu'en janvier 2015)	Négociateur
M. Éric Laplante	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Jacques Larue	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, direction régionale de la Montérégie
M. Jean-Marc Ménard	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, direction régionale de la Montérégie

- g) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la nation autochtone

Table centrale :

M. Lloyd Philips, chef
M. Jean Pommainville
M. Mike O'Brien
M. Mike A. Delisle, grand chef
(selon les circonstances)

Table sectorielle Travail :

M. Lloyd Philips, chef
M. Jean Pommainville
M. Mike O'Brien
M. David Lahache

Table sectorielle Transports :

M^{me} Rhonda Kirby, chef
M. Mike O'Brien
M. David Lahache

Autres personnes selon le sujet traité.

Table sectorielle Développement économique :

M^{me} Gina Deer, chef
M. Mike O'Brien
M. David Lahache
M. Bud Morris
M. Kyle Delisle

- h) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

Coût total pour l'ensemble des négociations bilatérales

- h) Le total des coûts engendrés par les négociations, comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par des négociateurs externes

2014-2015	
Employés du SAA	417 912 \$
Négociateurs externes	<u>228 215 \$</u>
TOTAL :	646 127 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RÉPONSES AUX RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

3. Liste des consultations menées par le gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2014-2015 et, pour chacune, préciser :
- l'objet des consultations;
 - le moyen utilisé;
 - les dates de rencontres;
 - les communautés et les personnes consultées;
 - les résultats des consultations;
 - les montants afférents.

RÉPONSE :

Il n'est pas possible, pour le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), de préciser ces informations pour l'ensemble des consultations menées par le gouvernement du Québec et ayant entraîné des déplacements, puisque l'approche est davantage sectorielle et qu'il y a eu des centaines de consultations en 2014-2015. Depuis l'adoption du *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones* par le gouvernement du Québec, au printemps 2006, et sa mise à jour en 2008, les ministères consultent les communautés autochtones lorsque des projets ou des actions gouvernementales sont susceptibles d'avoir un effet préjudiciable sur les droits revendiqués par ces communautés. Bien que la majorité des consultations soit assumée par les ministères responsables, le SAA en a entrepris quelques-unes.

En 2014-2015, le SAA a mené des consultations ayant entraîné des déplacements dans le cadre des négociations pour la conclusion d'un traité avec les Innus du Regroupement Petapan inc.

- a) L'objet de la consultation

L'Entente de principe d'ordre général (EPOG), signée en 2004, entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada.

- b) Le moyen utilisé

Envoi de lettres aux communautés concernées pour les inviter à prendre part au processus de consultation et recueillir leurs préoccupations. Rencontres d'information avec certaines communautés désirant prendre part au processus pour expliquer l'objectif de la consultation et convenir d'un plan de travail. Consultation conjointe Québec / Canada.

- c) Les dates de rencontres

- 28 avril 2014 (Grand Conseil de la Nation Atikamekw)
- 30 janvier 2015 (Nation huronne-wendat)
- 12 mars 2015 (Nation huronne-wendat)

d) Les communautés et les personnes consultées

- Les communautés attikameks de Wemotaci, Manawan et Obedjiwan
- Les communautés innues de Pessamit, Pakuashipi, Matimekush–Lac-John, Mingan et La Romaine
- La communauté huronne-wendate de Wendake

e) Les résultats des consultations

L'objectif de la consultation était de connaître les préoccupations des communautés autochtones visées par l'EPOG pour tenter d'atténuer les effets préjudiciables d'un éventuel traité sur les droits qu'elles revendiquent. Les communautés innues de Mingan et La Romaine ont produit un document relatant l'ensemble de leurs préoccupations, lequel a été porté à l'attention de la table centrale de négociation du Regroupement Petapan inc. Le processus de consultation est toujours en cours avec les Hurons-Wendats. Les autres communautés ont choisi de ne pas participer au processus de consultation.

f) Les montants afférents

10 000 \$	Financement accordé à la communauté de La Romaine pour assurer sa participation au processus de consultation.
200 \$	Frais de déplacement pour une rencontre avec les Attikameks à Trois-Rivières.
800 \$	Frais de déplacement pour deux rencontres avec les Hurons-Wendats à Montréal.
TOTAL : 11 000 \$	

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RÉPONSES AUX RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

4. Pour chaque négociateur qui œuvre au nom du gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2014-2015 : déposer : le mandat et le contrat, la durée du contrat, les tâches effectuées, une copie du ou des rapports, et le suivi donné. Indiquer également les sommes accordées à la rémunération globale de chacun de ces négociateurs.

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation territoriale globale entre les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutakuan, ainsi que dans le cadre de la négociation d'une entente sur la consultation et l'accommodement pour les projets miniers avec les communautés algonquines de Pikogan et de Lac-Simon, ainsi que dans le cadre d'un processus de discussion exploratoire avec le Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg.

Durée des contrats : 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014
1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015

Mandat : voir document joint

Rémunération globale : 480 000 \$

N. Bergeron conseils stratégiques inc.

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations avec la nation innue.

Durée des contrats : 3 janvier 2014 au 20 novembre 2014
21 novembre 2014 au 21 novembre 2015

Mandat : voir document joint

Rémunération globale : 119 418 \$ (honoraires professionnels, frais de déplacement et d'hébergement)

Florent Gagné consultant

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation de la revendication particulière du Conseil mohawk de Kahnawake auprès du gouvernement du Canada concernant les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis et du transfert de certaines terres contiguës à Kahnawake, dans le cadre des travaux de la table centrale Québec-Kahnawake où sont représentés le Conseil mohawk de Kahnawake et le gouvernement du Québec, ainsi que dans le cadre de l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James* et le gouvernement du Québec signée le 24 juillet 2012.

Durée du contrat : 20 septembre 2013 au 20 septembre 2014
22 septembre 2014 au 22 septembre 2015

Mandat : voir document joint

Rémunération globale : 79 799 \$ (honoraires professionnels, frais de déplacement et d'hébergement)

Davies Ward Phillips & Vineberg, S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Médiation à l'égard du différend forestier Baril-Moses entre le gouvernement du Québec, les communautés autochtones et Produits forestiers Résolu

Durée du contrat : 2 février 2015 au 2 juillet 2015

Mandat : Voir document joint.

Rémunération globale : facturation au 28 février 2015 : 36 396 \$ (honoraires professionnels, frais de déplacement et d'hébergement)

MANDAT DE NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA, S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Contrat pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation territoriale globale entre les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutakuan ainsi que dans le cadre de la négociation d'une entente sur la consultation et l'accommodement pour les projets miniers avec les communautés algonquines de Pikogan et de Lac-Simon, ainsi que dans le cadre des négociations avec le Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg.

La société Norton Rose Fulbright Canada agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation territoriale globale entre les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutakuan et a comme mandat de :

- Contribuer à développer les orientations et les objectifs de négociation du gouvernement du Québec en vue d'obtenir un consensus à la table de négociation;
- Participer aux séances de négociation et aux travaux préparatoires à celles-ci;
- Proposer des pistes de solutions constructives au regard, notamment, des éléments juridiques des négociations (chapitre 3 ou autres de l'Entente de principe d'ordre général), qui aideront les parties à atteindre leurs objectifs;
- Représenter, sur invitation, l'équipe de négociation dans le cadre de tournée d'information, de rencontres de négociation sur des dossiers spécifiques ou avec des représentants gouvernementaux.

La société Norton Rose Fulbright Canada agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation d'une entente sur la consultation avec les communautés algonquines de Pikogan et de Lac-Simon, et a comme mandat de :

- Contribuer à développer les orientations et les objectifs de négociation du gouvernement du Québec en vue d'obtenir un consensus à la table de négociation en collaboration avec l'équipe interministérielle du gouvernement du Québec;
- Participer aux séances de négociation et aux travaux préparatoires à celles-ci;
- Transmettre à la ministre un rapport écrit trimestriel faisant état de l'avancement des négociations et présentant ses recommandations sur le suivi de celles-ci.

La société Norton Rose Fulbright Canada agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre du processus de discussion exploratoire avec le Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg, et a comme mandat de :

- Discuter de différents enjeux, dont : les routes 105 et 107, la fiscalité, l'administration de la justice, la consultation, la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire;
- Convenir avec les représentants de Kitigan Zibi d'un agenda de travail qui permettrait d'établir les termes de référence pour des discussions plus poussées, sous réserve de l'obtention d'un mandat du Conseil des ministres;
- Développer des propositions en collaboration avec l'équipe interministérielle du gouvernement du Québec, en soutien à cette participation québécoise au processus de discussion exploratoire, de manière à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec;
- Assurer la négociation des aspects opérationnels nécessaires à la concrétisation de l'« Entente de principe concernant l'utilisation de 24 km² de terres du domaine de l'État » approuvée par le Conseil des ministres, et ce, en étroite collaboration avec les représentants gouvernementaux, notamment ceux du Secrétariat aux affaires autochtones, du ministère des Ressources naturelles et du ministère de la Justice;
- Transmettre à la ministre un rapport écrit trimestriel faisant état de l'avancement des discussions et présentant ses recommandations sur le suivi des discussions;
- Transmettre un rapport écrit final à la ministre, avec les recommandations utiles pour l'atteinte des objectifs visés, au plus tard un mois après la fin du processus de discussion exploratoire. Le rapport devra notamment présenter les avantages et les inconvénients pour le gouvernement du Québec de conclure une entente sur les bases des discussions qui auront été tenues, ainsi que les coûts et les modifications législatives ou autres nécessaires.

MANDAT DE NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA, S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Contrat pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015

La société Norton Rose Fulbright Canada agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation territoriale globale entre les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutakuan et a comme mandat de :

- Contribuer à développer les orientations et les objectifs de négociation du gouvernement du Québec en vue d'obtenir un consensus à la table de négociation;
- Participer aux séances de négociation et aux travaux préparatoires à celles-ci;
- Proposer des pistes de solution constructives au regard, notamment, des éléments juridiques des négociations (chapitre 3 ou autres de l'*Entente de principe d'ordre général*), qui aideront les parties à atteindre leurs objectifs;
- Représenter, sur invitation, l'équipe de négociation dans le cadre de tournées d'information, de rencontres de négociation sur des dossiers spécifiques ou avec des représentants gouvernementaux.

La société Norton Rose Fulbright Canada agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation d'une entente sur la consultation avec les communautés algonquines de Pikogan et de Lac-Simon et a comme mandat de :

- Contribuer à développer les orientations et les objectifs de négociation du gouvernement du Québec en vue d'obtenir un consensus à la table de négociation en collaboration avec l'équipe interministérielle du gouvernement du Québec;
- Participer aux séances de négociation et aux travaux préparatoires à celles-ci;
- Transmettre au Ministre un rapport écrit trimestriel faisant état de l'avancement des négociations et présentant ses recommandations sur le suivi de celles-ci.

La société Norton Rose Fulbright Canada agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre du processus de discussion exploratoire avec le Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg et a comme mandat de :

- Discuter de différents enjeux, dont : les routes 105 et 107, la fiscalité, l'administration de la justice, la consultation, la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire;
- Convenir avec les représentants de Kitigan Zibi d'un agenda de travail qui permettrait d'établir les termes de référence pour des discussions plus poussées, sous réserve de l'obtention d'un mandat du Conseil des ministres;
- Développer des propositions en collaboration avec l'équipe interministérielle du gouvernement du Québec, en soutien à cette participation québécoise au processus de discussion exploratoire, de manière à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec;
- Transmettre au Ministre un rapport écrit trimestriel faisant état de l'avancement des discussions et présentant ses recommandations sur le suivi des discussions;
- Transmettre un rapport écrit final au Ministre, avec les recommandations utiles pour l'atteinte des objectifs visés, au plus tard un mois après la fin du processus de discussion exploratoire. Le rapport devra notamment présenter les avantages et les inconvénients pour le gouvernement du Québec de conclure une entente sur les bases des discussions qui auront été tenues, ainsi que les coûts et les modifications législatives ou autres nécessaires.

MANDAT DE N. BERGERON CONSEILS STRATÉGIQUES INC.

Contrat pour la période du 3 janvier 2014 au 20 novembre 2014

Représentant du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations avec la nation innue

L'entreprise N. Bergeron Conseils stratégiques inc. agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations et a comme mandat de :

- Poursuivre la négociation territoriale globale dans le but de conclure une entente finale avec les Premières Nations innues représentées par le Regroupement Petapan inc., soit celles d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Nutashkuan, basée substantiellement sur l'*Entente de principe d'ordre général* (EPOG) signée par les parties en 2004;
- Développer des propositions en collaboration avec l'équipe interministérielle du gouvernement du Québec chargée d'appuyer les négociations, de manière à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec;
- Représenter le gouvernement du Québec auprès des communautés innues concernées, du gouvernement fédéral et de toute autre partie intéressée par ces négociations;
- Poursuivre les travaux de concertation, avec la population non autochtone en particulier, au moyen de rencontres d'information et d'échanges;
- Créer, au nom du gouvernement du Québec, un lieu d'échanges approprié afin d'identifier des pistes que le gouvernement du Québec pourrait suivre pour faciliter une entente entre Uashat-Maliotenam et Hydro-Québec concernant le complexe La Romaine et le projet de lignes de raccordement au réseau de transport;
- Évaluer et proposer des solutions favorisant la conclusion d'une entente sur une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Innus de Uashat-Maliotenam;
- Présenter à la Ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

MANDAT DE N. BERGERON CONSEILS STRATÉGIQUES INC.

Contrat pour la période du 21 novembre 2014 au 21 novembre 2015

Représentant du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations avec la nation innue

L'entreprise N. Bergeron Conseils stratégiques inc. agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations et a comme mandat de :

- Poursuivre la négociation territoriale globale dans le but de conclure une entente finale avec les Premières Nations innues représentées par le Regroupement Petapan inc., soit celles d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Nutashkuan, basée substantiellement sur l'*Entente de principe d'ordre général* (EPOG) signée par les parties en 2004;
- Développer des propositions en collaboration avec l'équipe interministérielle du gouvernement du Québec chargée d'appuyer les négociations, de manière à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec;
- Représenter le gouvernement du Québec auprès des communautés innues concernées, du gouvernement fédéral et de toute autre partie intéressée par ces négociations;
- Poursuivre les travaux de concertation, avec la population non autochtone en particulier, au moyen de rencontres d'information et d'échanges;
- Présenter au Ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

MANDAT DE FLORENT GAGNÉ CONSULTATION

Contrat pour la période du 20 septembre 2013 au 20 septembre 2014

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation de la revendication particulière du Conseil mohawk de Kahnawake auprès du gouvernement du Canada concernant les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis et du transfert de certaines terres contiguës à Kahnawake, dans le cadre des travaux de la table centrale Québec-Kahnawake où sont représentés le Conseil mohawk de Kahnawake et le gouvernement du Québec, ainsi que dans le cadre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et le gouvernement du Québec signée le 24 juillet 2012

Dans le cadre de la négociation de la revendication particulière du Conseil mohawk de Kahnawake auprès du gouvernement du Canada concernant les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis et du transfert de certaines terres contiguës à Kahnawake, M. Gagné a le mandat de :

- Agir à titre de négociateur pour le gouvernement du Québec afin qu'il représente ce dernier et qu'il dirige l'équipe gouvernementale du Québec à la table de négociation de la revendication particulière;
- Développer des propositions de manière à atteindre les objectifs visés par le gouvernement du Québec;
- Contribuer à développer des propositions de manière à aider les deux autres parties, soit le Conseil mohawk de Kahnawake et le gouvernement du Canada, à atteindre leurs objectifs respectifs dans le cadre de cette revendication particulière, sans cependant compromettre les objectifs du gouvernement du Québec;
- Faire des recommandations au gouvernement du Québec concernant la mise sur pied d'un mécanisme de consultation et d'échange d'information entre le milieu régional et le gouvernement du Québec au sujet de cette revendication particulière;
- Faire des recommandations au gouvernement du Québec sur toute autre question susceptible de conduire le gouvernement du Québec à l'atteinte de ses objectifs dans le cadre de cette négociation;
- Entreprendre immédiatement des discussions et des négociations avec le Conseil mohawk de Kahnawake et le gouvernement du Canada au sujet du transfert de terres mentionné dans la lettre du ministre Benoît Pelletier au grand chef Michael Delisle en date du 2 juin 2008;
- Présenter à la Ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

Dans le cadre des travaux de la table centrale Québec-Kahnawake entre le Conseil mohawk de Kahnawake et le gouvernement du Québec, M. Gagné a le mandat de :

- Agir à titre de négociateur pour le gouvernement du Québec afin qu'il représente ce dernier à la table de négociation et qu'il dirige l'équipe gouvernementale du Québec;
- Développer des propositions de manière à atteindre les objectifs visés par le gouvernement du Québec;
- Faire des recommandations au gouvernement du Québec sur toute autre question susceptible de conduire le gouvernement du Québec à l'atteinte de ses objectifs dans le cadre de cette négociation;
- Présenter à la Ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

Dans le cadre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James (l'Entente) et le gouvernement du Québec signée le 24 juillet 2012, M. Gagné a le mandat de :

- Collaborer avec les Jamésiens dans le cadre de leurs discussions relatives à la mise en œuvre de l'Entente;
- Participer à la table centrale de discussions entre le gouvernement du Québec et les Cris concernant la mise en œuvre de l'Entente afin de faire état des préoccupations des Jamésiens;
- Participer aux discussions entre la négociatrice et facilitatrice du gouvernement du Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) au sujet de la mise en œuvre de l'Entente;
- Présenter à la Ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

MANDAT DE FLORENT GAGNÉ CONSULTATION

Contrat pour la période du 22 septembre 2014 au 22 septembre 2015

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation de la revendication particulière du Conseil mohawk de Kahnawake auprès du gouvernement du Canada concernant les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis et du transfert de certaines terres contiguës à Kahnawake, dans le cadre des travaux de la table centrale Québec-Kahnawake où sont représentés le Conseil mohawk de Kahnawake et le gouvernement du Québec

Dans le cadre de la négociation de la revendication particulière du Conseil mohawk de Kahnawake auprès du gouvernement du Canada concernant les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis et du transfert de certaines terres contiguës à Kahnawake, M. Gagné a le mandat de :

- Agir à titre de négociateur pour le gouvernement du Québec afin qu'il représente ce dernier et qu'il dirige l'équipe gouvernementale du Québec à la table de négociation de la revendication particulière;
- Faire des recommandations au gouvernement du Québec afin de permettre à celui-ci d'atteindre ses objectifs dans le cadre de cette négociation;
- Entreprendre immédiatement des discussions et des négociations avec le Conseil des mohawks de Kahnawake et le gouvernement du Canada au sujet du transfert de terres mentionné dans la lettre du ministre Benoît Pelletier au grand chef Michael Delisle en date du 2 juin 2008;
- Présenter au Ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

Dans le cadre des travaux de la table centrale Québec-Kahnawake entre le Conseil mohawk de Kahnawake et le gouvernement du Québec, M. Gagné a le mandat de :

- Agir à titre de négociateur pour le gouvernement du Québec afin qu'il représente ce dernier à la table de négociation et qu'il dirige l'équipe gouvernementale du Québec;
- Développer des propositions de manière à atteindre les objectifs visés par le gouvernement du Québec;
- Faire des recommandations au gouvernement du Québec sur toute autre question susceptible de conduire le gouvernement du Québec à l'atteinte de ses objectifs dans le cadre de cette négociation;
- Présenter au Ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

MANDAT DE DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG, S.E.N.C.R.L. S.R.L.

Médiation à l'égard du différend forestier Baril-Moses entre le gouvernement du Québec, les communautés autochtones et Produits forestiers Résolu

La Société Davies Ward Phillips & Vineberg, S.E.N.C.R.L., S.R.L. a comme mandat de :

- Prendre toutes les mesures nécessaires afin de favoriser le règlement du différend foresterie Baril-Moses entre les Cris et le gouvernement du Québec et de certains enjeux connexes, y compris la non-conformité des certificats de Produits Forestiers Résolu, tel que requis par le Forest Stewardship Council, le tout en lien avec le *Territoire* Baril-Moses :
- En lien avec le *Territoire* Baril-Moses, d'explorer toutes les mesures nécessaires afin de favoriser un règlement hors cour des enjeux relatifs à la foresterie soulevés dans la poursuite judiciaire entreprise par les Cris, et de proposer des solutions à cet égard.
- Afin de régler le différend pour l'avenir et dans le contexte du processus de planification forestière en cours, de mener avec le concours des intervenants gouvernementaux les travaux et rencontres nécessaires pour :
 - Développer des modalités forestières permettant de prendre en compte les besoins des utilisateurs du *Territoire*, des communautés cries de Mistissini et d'Oujé-Bougoumou et innue de Mashteuiatsh en matière de chasse/pêche/piégeage. Les modalités proposées devraient faire en sorte que les communautés concernées ne soient pas incitées à s'opposer à la certification forestière.
 - Développer un processus assurant l'évolution des modalités d'aménagement applicables dans le *Territoire* tout en tenant compte des besoins des utilisateurs et des communautés ainsi que des nouvelles connaissances en matière de gestion durable.
 - Limiter au « *Territoire* » Baril-Moses (voir carte à l'annexe F) l'application des modalités et du processus.
- Tenir compte de toutes les instructions et recommandations du Ministre et de ses représentants et n'apporter aucune modification au mandat sans une autorisation écrite du Ministre.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

5. Liste détaillée de toutes les activités et de tous les coûts engendrés au SAA relativement aux consultations, au développement et à la mise en place du Plan Nord.

RÉPONSE :

Session d'information à l'intention des Autochtones

À l'automne 2014, le projet de relance du Plan Nord a fait l'objet de présentations lors des sessions d'information auprès des intervenants et des clientèles visées, dont les nations autochtones. Lors de ces sessions, en plus de bénéficier d'une présentation sur le plan d'action, les nations ont pu discuter du forum approprié pour assurer le suivi de leur participation au Plan Nord. Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) et le Secrétariat au Plan Nord ont organisé conjointement ces sessions d'information. Voici le calendrier des rencontres avec les nations autochtones visées par la démarche du Plan Nord :

Date	Nation	Lieu
10 novembre 2014	crie	Oujé-Bougoumou
13 novembre 2014	naskapie	Québec
14 novembre 2014	inuïte	Kuujuaq
19 novembre 2014	innue	Québec

Le 27 mars 2015, le secrétaire général associé au Plan Nord a présenté le Plan Nord lors de l'assemblée générale annuelle de la Société Makivik, à Kuujuaq, en présence du ministre responsable des Affaires autochtones. Le SAA a assisté à cette rencontre à titre d'observateur.

Assemblée des partenaires

Le 26 mars 2015 a eu lieu la première rencontre de l'Assemblée des partenaires, à Québec. Le ministre responsable des Affaires autochtones et vice-président du comité ministériel voué à la relance du Plan Nord y a prononcé une courte allocution. Le SAA a assisté à cette rencontre à titre d'observateur.

Coûts engendrés

Le SAA n'a pas de budget spécifique réservé pour la démarche du Plan Nord. Seuls les salaires réguliers des personnes qui y participent sont à considérer ainsi que des frais de déplacement de 5 363 \$ pour l'année 2014-2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

6. Concernant le Fonds d'initiatives autochtones (FIA) : nombre de demandes reçues (par volet et par communauté) de même que la liste et la nature des projets financés et des projets refusés en 2014-2015, ainsi que les montants déboursés, et ce, pour chaque volet du programme :

- a) développement économique;
- b) garantie de prêt;
- c) infrastructure communautaire;
- d) action communautaire;
- e) soutien à la consultation;

RÉPONSE :

La liste et la nature des projets financés en 2014-2015 ainsi que les montants déboursés pour chaque volet des programmes Fonds d'initiatives autochtones (FIA) et Fonds d'initiatives autochtones II (FIA II)

<u>VOLET / NOM DU PROJET</u>	<u>DÉBOURSÉ</u>
a) Développement économique	2 711 507 \$
Achat de bateau de pêche et quota	91 500 \$
Acquisition de machinerie – Scierie Opitciwan	300 000 \$
Agent de développement économique local	90 000 \$
Aide au développement économique local 2014-2018	40 000 \$
Akwesasne Casket Co.	67 500 \$
Auberge Kuujjuaq Inn Inc. – Phase III	Aucun
Auberge Kuujjuaq Inn. Inc	500 000 \$
Business Development Analyst	52 187 \$
C&D Trucking	Aucun
CFL Construction	34 800 \$
Chipper equipment #4	Aucun
Chrome Car Wash	67 500 \$
Cook Farm	27 000 \$
Dépanneur Ashini-Krystel Rock	34 000 \$
Dépanneur Kuei Kuei Hervé McKenzie	Aucun
Dream Catcher	67 500 \$
DTC Delormier Trucking	67 500 \$
Entreprises Nunavik (Kuujjuaq) Inc.	139 500 \$
Heavy Equipment Acquisition – Kangirsuk LHC	Aucun
Hemmingford Seniors Retirement Residence Business Plan	7 500 \$
Construction de deux chalets rustiques	Aucun
Construction d'une épicerie à Obedjiwan	250 000 \$
Community Recreational Infrastructure	Aucun
Ikumak Services Inc. - Kuujjuaq	Aucun

VOLET / NOM DU PROJET	DÉBOURSÉ
Infrastructures en technologies de l'information	125 500 \$
Lazores Tree and Lawn Care	55 800 \$
LOK Creations	45 470 \$
Média Tumiit Inc. - Kuujuaq	Aucun
Mer et Monde Écotours	267 500 \$
Mirabel Market Research - Mohawks - Kanesatake	Aucun
Organic Farm & Orchard Feasibility Study	Aucun
Plan d'affaires Internet service provider (ISP)	Aucun
Plan de construction de chalets	Aucun
Plan marketing et commercialisation 2015-2017	25 000 \$
Plan stratégique et économique	Aucun
R.T.K. International - Renato Tecca	34 500 \$
Rénovations MV (Marcel Vollant)	Aucun
Service de garde Nishkiss	4 000 \$
Shetush Électrique - Achat d'équipements mobiles	99 000 \$
Site d'interprétation	Aucun
Solutions, Reno and Construction	45 000 \$
Thompson Farm	38 250 \$
Thompson Woodwork	67 500 \$
Triple Delights Business Plan	Aucun
Yogurt Express	67 500 \$
Développement économique - Économie sociale	124 667 \$
Café Mesnak - CAAS	50 000 \$
Les productions Feux sacrés	66 667 \$
Projet Kijaté - CAAVD	Aucun
Site culturel Kinawit	8 000 \$
Développement économique - Jeunes entrepreneurs	Aucun
Centre La Loba	Aucun
Développement économique - Mobilisateur	95 383 \$
Cellule d'intervention structurante	Aucun
Congrès international autochtone de Québec - 2015	40 000 \$
Conseiller en sensibilisation à l'entrepreneuriat (2014-2017)	40 300 \$
Innovation technologique	Aucun
Planification stratégique 2015-2020	15 083 \$
b) Garantie de prêt	
Buck's Auto Parts - Kitigan Zibi	Aucun
Centre La Loba	Aucun
Dépanneur Ashini-Krystel Rock	Aucun
Dépanneur Kuei Kuei Hervé McKenzie	Aucun
Entreprise Bell-Mest_Harold Mestokosho	Aucun
Équipement des Premières Nations	Aucun
Machinerie Makwa Inc - Fonds de roulement	Aucun
Manehago Electric Reg'd	Aucun
Matoush Tire Shop	Aucun
R.T.K. International - Renato Tecca	Aucun
Rénovations MV (Marcel Vollant)	Aucun
c) Infrastructure communautaire	
Carrefour artistique de Wendake	Aucun
Centre administratif et multi-fonctionnel (2)	Aucun
Centre communautaire montagnais Essipi	Aucun
Community Garage	Aucun
Dalle de béton patinoire couverte	Aucun
Réaménagement du centre administratif	Aucun

VOLET / NOM DU PROJET	DÉBOURSÉ
d) Action communautaire	195 000 \$
Centre de développement communautaire autochtone	Aucun
Exeko - projets de médiation culturelle et intellectuelle	30 000 \$
La Maison des cultures Nomades - Perfectionnement	40 000 \$
Projet musical à Kitcisakik, Jeunes musiciens du Monde	40 000 \$
Centre d'amitié autochtone de Montréal	85 000 \$
e) Soutien à la consultation	2 130 500 \$
Bureau de consultation - Wolf Lake	Aucun
Financement d'activités de consultation - EPOG	10 000 \$
Mi'gmawei Mawiomi Secretariat (MMS)- LMWP	Aucun
Projet de géomatique - Malécites de Viger (MALÉCITES)	Aucun
Soutien à la consultation - Eagle Village (Kipawa - Kebaowek)	75 000 \$
Soutien à la consultation - Essipit (MONTAGNAIS/INNUS)	90 000 \$
Soutien à la consultation - Grand Conseil Waban-Aki	192 000 \$
Soutien à la consultation - IDDPNQL	75 000 \$
Soutien à la consultation - Kitcisakik (ALGONQUIN)	150 000 \$
Soutien à la consultation - Kitcisakik (ALGONQUINS)	Aucun
Soutien à la consultation - Lac Barrière - MERN	24 000 \$
Soutien à la consultation - Lac-Simon (ALGONQUINS)	90 000 \$
Soutien à la consultation - Malécites de Viger (MALÉCITES)	160 000 \$
Soutien à la consultation - Manawan (ATTIKAMEKS)	150 000 \$
Soutien à la consultation - Mashteuiatsh (Montagnais)	348 000 \$
Soutien à la consultation - Natashquan (MONTAGNAIS/INNUS)	Aucun
Soutien à la consultation - Pikogan (ALGONQUINS)	75 000 \$
Soutien à la consultation - Secrétariat du Migmawei (SMM)	160 000 \$
Soutien à la consultation - SNA - WLFN/EVFN/TFN	25 000 \$
Soutien à la consultation - Uashat-Maliothenam	100 000 \$
Soutien à la consultation - Wendake (HURONS-WENDATS)	406 500 \$
Uashat-Maliothenam	Aucun
Grand Total	5 257 057 \$

Nombre de demandes reçues en 2014-2015 par volet et par communauté dans le cadre du FIA et du FIA II

Nation / Communauté	Action communautaire	Développement économique	Garantie de prêt	Infrastructure communautaire	Soutien à la consultation
ABÉNAQUIS		2		1	1
Général					1
Odanak		2		1	
ALGONQUINS		2	1	1	5
Général					1
Hunter's Point (Wolf Lake)					1
Kitcisakik					1
Kitigan Zibi			1		
Lac-Rapide					1
Lac-Simon		2		1	1
ATTIKAMEKS		6		1	2
Manawan		1			2
Wemotaci		5		1	
CRIS			1		
Chisasibi			1		

Nation / Communauté	Action communautaire	Développement économique	Garantie de prêt	Infrastructure communautaire	Soutien à la consultation
HURONS-WENDATS		3	1		2
Wendake		3	1		2
INUITS		5		8	
Général		5			
Inukjuak				1	
Ivujivik				1	
Kangihsualujuaq				1	
Kangirsuk				1	
Kuujuaq				1	
Kuujuarapik				1	
Puvirnituq				1	
Umiujaq				1	
MALÉCITES					2
Malécites de Viger					2
MICMACS		6		2	1
Général					1
Gesgapegiag		2		1	
Gespeg		1		1	
Listuguj		3			
MOHAWKS		16			
Akwesasne		14			
Kahnawake		1			
Kanesatake		1			
MONTAGNAIS (INNUS)		14	6	5	9
Betsiamites		3	2		
Essipit		1			1
La Romaine				1	1
Mashteuiatsh		1	3		2
Matimekosh		1		1	
Mingan					1
Natashquan		1		1	2
Pakuashipi		3		2	
Uashat-Maliotenam		4	1		2
NASKAPIS		2			
Kawawachikamach		2			
ORGANISMES AUTOCHTONES TOUCHANT PLUS D'UNE NATION	2	9			3
ORGANISMES NON AUTOCHTONES	2				
Grand total	4	65	9	18	25

La liste des projets refusés en 2014-2015 dans le cadre des programmes FIA et FIA II

Aucun.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

7. Concernant le programme Organismes autochtones, fournir la liste et la nature des projets financés et la liste des projets refusés en 2014-2015, ainsi que les montants déboursés.

RÉPONSE :

PROGRAMME ORGANISMES AUTOCHTONES PROJETS SOUTENUS 2014-2015

ORGANISME	PROJET	MONTANT (\$)
Agence Mammu Innu Kaikusseht	Colloque sur la gestion participative du saumon	10 724
Angeliss	Soirée Hommage au Hilton	1 500
Angeliss	Souper des Nations	3 000
Association des femmes autochtones du Canada	Table ronde - Femmes autochtones disparues et assassinées	12 075
Association québécoise autochtone en science et ingénierie	Expo-science autochtone	20 000
Carrefour jeunesse-emploi de Duplessis	Salon de l'emploi Nikan Netiliun	1 000
Centre d'amitié autochtone de La Tuque	Forum entrepreneurial	5 000
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or	Gala Reconnaissance Mëmëgwashi et JNA 2014	4 000
Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM)	École d'été du CÉRIUM	3 800
Centre d'exposition de Val-d'Or	Exposition Nikiwin	5 000
Centre d'amitié autochtone de La Tuque	Journée nationale autochtone 2014	1 500
Centre d'amitié autochtone de Québec	Fête nationale autochtone 2014	1 500
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or	Parce que l'urbanité est aussi anishnabe phase 2	3 000
Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat	Cérémonie de diplômés	4 000
Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat	Évaluation des chantiers-écoles de Pakuashipi	25 135
Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec	Atelier interactif de bilan évaluatif des projets en persévérance scolaire des jeunes Autochtones	5 000
Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIERA)	Colloque annuel du CIERA	5 000
Cercle des Premières Nations de l'Université du Québec à Montréal	Projet d'exposition photographique	2 000
Cercle Kisis	Journée nationale autochtone 2014	5 000
Chargée du groupe de Matimekush—	Marche Schefferville à Kuujuaq	2 000

ORGANISME	PROJET	MONTANT (\$)
Lac-John		
Collectif des conservateurs autochtones	Colloque des curateurs autochtones - ACA	5 000
Collège Frontière	Projet de littératie pour les Inuits de Montréal	9 900
Comptoir Agoshin	Activités communautaires	5 000
Congrès mondial acadien	Grand rassemblement du Congrès national acadien 2014.	10 000
Conseil de bande de Lac-Barrière	Coupe de bois	43 750
Conseil de bande de Lac-Barrière	Formation en foresterie	5 000
Conseil de la Nation Anishnabe de Lac-Simon	Pow wow Lac-Simon	1 500
Conseil de la Nation Anishnabe de Lac-Simon	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	28 550
Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac-John	Rassemblement des aînés Innus-Naskapis 2014	5 000
Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq	Pow wow 2014	1 500
Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	17 296
Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq	Harmonie Inter-communautés	40 000
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	28 550
Conseil de la Première Nation de Longue-Pointe	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	24 520
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	Pow Wow 2014 Essipit	1 500
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	Journée nationale autochtone Essipit	1 500
Conseil de la Première Nation Eagle Village-Kipawa	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	28 550
Conseil de la Première Nation Timiskaming	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	28 550
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik	Activités annuelles au Lac-Dozois	1 500
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	28 550
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	27 500
Conseil des Atikamekw de Manawan	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	28 550
Conseil des Atikamekw de Wemotaci	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	24 981
Conseil des Innus d'Ekuanitshit	Participation d'une équipe de Mingan au Tournoi Orange 2014, École Teueikan	1 000
Conseil des Innus d'Ekuanitshit	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	20 956
Conseil des Innus d'Unamen Shipu	Tournoi Orange	1 500
Conseil des Innus d'Unamen Shipu	Participation d'une équipe de La Romaine au Tournoi orange	1 500
Conseil des Innus d'Unamen Shipu	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	28 000
Conseil des Innus d'Ekuanitshit	Participation d'une équipe de Mingan au Tournoi Orange 2014	1 000
Conseil des Montagnais de Natashquan	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	28 550
Conseil en éducation des Premières Nations	Camps de littératie	15 496
Conseil tribal anishnabe	Formation en enseignement des langues	5 000
Coopérative de solidarité Wenicec	Formation chantier-école	5 585

ORGANISME	PROJET	MONTANT (\$)
Corporation des Fêtes historiques de Québec	Fêtes de la Nouvelle-France - Corporation des fêtes	10 000
Corporation Waskahegen	Maigan Ajik	38 000
École Olamen	Publication du volume 8 du livre Unamen Shipu	5 000
École secondaire Uashkaikan	Innu rassemble	2 000
Espace Art nature	Voix du silence	2 500
Femmes autochtones du Québec inc.	Rassemblement des proches de femmes disparues ou assassinées	8 300
Festival du conte et de la légende de l'Innucadie	Festival de l'Innucadie	10 000
Fondation Jasmin-Roy	Programme de prévention de l'intimidation à Kitcisakik	10 000
Forum des ministres responsables du développement du Nord	Forum des ministres responsables du développement du Nord	5 000
Fusion jeunesse	Projet Performance par les arts	20 000
Galerie d'art contemporain ArtMûr	2 ^e manifestation d'art contemporain	3 000
Institut du Nouveau Monde (INM)	École d'été	10 000
Institut Tshakapesh	Symposium MAMU	5 000
Institut Tshakapesh	Programme de sensibilisation à la « Rencontre Québécois-Autochtones »	15 000
Les musées de la civilisation du Québec	Production de trousseaux pédagogiques numériques	35 000
Les Productions Feux Sacrés	2 ^e Rendez-vous des arts métissés	5 000
Les productions Innu Nikamu	Festival Innu Nikamu	8 000
Les Productions Manitou	Les gardiens des sites sacrés	7 500
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	Campement amérindien au marché public de Pointe-à-Callières	5 000
Musée des Abénakis	Projet de sortie scolaire d'une école secondaire	1 500
Musée Shaptuan	Journée nationale autochtone 2014	1 500
Nation naskapie de Kawawachikamach	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	28 550
Oktoécho	Enregistrement de l'album Saymanik	4 000
Première Nation malécite de Viger	La Route des Sauvages 2014 - PN malécite de Viger	1 500
Première Nation nalécite de Viger	Congrès des élues autochtones du Québec	30 000
Productions K8e k8e	Projet de film Pastedechouan	5 000
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ)	Participation de jeunes Autochtones à l'école d'été de l'INM	5 000
Regroupement Mamit Innuat	Sommet Innu-Québec	150 000
Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal	Soutien des activités du Réseau - priorités autochtones	45 000
Revue Études/Inuit/Studies	Publication des numéros 37.1 et 37.2	5 000
Société de communication Atikamekw-Montagnais	Achat d'antennes - SOCAM	23 769
Société Makivik	Assemblée générale annuelle	5 000
Tourisme Abitibi-Témiscamingue	CultureAT 2015	25 000
Tourisme Wendake	Pow wow Wendake 2014	10 000

ORGANISME	PROJET	MONTANT (\$)
Tourisme Wendake	Fêtes de la Nouvelle-France - Projet de kiosque autochtone	10 000
Université du Québec à Chicoutimi	Actes du Premier colloque sur la persévérance scolaire des Premiers Peuples	5 000
Université du Québec à Chicoutimi	Marche Innu Meshkenu	25 000
Université du Québec à Trois-Rivières	3 ^e séminaire sur l'éthique de la recherche avec les Peuples autochtones	5 000
Université Laval	Participation des membres de Wendake à une conférence	500
GRAND TOTAL		1 216 187

**PROGRAMME ORGANISMES AUTOCHTONES
PROJETS REFUSÉS 2014-2015**

ORGANISME	PROJET
Association forestière des deux rives	Colloque sur l'Économie forestière
Avataq	Traduction Petit Prince
Bernard Voyer Explorateur inc.	Voyage au Népal
Conseil de la Nation Innu Matimekush—Lac-John	Camp de ressourcement
Conseil des Abénakis d'Odanak	Rencontre des directeurs généraux des communautés
Conseil des Attikamekw de Manawan	Financement pour un tournoi de hockey
Conseil des Montagnais de Natashquan	Négociation d'une entente sur la protection du saumon
École Marie-Sarah	Participation d'élèves au projet Kvarik en république tchèque
Femmes au travail	Matériel d'artisanat
Jacques McKenzie	Tente de sudation
Kipawa Countryfest	7 ^e édition annuelle du Kipawa Countryfest
Madame Delima Aster	Attikusat
Malécites de Viger	Conseil des Sages
Mission Saint-Michael	Ateliers de sculpture inuite
Monsieur Alexandre Éthier	Projet musical à Kitcisakik
Monsieur Christian Lépine	Activités de Missions chez nous
Monsieur Normand Pilot	La danse du soleil
Mundial Montréal	Série Accents autochtones
Nayumivik Landholding Corporation	Qarmaq
Secrétariat de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador	Conseil des jeunes APNQL
Secrétariat des programmes et services de la nation algonquine	34 ^e assemblée générale
Société Makivik	Visite de détenus
Sylvain Godbout	École de karaté
Université de Montréal	Notre golfe

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

8. État d'avancement, budget ventilé et échéanciers du Plan d'action gouvernemental pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones.

RÉPONSE :

État d'avancement

Les travaux d'élaboration du Plan d'action gouvernemental pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones ont débuté au printemps 2013.

Au cours de l'année 2013-2014, le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) avait mis sur pied un comité interministériel, avait mené des consultations et, en collaboration avec les membres du comité interministériel, avait élaboré des mesures et des moyens d'action susceptibles de répondre aux préoccupations des Premières Nations et des Inuits.

Le contexte budgétaire, l'exercice de révision des programmes ainsi que les changements structuraux de certains réseaux ont demandé au SAA de revoir la démarche ainsi que l'échéancier. Le SAA souhaite effectuer ces réajustements en collaboration avec des organismes autochtones.

D'ailleurs, le 6 novembre 2014, le ministre responsable des Affaires autochtones a rencontré à ce sujet des représentants de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, du Réseau jeunesse des Premières Nations du Québec et du Labrador, de la Commission de la santé et des services sociaux du Québec et du Labrador, de la Commission des ressources humaines des Premières Nations du Québec, de Femmes autochtones du Québec et du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.

Le SAA entend poursuivre les discussions avec les organisations autochtones.

Budget ventilé

Outre les salaires des professionnels impliqués au dossier, aucun budget n'a été alloué à l'élaboration du Plan d'action gouvernemental pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones en 2014-2015

Échéancier

Le SAA n'est pas en mesure, pour l'instant, de fournir un échéancier précis. Cet aspect est en discussion avec les organisations autochtones concernées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RÉPONSES AUX RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

9. État d'avancement, budget ventilé et échéanciers du Mois de l'histoire des Autochtones.

RÉPONSE :

Le projet de loi 44, *Loi proclamant le Mois de l'histoire des Autochtones*, a été déposé à l'Assemblée nationale le 4 juin 2013. Cependant, celui-ci est mort au feuilletton après la dissolution de l'Assemblée nationale le 5 mars 2014. Par conséquent, les questions de budget ventilé et d'échéanciers sont inapplicables.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

10. État d'avancement et rapport détaillé de la première année de fonctionnement du gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

RÉPONSE :

- Le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (Gouvernement régional), au sein duquel la représentation est paritaire entre les Cris et les Jamésiens pour les dix premières années, est en fonction depuis le 1^{er} janvier 2014.
- Conformément à la *Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et apportant certaines modifications législatives concernant le Gouvernement de la nation crie*, 11 représentants jamésiens ont été désignés au conseil du Gouvernement régional. Chibougamau détient 9 voix; Lebel-sur-Quévillon 4 voix; Chapais 3 voix; Matagami 3 voix; Valcanton 1 voix; Villebois 1 voix; et Radisson 1 voix. Un représentant du gouvernement du Québec, sans droit de vote, a été nommé au conseil du Gouvernement régional. Les neuf chefs cris, le grand chef et le vice-grand chef siègent aussi au conseil avec une voix chacun.
- En 2014-2015, le conseil du Gouvernement régional s'est réuni sept fois, soit le 22 mai 2014; le 27 juin 2014; le 31 juillet 2014; le 25 septembre 2014; le 27 novembre 2014; les 29-30 janvier 2015; et les 18-19 mars 2015.
- La présidence du conseil se fait en alternance aux deux ans. Actuellement, les Jamésiens assurent la présidence et, en novembre 2015, les Cris prendront le relais. Pour refléter la situation linguistique de la population et des représentants cris et jamésiens, un service de traduction assure que les conseillers et le public puissent s'exprimer en français, en anglais ou en cri lors des séances du conseil. De plus, les séances se tiennent en alternance dans les communautés cries et jamésiennes.
- Les rapports du représentant du gouvernement du Québec au conseil indiquent que les rencontres de ce dernier se passent bien et permettent au Gouvernement régional d'exercer les pouvoirs, fonctions et compétences qui lui sont attribués.
- Conformément aux dispositions de la loi l'instituant, le budget du Gouvernement régional, pour les cinq premières années, doit être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Ce dernier a approuvé le budget 2015-2016 du Gouvernement régional le 27 février 2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

11. État d'avancement et rapport détaillé de la mise en œuvre du projet de loi n° 21 sur la mise en œuvre d'ententes en matière de travail entre le Québec et Kahnawake.

RÉPONSE :

- *L'Entente en matière de travail entre Kahnawake et Québec* a été approuvée par un décret du gouvernement du Québec, pris le 24 juillet 2014. Cette entente :
 - Permet un régime particulier, mais semblable à celui du Québec dans ses orientations et ses objectifs;
 - Repose sur la coopération entre les institutions du Québec et Kahnawake dans la définition du régime et son application;
 - Définit les règles applicables à la main-d'œuvre mohawk travaillant sur la réserve et sur le pont Honoré-Mercier;
 - D'application générale : elle couvre tous les aspects de la construction (qualification des entrepreneurs et des travailleurs, prévention sur les chantiers, syndicalisation, indemnisation);
 - Kahnawake se dotera d'un Bureau du travail, lequel aura pour mandat d'interagir avec les institutions québécoises : ministère du Travail, Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), Commission de la construction du Québec (CCQ) et Régie du bâtiment du Québec (RBQ).
- Le projet de loi n° 21 *Loi concernant principalement la mise en œuvre d'ententes en matière de travail entre le gouvernement du Québec et le Conseil Mohawk de Kahnawake*, donnant suite à certaines des dispositions de l'Entente, a été adopté en décembre 2014. Ce projet de loi :
 - Introduit des dispositions assez générales pour permettre de la souplesse dans leur application, tout en respectant l'esprit des lois. Ainsi, la conclusion d'ententes avec les Mohawks de Kahnawake sera possible sans une modification législative à la pièce.
 - Modifie quatre lois du secteur du travail : *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* et la *Loi sur le bâtiment*.
 - N'affecte pas le chantier du Centre hospitalier Kateri Memorial, dans la mesure où l'Entente constitue une entente complémentaire autorisée par la *Loi approuvant l'Entente concernant la construction et l'exploitation d'un centre hospitalier sur le territoire de Kahnawake* de 1984.

- L'Entente prévoit que Québec et Kahnawake travaillent en coopération et de façon diligente afin d'assurer sa mise en œuvre.
- La Table sectorielle de négociation entre Québec et Kahnawake en matière de travail s'efforce d'harmoniser le régime de Kahnawake à celui du Québec. Elle a élaboré, à l'automne 2014, un plan de mise en œuvre de l'entente en matière de travail signée en juillet 2014. Ce plan définit les étapes de cette mise en œuvre et prévoit des mesures transitoires dans l'attente de la pleine mise en œuvre du régime de Kahnawake et de la création de son Bureau du travail.
- Dans cette foulée, la Table a constitué deux sous-groupes de travail afin de donner suite à ce plan de mise en œuvre : le premier doit traiter les enjeux liés à la qualification de la main-d'œuvre, le second doit se pencher sur ceux en matière d'indemnisation de la main-d'œuvre victime d'accidents du travail.
- Des représentants de Kahnawake et des organisations québécoises du secteur du travail (ministère du Travail, CSST, CCQ et RBQ) collaborent aux travaux de ces sous-groupes. Ceux-ci vont bon train et devraient être complétés au cours des prochains mois.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

12. État d'avancement et rapport détaillé du travail du médiateur dans le dossier de la certification forestière de Produits forestiers Résolu.

RÉPONSE :

- Le 23 janvier 2015, le gouvernement du Québec a retenu les services de M^e Lucien Bouchard, en tant que médiateur, pour favoriser le règlement du différend foresterie Baril-Moses et de certains enjeux connexes, y compris la non-conformité des certificats de Produits forestiers Résolu.
- La lettre Baril-Moses, signée par le gouvernement du Québec et les Cris simultanément lors de la signature de la Paix des braves, en 2002, prévoit l'application de certaines modalités de la Paix des braves sur un territoire situé dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Depuis décembre 2013, les Cris poursuivent le gouvernement du Québec, car le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs n'applique plus les modalités forestières contenues dans la lettre Baril-Moses pour des raisons écologiques, économiques et sociales.
- De plus, les Cris ont déposé une plainte auprès du Forest Stewardship Council (FSC) contre Produits forestiers Résolu, disant qu'ils n'ont pas donné leur consentement libre, préalable et éclairé aux nouvelles modalités d'aménagement, en vigueur depuis 2010 sur le territoire de la lettre Baril-Moses. Cette plainte a entraîné la suspension de la certification de Produits forestiers Résolu.
- Il est à noter que le dossier de la lettre Baril-Moses a également un impact sur les négociations en cours avec les Innus du Regroupement Petapan inc., sachant que le territoire en question fait partie du territoire d'intérêt de la communauté innue de Mashteuiatsh au sens de l'Entente de principe d'ordre général, signée en 2004.
- Dans ce dossier, le gouvernement du Québec privilégie le recours au dialogue plutôt qu'aux tribunaux, compte tenu des impacts appréhendés.
- M^e Bouchard a eu pour mandat de proposer des solutions qui, à la fois :
 - Favoriseraient un règlement hors cour du différend foresterie Baril-Moses entre les Cris et le gouvernement du Québec;
 - Permettraient la levée de la suspension de la certification FSC de Produits forestiers Résolu avec, comme conséquence, le maintien des emplois dans la région.
 - Permettraient que l'aménagement forestier se fasse dans un environnement harmonieux, ne nuisant pas à la pratique des activités de chasse et de piégeage des Innus et des Cris, et favorisant l'intégration de nouvelles connaissances en gestion des écosystèmes.

- La médiation est amorcée et toutes les parties concernées ont accepté d'y participer. Le contenu de la médiation demeure confidentiel et les résultats sont attendus pour la fin de juin 2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RÉPONSES AUX RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

13. Liste et sommaire de toutes les ententes signées en 2014-2015 avec les communautés autochtones. Détail des coûts engendrés par chacune d'elles pour le gouvernement du Québec ou le SAA.

RÉPONSE :

La liste des ententes conclues entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015 sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) et déposées au greffe de ce dernier est annexée à la présente. Ces ententes peuvent être consultées au SAA durant les heures ouvrables.

LISTE SOMMAIRE DES ENTENTES

- 1 - Entente particulière établissant les modalités d'application du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Établir les engagements généraux des parties afin de favoriser le développement économique de Wolf Lake et la création ou la consolidation d'emplois pour les membres de la communauté de cette communauté.
- Parties :**
Le gouvernement du Québec (ministre déléguée aux Affaires autochtones)
Le Conseil de Wolf Lake First Nation (chef)
- Date de signature:** 3 avril 2014
-
- 2 - Convention (financière)
- Objet :**
S'engager auprès de l'Institution financière afin d'effectuer directement à celle-ci tous les paiements devant être versés par l'Emprunteur, à même la subvention octroyée à l'Emprunteur par le SAA pour le projet "réfection aréna Matimekush-Lac-John".
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Banque royale du Canada (vice-président Marché autochtone Québec)
Le Conseil de la Nation innu Matimekush-Lac-John (Mme Cora Gauthier McKenzie et M. François Monfette)
- Date de signature:** 4 avril 2014
-
- 3 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Salle de massothérapie».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Kateri Mckenzie
- Date de signature:** 11 avril 2014
-
- 4 - Avenant à l'Entente de financement du conseiller en fiscalité juridique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II, volet développement économique - mobilisateur
- Objet :**
Amender l'entente de façon à y apporter les changements appropriés et souhaités par les parties.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (directeur général)
- Date de signature:** 14 avril 2014
-
- 5 - Entente particulière établissant les modalités d'application du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Établir les engagements généraux des parties afin de favoriser le développement économique de Long Point First Nation et la création ou la consolidation d'emplois pour les membres de cette communauté.
- Parties :**
Le gouvernement du Québec (ministre responsable des Affaires autochtones)
Le Conseil de Long Point First Nation (chef)
- Date de signature:** 16 avril 2014
-

- 6 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II - volet infrastructure communautaire, projet hors-réserve
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet d'achat et de rénovation d'un immeuble pour le Centre d'amitié autochtone de Saguenay.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Centre d'amitié autochtone de Saguenay (président)
- Date de signature:** 1 mai 2014
-
- 7 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
S'engager auprès de l'Institution financière à garantir le prêt contracté jusqu'à concurrence de 100 000\$ pour une durée maximale de 5 ans et à rembourser, le cas échéant, les pertes principales et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par l'Institution financière pour la protection de ses garanties, dans le cadre du projet «Épicerie-Quincaillerie Lac-Simon».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Banque Royale du Canada (directeur des comptes)
- Date de signature:** 1 mai 2014
-
- 8 - Avenant à l'Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones, volet garantie de prêt
- Objet :**
Amender l'Entente de façon à y apporter les changements appropriés et souhaités par les parties en ce qui concerne le projet «Destination Sept-Îles»
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Conseil Innu TakuaiKAN Uashat Mak Mani-Utenam (chef)
- Date de signature:** 6 mai 2014
-
- 9 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Quincaillerie Kamatshenan».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Quincaillerie Kamatshenan Inc. (présidente)
- Date de signature:** 15 mai 2014
-
- 10 - Entente particulière établissant les modalités d'application du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Établir les engagements généraux des parties afin de favoriser le développement économique d'Odanak et la création ou la consolidation d'emplois pour les membres de la communauté d'Odanak.
- Parties :**
Le gouvernement du Québec (ministre responsable des Affaires autochtones)
Le Conseil de bande d'Odanak (grand chef)
- Date de signature:** 15 mai 2014
-

- 11 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Transport Wabak».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Transport Wabak (président)
- Date de signature:** 21 mai 2014
-
- 12 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II, catégorie économie sociale
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Espace culturel 11 Nations».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Les Productions Feux sacrés (directrice générale)
- Date de signature:** 21 mai 2014
-
- 13 - Entente de financement au soutien à la mission globale d'un organisme communautaire dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement de l'organisme par le SAA pour lui permettre de réaliser sa mission et les activités qui y sont inhérentes.
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles (président)
- Date de signature:** 22 mai 2014
-
- 14 - Avenant à l'Entente de financement au soutien à la mission globale d'un organisme communautaire dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Amender l'entente de financement de façon à y apporter les changements appropriés et souhaités par les parties.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Centre d'amitié autochtone de La Tuque (présidente)
- Date de signature:** 28 mai 2014
-
- 15 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Hôtel Kuei - Havre-Saint-Pierre».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Madame Josée Rock
- Date de signature:** 20 juin 2014
-

- 16 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
L'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (coordonnateur)
- Date de signature:** 14 juillet 2014
-
- 17 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil de la Nation huronne-wendat (vice-grand chef)
- Date de signature:** 17 juillet 2014
-
- 18 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil de la Première Nation d'Eagle Village (chef)
- Date de signature:** 17 juillet 2014
-
- 19 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik (chef)
- Date de signature:** 23 juillet 2014
-
- 20 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil des Atikamekw de Manawan (chef)
- Date de signature:** 28 juillet 2014
-

- 21 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil de la Première Nation Abitibiwini (chef)
- Date de signature:** 28 juillet 2014
-
- 22 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le Ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil de la nation Anishnabe de Lac-Simon (chef)
- Date de signature:** 29 juillet 2014
-
- 23 - Entente de financement pour le soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités d'une aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II, versée à l'Organisme pour mener à bien un projet, destiné à améliorer le processus de consultation pour des projets de développement des ressources naturelles entre le gouvernement du Québec et trois communautés algonquines du Témiscamingue (Eagle Village, Timiskaming et Wolf Lake).
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Secrétariat de la Nation algonquine (directeur)
- Date de signature:** 5 août 2014
-
- 24 - Entente de financement soutien à la consultation Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la Première nation malécite de Viger (grand chef)
- Date de signature:** 5 août 2014
-
- 25 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Acquisition d'un camion nacelle et d'une camionnette».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Shetush électrique 2003 (président)
- Date de signature:** 18 août 2014
-

- 26 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructures communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Réaménagement des bureaux administratifs».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé aux affaires autochtones)
Le Conseil de la nation huronne-wendat (directeur des Services administratifs)
- Date de signature:** 22 août 2014
-
- 27 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Garantir auprès de la CDEM le prêt contracté jusqu'à concurrence de 85 128\$ pour le projet «Quincaillerie Kamatshenan» avec Quincaillerie Kamatshenan Inc. pour une durée maximale de 5 ans. Rembourser, le cas échéant, à la CDEM les pertes de principal et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par la CDEM pour la protection de ses garanties.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Corporation de développement économique montagnaise (directeur général)
- Date de signature:** 27 août 2014
-
- 28 - Convention (financière)
- Objet :**
Engagement de la part du SAA à remettre directement à l'Institution financière pour le compte de l'emprunteur lors de chaque échéance et dans la mesure où il sera payable, chaque versement de capital et d'intérêts prévu au Contrat de prêt à terme, jusqu'à parfait paiement des obligations de l'emprunteur, pour le projet «construction d'un aréna».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Banque royale du Canada (directeur des comptes)
Le Centre sportif et culturel de Manawan (président)
- Date de signature:** 28 août 2014
-
- 29 - Entente de financement de développement économique mobilisateur dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Conseiller en sensibilisation à l'entrepreneuriat 2014-2017».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (directeur général)
- Date de signature:** 3 septembre 2014
-
- 30 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Business development analyst 2014-2017».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil Mohawk de Kahnawake (Grand chef)
- Date de signature:** 3 septembre 2014
-

- 31 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Aide au développement économique local 2014-2018».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la nation micmac de Gespeg (chef)
- Date de signature:** 10 septembre 2014
-
- 32 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Mer et Monde Écotours».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Société de gestion P.R.P. Inc. (président)
- Date de signature:** 11 septembre 2014
-
- 33 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Centre communautaire montagnais Essipit - Phase III».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (Chef)
- Date de signature:** 11 septembre 2014
-
- 34 - Avenant à l'entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Amender l'entente de façon à y apporter les changements appropriés et souhaités par les parties.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Centre de la petite enfance Auetissatsh (président)
- Date de signature:** 16 septembre 2014
-
- 35 - Entente en matière de travail
- Objet :**
Donner suite à la volonté des parties affirmée dans l'Entente-cadre à l'effet que Kahnawà:ke travaille de concert avec le ministère du Travail et les institutions du Québec dans le domaine du travail (CCQ, RBQ, CSST) afin d'élaborer et de mettre en oeuvre le régime de Kahnawà:ke en matière de travail sur le Territoire.
Établir le cadre d'une coopération efficace entre les parties afin de faciliter l'exercice d'une autorité et de pouvoirs, la prise en charge de responsabilités et l'accomplissement de devoirs sur certains aspects du domaine du travail sur le Territoire.
- Parties :**
Le Conseil mohawk de Kahnawà:ke (chefs)
Le gouvernement du Québec (ministre du Travail, ministre responsable des Affaires autochtones, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne)
- Date de signature:** 18 septembre 2014
-

- 36 - Entente de financement de développement économique, catégorie économie sociale, dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Café Mesnak».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Centre d'amitié autochtone de Saguenay (président)
- Date de signature:** 24 septembre 2014
-
- 37 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Société en commandite Épicerie Opitciwonok».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Société en commandite Épicerie Opitciwonok (président)
- Date de signature:** 29 septembre 2014
-
- 38 - Convention (financière)
- Objet :**
S'engager auprès de l'Institution financière afin d'effectuer directement à celle-ci tous les paiements devant être versés par l'Emprunteur (l'Administration régionale Kativik), à même la subvention octroyée à ce dernier par le SAA, et ce, conformément à l'Offre de financement concernant des projets de réfection d'arénas dans trois villages nordiques et d'agrandissement d'un gymnase dans le village de Kuujjuarapik.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Caisse centrale Desjardins (directeur principal et vice-président Comptes majeurs Est du Québec et Transferts d'entreprise)
L'Administration régionale Kativik (présidente et trésorière)
- Date de signature:** 29 septembre 2014
-
- 39 - Entente de financement d'un projet dans le cadre du programme Projets ponctuels autochtones
- Objet :**
Définir les modalités de financement de l'organisme par le SAA pour lui permettre de réaliser les activités inhérentes au volet autochtone du projet CulturAT.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Tourisme Abitibi-Témiscamingue (directrice générale)
- Date de signature:** 3 octobre 2014
-
- 40 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Réhabilitation du dôme pour la patinoire».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil des Montagnais de Natashquan (chef)
- Date de signature:** 7 octobre 2014
-

41 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet «Infrastructures en technologies de l'information».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Le Conseil des Atikamekw de Manawan (chef)

Date de signature: 7 octobre 2014

42 - Entente de financement au soutien à la mission globale d'un organisme communautaire dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement de l'organisme par le SAA pour lui permettre de réaliser le programme d'études musicales à Kitcisakik.

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Jeunes musiciens du monde (directeur général)

Date de signature: 8 octobre 2014

43 - Convention (financière)

Objet :

Remettre directement à l'Institution financière pour le compte de l'Emprunteur (Ouje-Bougoumou Eenu Compane), lors de chaque échéance et dans la mesure où il sera payable, chaque versement de capital et d'intérêt prévu à la Convention du prêt à terme, jusqu'à parfait paiement des obligations de l'Emprunteur envers l'Institution financière en capital, intérêts et frais.

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

La Banque canadienne impériale de commerce (directeur principal)

Ouje-Bougoumou Eenu Compane (président et secrétaire corporatif)

Date de signature: 20 octobre 2014

44 - Entente de financement au soutien à la mission globale d'un organisme communautaire dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement de l'organisme par le SAA pour lui permettre de réaliser les activités autochtones inhérentes aux programmes Trickster, idAction et idAction Mobile.

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Missions Exeko (codirecteur général)

Date de signature: 24 octobre 2014

- 45 - 16 ententes de financement concernant l'octroi d'une aide financière pour chapeauter et assurer le suivi des coordonnateurs en sport et loisir, et d'implication communautaire et citoyenne conclues avec 15 communautés autochtones du Québec et avec l'organisme Québec en forme

Objet :

Définir les modalités du financement octroyé à Québec en forme et aux 15 communautés autochtones relativement à la coordination nationale du programme.

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (sous-ministre adjoint au Loisir et au Sport)

Et une des parties suivantes:

Québec en forme (directrice générale)

Conseil de la Première Nation Eagle Village-Kipawa (chef)

Conseil des Innus d'Ekuanitshit (chef)

Nation naskapie de Kawawachikamach (chef)

Conseil des anicinapek de Kitcisakik (chef)

Conseil de bande de Lac-Barrière (chef)

Conseil de la nation anishnabe de Lac-Simon (chef)

Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq (chef)

Conseil des Atikamekw de Manawan (chef)

Conseil des Montagnais de Natashquan (chef)

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (chef)

Conseil de la Première Nation Abitibiwini (chef)

Conseil de la Première Nation Timiskaming (chef)

Conseil des Innus d'Unamen Shipu (chef)

Conseil des Atikamekw de Wemotaci (chef)

Conseil de la Première Nation de Longue-Pointe (chef)

Date de signature: 29 octobre 2014

- 46 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Dépanneur Ashini».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Christelle Rock

Date de signature: 31 octobre 2014

- 47 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet intitulé «Dépanneur Ashini».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Christelle Rock

Date de signature: 31 octobre 2014

- 48 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet intitulé «R.T.K. International - Renato Tecca».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

9119-7004 Québec inc. (président)

Date de signature: 3 novembre 2014

49 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «R.T.K. International - Renato Tecca».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
9119-7004 Québec inc. (président)

Date de signature: 3 novembre 2014

50 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Grand Conseil de poursuivre les activités de son bureau de consultation et d'avoir recours à l'expertise nécessaire pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.

Parties :

Le Ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (directeur général)

Date de signature: 3 novembre 2014

51 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Machinerie Makwa Inc. - Fonds de roulement».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Machinerie Makwa Inc. (président)

Date de signature: 4 novembre 2014

52 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Consolidation de l'entreprise Nokamic Inc.».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Investissement Premières Nations du Québec (directeur général)
Intervenant à la présente entente:
Nokamic Inc. (président)

Date de signature: 10 novembre 2014

- 53 - Entente de financement au soutien à la mission globale d'un organisme communautaire dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement de l'organisme par le SAA pour lui permettre de réaliser des escales de formation musicale dans 4 communautés autochtones et des ateliers de perfectionnement et de mentorat au studio permanent de Montréal.
- Parties :**
Secrétariat aux Affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Maison des cultures nomades (présidente)
- Date de signature:** 10 novembre 2014
-
- 54 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Agent de développement économique local».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil Innu Takuaiakan Uashat mak Mani-Utenam (chef)
- Date de signature:** 13 novembre 2014
-
- 55 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Acquisition de machinerie».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Société en commandite Scierie Opitciwan (président)
- Date de signature:** 20 novembre 2014
-
- 56 - Avenant à l'Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds de développement pour les Autochtones
- Objet :**
Modifier certaines modalités de l'Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds de développement pour les Autochtones concernant le projet «Opemica Park Lodge».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Première nation de Wolf Lake (chef)
- Date de signature:** 20 novembre 2014
-
- 57 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de poursuivre les activités de son bureau de consultation et d'avoir recours à l'expertise nécessaire pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean connu sous le nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (directrice intérimaire)
- Date de signature:** 24 novembre 2014
-

58 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

S'engager à garantir auprès de l'Institution financière le prêt contracté par Christelle Rock pour le projet «Dépanneur Ashini» jusqu'à concurrence de 100 000\$ pour une durée maximale de 5 ans et s'engager à rembourser, le cas échéant, à celle-ci les pertes de principal et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par elle pour la protection de ses garanties.

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

La Banque Royale du Canada (représentant)

Date de signature: 25 novembre 2014

59 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

S'engager, auprès de l'Institution financière, à garantir le prêt contracté par l'Emprunteur (9119-7004 Québec inc.) pour le projet «R.T.K. International - Renato Tecca» jusqu'à concurrence de 58 637\$ pour une durée maximale de 5 ans et rembourser, le cas échéant, à celle-ci les pertes de principal et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par elle pour la protection de ses garanties.

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Services Financiers Élément (directrice de documentation)

Date de signature: 28 novembre 2014

60 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet «Acquisition d'un bateau et d'un quota de pêche à la crevette (JOVENE)».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Le Conseil de bande des Micmacs de Gesgapegiag (chef)

Date de signature: 1 décembre 2014

61 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet «Programmation 2014-2015 - partie 1».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Le Conseil des Mohawks d'Akwesasne (Grand chef)

Date de signature: 2 décembre 2014

62 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Le SAA s'engage à garantir auprès de l'Institution financière le prêt contracté par l'emprunteur (Steeve Mathias, faisant affaire sous la dénomination sociale de «Machinerie Makwa Inc.») jusqu'à concurrence de 100 000\$ pour une durée maximale de 5 ans et à rembourser, le cas échéant, à l'Institution financière les pertes de principal et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par l'Institution financière pour la protection de ses garanties, pour le projet «Machinerie Makwa Inc. - Fonds de roulement».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Banque royale du Canada (directeur de comptes)

Date de signature: 3 décembre 2014

63 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre à l'Organisme de se doter de la structure et de l'expertise nécessaire pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.

Parties :

Le Ministre responsable des affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi (directeur)

Date de signature: 4 décembre 2014

64 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Entreprise Bell-Mest_Harold Mestokosho».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Harold Mestokosho

Date de signature: 4 décembre 2014

65 - Entente de financement au soutien à la mission globale d'un organisme communautaire dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement de l'organisme par le SAA pour lui permettre de réaliser sa mission et les activités qui y sont inhérentes.

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Centre de développement communautaire autochtone de Montréal (présidente)

Date de signature: 11 décembre 2014

66 - Protocole d'accord politique entre le Québec et les Mohawks d'Akwesasne

Objet :

Établir un cadre général favorisant le maintien des relations existantes ainsi que leur développement sur différents sujets d'intérêt commun entre les parties, dans un esprit de compréhension et de respect mutuel.

Parties :

Le Québec (ministre responsable des Affaires autochtones, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne)

Les Mohawks d'Akwesasne (grand chef)

Date de signature: 15 décembre 2014

67 - Entente de financement pour le soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de poursuivre les activités de son bureau de consultation et d'avoir recours à l'expertise nécessaire pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.

Parties :

Le Ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)

Le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (directeur général)

Date de signature: 15 décembre 2014

68 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

S'engager à garantir auprès de l'Institution financière le prêt contracté par Mme Johanne Blacksmith pour le projet «Artisanat Eshken» jusqu'à concurrence de 60 000\$ pour une durée maximale de 5 ans et à lui rembourser, le cas échéant, les pertes de principal et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par celle-ci pour la protection de ses garanties.

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

La Caisse Desjardins de Pekuakami (directeur de compte)

Date de signature: 15 décembre 2014

69 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet intitulé «Congrès international autochtone - Québec 2015».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Tourisme Autochtone Québec (directeur général)

Date de signature: 6 janvier 2015

- 70 - Entente de financement dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II, volet soutien à la consultation
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le Ministre responsable des affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil de la Nation huronne-wendat (vice-grand chef)
- Date de signature:** 15 janvier 2015
-
- 71 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam (chef)
- Date de signature:** 20 janvier 2015
-
- 72 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Hemmingford Seniors Retirement Residence».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Conseil Mohawk de Kahnawake (grand chef)
- Date de signature:** 22 janvier 2015
-
- 73 - Convention (financière)
- Objet :**
S'engager à remettre directement à l'Institution financière pour le compte de l'Emprunteur (le Conseil) lors de chaque échéance et dans la mesure où il sera payable, chaque versement de capital et d'intérêt prévu au Contrat de prêt à terme, jusqu'à parfait paiement des obligations de l'Emprunteur envers l'Institution financière en capital, intérêt et frais.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Société de crédit commercial autochtone (président)
Le Conseil de la nation anishnabe de Lac-Simon (chef)
- Date de signature:** 4 février 2015
-
- 74 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Équipement forestier - phase 3».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la nation micmac de Gespeg (chef)
- Date de signature:** 10 février 2015
-

- 75 - Entente de financement de développement économique mobilisateur dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Planification stratégique 2015-2020».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (directeur général)
- Date de signature:** 17 février 2015
-
- 76 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II, volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Centre administratif et multifonctionnel».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la nation micmac de Gespeg (chef)
- Date de signature:** 18 février 2015
-
- 77 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II, volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet de «Rénovation du bâtiment principal de l'Organisme».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière (président)
- Date de signature:** 18 février 2015
-
- 78 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Plan marketing et commercialisation 2015-2017».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (chef)
- Date de signature:** 19 février 2015
-
- 79 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Chipper equipment #4».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq (chef)
- Date de signature:** 19 février 2015
-

- 80 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Matoush Tire Shop».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Jerry Matoush
- Date de signature:** 23 février 2015
-
- 81 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Équipement des Premières Nations».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Martin Madore
- Date de signature:** 26 février 2015
-
- 82 - Entente de financement dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II, volet soutien à la consultation
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le Ministre responsable des affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil des Montagnais de Natashquan (chef)
- Date de signature:** 2 mars 2015
-
- 83 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «dalle de béton pour la patinoire couverte».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil des Innus de Pakuashipi (chef)
- Date de signature:** 4 mars 2015
-
- 84 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II, volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Garage communautaire».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq (chef)
- Date de signature:** 6 mars 2015
-

- 85 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil de la Première Nation de Wolf Lake (chef)
- Date de signature:** 9 mars 2015
-
- 86 - Avenant à l'Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones
- Objet :**
Remplacer l'ancien promoteur par le nouveau promoteur dans l'Entente de financement de développement économique conclue le 15 décembre 2011 entre le SAA et Ernest Dominique pour le projet «Atelier d'Art et Résidence d'Artiste AGARA».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Ernest Dominique
Josée Leblanc
- Date de signature:** 11 mars 2015
-
- 87 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
S'engager à garantir auprès de l'Institution financière le prêt contracté par l'Emprunteur (Martin Madore) pour le projet «Équipements des Premières Nations», et à rembourser, le cas échéant, les pertes de principal et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par l'Institution financière pour la protection de ses garanties.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Banque royale du Canada (directeur de comptes)
- Date de signature:** 17 mars 2015
-
- 88 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Plan stratégique et économique».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la Nation Huronne-Wendat (grand chef)
- Date de signature:** 19 mars 2015
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

14. Détail de l'état d'avancement des travaux entre le SAA et le MSSS concernant un éventuel plan d'action sur les services de santé et les services sociaux pour les peuples autochtones. État d'avancement du comité tripartite et coûts engendrés par sa mise en place, ses activités, etc.

RÉPONSE :

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) est responsable de la mise en œuvre du *Plan directeur de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador 2007-2017*.

Aucun comité tripartite ayant pour objectif de réaliser les actions prévues dans ce plan directeur n'a été mis en place, puisque ce mandat relève plutôt d'un comité de vigie formé d'experts en santé et services sociaux. Il n'existe pas de plan d'action gouvernemental sur les services de santé et services sociaux pour les peuples autochtones, mais plutôt des plans d'action ciblés abordant des thématiques tels que l'itinérance, la violence, la toxicomanie, les agressions sexuelles et autres.

Le SAA, assure, en collaboration avec la CSSSPNQL et les communautés autochtones, une veille en ce qui a trait aux services sociaux et de santé pour les Premières Nations. Actuellement, toutes les régions du Québec sont en mesure d'adapter leurs services de première ligne en matière sociale pour répondre aux besoins des populations autochtones qu'elles desservent.

Le SAA participe, entre autres, au comité de travail ayant comme mandat d'identifier des pistes de solution visant à résoudre la problématique de personnes devant quitter leur communauté afin de recevoir des traitements médicaux en milieu urbain. Ce comité regroupe l'ensemble des intervenants en matière de santé et de services sociaux et est présidé par la CSSSPNQL.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec voit notamment à mettre en œuvre les engagements conclus en ce qui a trait à la santé et aux services sociaux, entre autres, lors des deux forums socioéconomiques autochtones qui ont eu lieu à Mashteuiatsh et à Kuujuaq, respectivement en 2006 et 2007.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RÉPONSES AUX RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

15. Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2014-2015 qui n'ont pas été reconduits en 2015-2016, en incluant les programmes qui ont été abolis.

RÉPONSE : Aucun.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RÉPONSES AUX RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

16. Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2015-2016.

RÉPONSE :

Crédits demandés au Conseil du trésor :

Programme 04 : 259 252,9 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements de l'Opposition officielle

RÉPONSES AUX RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

17. Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2014-2015 et la liste des dépenses abolies en conséquence (Application du cran d'arrêt).

RÉPONSE : Aucune.

SECTION 3.2

DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'Opposition

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

36. Liste des négociations tripartites entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et qui ont eu lieu en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 incluant des détails sur :

- a. l'objet des négociations;
- b. la date des rencontres;
- c. l'échéancier des négociations;
- d. les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
- e. un état de situation des négociations;
- f. le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec;
- g. le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral;
- h. le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone;
- i. les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes.

37. Liste des négociations bilatérales entre le gouvernement du Québec et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et qui ont eu lieu en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, incluant les détails sur :

- a. l'objet des négociations;
- b. la date des rencontres;
- c. l'échéancier des négociations;
- d. les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement;
- e. un état de situation des négociations;
- f. le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec;
- g. le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone;
- h. les coûts totaux engendrés pour négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et par les négociateurs externes.

38. Liste des consultations menées par le gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2013-2014 et 2014-2015 ayant entraîné des déplacements :

- a. l'objet des consultations;
- b. le moyen utilisé;
- c. les dates de rencontres;
- d. les communautés et les personnes consultées;
- e. les résultats des consultations;
- f. les montants afférents.

<p>39. Pour chaque négociateur qui œuvre au nom du gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2013-2014 et 2014-2015 : dépôt du mandat et du contrat, de la durée du contrat, des tâches effectuées et d'une copie du ou des rapports et le suivi donné. Indiquer également les sommes accordées à la rémunération globale de chacun de ces négociateurs.</p>
<p>40. Liste détaillée de toutes les activités et de tous les coûts engendrés au SAA relativement aux consultations, au développement et à la mise en place du Plan Nord.</p>
<p>41. Concernant le Fonds d'initiatives autochtones (FIA), fournir la liste et la nature des projets financés et la liste des projets refusés en 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les montants déboursés, et ce pour chaque volet du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. développement économique; b. garantie de prêt; c. infrastructure communautaire; d. action communautaire; e. soutien à la consultation; f. fournir aussi le nombre de demandes reçues (par volet et par communauté).
<p>42. Concernant le Fonds de développement pour les autochtones (FDA), fournir la liste et la nature des projets financés et la liste des projets refusés en 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les montants déboursés.</p>
<p>43. Liste des communautés autochtones faisant l'objet d'une entente particulière dans le cadre du Fonds de développement pour les autochtones depuis 2000.</p>
<p>44. Liste des projets économiques présentés en 2013-2014 et 2014-2015 par les administrations autochtones au SAA et état d'avancement de ces projets, incluant les motifs invoqués pour les projets non retenus. Détail des coûts engendrés pour le SAA pour chacun des projets.</p>
<p>45. Actions posées et crédits engagés en 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 auprès des jeunes et des femmes autochtones et prévisions pour 2014-2015.</p>
<p>46. Actions posées et crédits engagés en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 auprès des Autochtones hors réserve et liste des programmes s'adressant à cette clientèle. Prévisions pour 2015-2016.</p>
<p>47. Liste et sommaire de toutes les ententes signées en 2013-2014 et 2014-2015 avec les communautés autochtones. Détail des coûts engendrés par chacune d'elles pour le gouvernement du Québec ou le SAA.</p>
<p>48. Détail de l'état d'avancement des travaux entre le SAA et le MSSS sur un éventuel plan d'action sur les services de santé et les services sociaux pour les peuples autochtones. État d'avancement du comité tripartite et coûts engendrés par sa mise en place, ses activités, etc.</p>
<p>49. Les détails financiers des actions du secrétariat afin de faciliter l'acceptation par les communautés autochtones du Plan Nord depuis 2010. (Construction de nouveaux bâtiments, publicité, embauche d'autochtones etc.).</p>
<p>50. Les détails du coût des commissions scolaires autochtones en 2013-2014 et 2014-2015</p>

<p>51. Les détails du processus de reddition de compte pour toutes les sommes financières remises aux communautés Cris depuis 2012. Veuillez préciser cette information par somme versée aux communautés et inclure un sommaire de l'objectif visé par le versement de chaque somme.</p>
<p>52. Les détails du coût de la police autochtone sur les différentes communautés depuis 2012.</p>
<p>53. Les coûts engagés par le gouvernement en 2013-2014 et en 2014-2015 visant l'obtention d'une entente avec les mohawks qui a mené, ou a résulté du projet de loi 21. Veuillez ventiler les coûts par poste budgétaire.</p>
<p>54. Estimation des coûts qui seront engendrés par le gouvernement en 2015-2016 dans la mise en œuvre du projet de loi 21.</p>
<p>55. Concernant la rédaction du rapport de recommandation suite au congrès sur le racisme et la discrimination des autochtones tenu en novembre 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) sommes investies dans la rédaction du rapport ventilées par postes budgétaires; b) nombre d'ETC (équivalents temps complets) affectés à la rédaction du rapport, ventilé par mois; c) budget planifié pour 2015-2016 autour de la rédaction de ce rapport, ventilé par poste budgétaire; d) la liste et le coût de tout parti privé impliqué dans ce dossier au nom du gouvernement, le cas échéant.
<p>56. Les coûts et le nombre d'ETC (équivalents temps complets) qui travaillent à la résolution des différends entre les diverses communautés et le gouvernement du Québec concernant les droits de chasse sur la réserve faunique des Laurentides. Ventilation des coûts des partis privés qui œuvrent pour le gouvernement dans ce dossier, le cas échéant.</p>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RÉPONSES AUX RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

36. Liste des négociations tripartites entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et qui ont eu lieu en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 incluant des détails sur :

- a) l'objet des négociations ;
- b) la date des rencontres ;
- c) l'échéancier des négociations ;
- d) les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement ;
- e) un état de situation des négociations ;
- f) le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec ;
- g) le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral ;
- h) le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone ;
- i) les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes.

RÉPONSE :

LES ATTIKAMEKS

Négociation de la revendication territoriale globale des Attikameks

- a) L'objet des négociations

La négociation porte sur le règlement de la revendication territoriale et sur la conclusion d'une entente sur l'autonomie gouvernementale de la nation attikamek.

Cette négociation a pour objectifs de :

- préciser les droits des Attikameks et l'exercice de ceux-ci sur un territoire convenu;
- mettre en place des règles claires en matière d'exercice d'une autorité gouvernementale par la nation et les communautés attikameks sur des activités et des territoires convenus;
- s'entendre sur la participation des Attikameks au développement du territoire et aux bénéfices des retombées économiques qui y sont liées.

b) Les dates des rencontres

Pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, la table centrale de négociation s'est réunie aux dates suivantes :

2014			
29-30 avril	12-13 juin	24-25 juillet	13 août
24-25 septembre	23-24 octobre	18-19 novembre	17-18 décembre
2015			
27-28 janvier	18 février	18 mars	

c) L'échéancier des négociations

Le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le Conseil de la Nation atikamekw (CNA) souhaitent convenir d'une entente de principe d'ici la fin de l'année 2016.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Cette négociation fait suite au dépôt de la revendication territoriale globale par le CNA.

e) Un état de situation des négociations

En 1997, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le CNA ont signé un protocole politique qui encadre le processus de la négociation de la revendication territoriale globale des Attikameks. Depuis, les parties négocient une entente de principe qui est l'étape précédant la conclusion d'un traité.

En novembre 2009, le CNA a remplacé son équipe de négociation et les négociations ont été suspendues pendant presque un an. Au moment de la reprise, en décembre 2010, le gouvernement du Canada a informé les autres parties que le mandat de son négociateur était arrivé à échéance, et que le renouvellement risquait d'être long. Dès lors, les parties ont convenu que le gouvernement du Québec et le CNA allaient continuer les négociations et que le gouvernement du Canada allait assister aux négociations en tant qu'observateur.

En juin 2011, les négociations ont encore une fois été interrompues en raison de la suspension du mandat de négociation du CNA par les conseils de bande d'Opitciwan et de Wemotaci, pour diverses raisons et pour un temps indéterminé.

En décembre 2012, le gouvernement du Canada a annoncé le renouvellement de son mandat pour une période de cinq ans.

Au printemps 2013, les chefs attikameks ont accepté de confier à nouveau le mandat de négociation au CNA et, à l'automne 2013, les négociations ont repris. Un plan de travail a été adopté pour chacune des années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Les négociations se poursuivent selon les plans de travail, le rythme est soutenu et le climat est serein.

- f) Le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M. Denis Lapointe	Négociateur, Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Félicité Belisimbi	Conseillère, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Jean-Philippe Jobin	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Sophie Lépine Zaruba	Ministère de la Justice
M. Benoit Trudel	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
M ^{me} Anik Langevin	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
M. Hugo Jacqmain	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Yvon Boilard	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Moncef Bouaziz	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Simon St-Georges	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Daniel Berrouard	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
M ^{me} Sylvie Létourneau	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
M. Louis-Charles Guillemette	Ministère de la Culture et des Communications
M ^{me} Hélène Lacoursière	Commission de toponymie du Québec

- g) Le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral

M. Guy Beaudet	Négociateur
M ^{me} Natalie Aubin	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M ^{me} Michelle Boucher	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M. Pierre-Luc Lavoie	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M ^{me} Pascale Aubin	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M. Jean Picard	Environnement Canada

- h) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M. Simon Awashish	Négociateur
M ^{me} Sandra Vaillancourt	Conseil de la Nation atikamekw
M ^e Benoît Champoux	
M ^e Annie Neashish	
M ^e Hélène Dubé	
M ^{me} Judith Ottawa	
M. Mario Chachai	
M ^{me} Maryse Awashish	
M. Fernand Demis-Damee	
M. Christian Cocoo	

- i) Les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes.

Voir à la fin de la réponse.

LES CRIS

Négociation des conventions complémentaires à la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*

- a) L'objet des négociations

Les négociations visent à :

- alléger la procédure de modification la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ) pour que cette dernière puisse être modifiée avec le seul consentement des parties concernées par la modification envisagée;
- modifier le chapitre 3 de la CBJNQ relatif à l'admissibilité, de sorte que les droits et les avantages des Cris qui quittent le territoire de la CBJNQ, pour des raisons de santé, d'études ou de travail, pendant une période de plus de 10 ans, ne soient pas suspendus.

- b) La date des rencontres

23 janvier 2015

- c) L'échéancier des négociations

Aucun échéancier n'a encore été établi.

- d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Un état de situation des négociations

Depuis deux ans, les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que le Gouvernement de la nation crie négocient une convention complémentaire visant à alléger le processus de modification de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ). L'objectif de cette convention complémentaire est de permettre qu'à l'avenir, la Convention puisse être modifiée avec le seul consentement des parties concernées par la modification envisagée. Actuellement, cinq chapitres de la Convention nécessitent le consentement de toutes les parties en cas de modification. Au cours des négociations, les parties ont retenu l'avenue consistant à prévoir une formule de modification spécifique pour chacun des chapitres, lorsque possible. Quand cette convention complémentaire entrera en vigueur, seuls deux chapitres de la Convention requerront, à cause de leurs implications, le consentement de toutes les parties en cas de modification. Le projet de convention est en consultation auprès des sociétés d'État signataires de la CBJN et auprès de la nation inuite qui n'ont pas participé aux négociations.

De plus, les gouvernements du Québec et du Canada et les Cris négocient un projet de convention complémentaire pour modifier l'article 3.2.7 de la CBJNQ, de façon à accorder aux Cris les mêmes avantages que ceux accordés aux Inuits aux termes de la *Convention complémentaire n° 18*. En effet, grâce à la *Convention complémentaire n° 18*, les droits et avantages découlant de la CBJNQ des Inuits qui quittent le territoire pendant plus de 10 ans, pour des raisons de santé, d'études ou de travail, ne sont plus suspendus. Les négociations se déroulent bien, mais à un rythme lent.

f) Le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M ^{me} Félicité Belisimbi	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Hubert Noreau-Simpson	Ministère de la Justice du Québec

g) Le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral

M ^{me} Susan Doherty	Négociatrice, Affaires autochtones et développement du Nord canadien
M ^{me} Geneviève Thériault	Ministère de la Justice du Canada

h) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M. Brian Craik
M^e Denis Blanchette

i) Les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

LES INNUS

a) L'objet des négociations

Au cours des années, les négociations territoriales globales avec la nation innue se sont déroulées parfois au sein d'une table centrale regroupant l'ensemble des communautés, parfois en groupes distincts.

Des tables de négociation ont existé avec l'Assemblée Mamu Pakatatau Mamit (Mingan, La Romaine et Pakuashipi) et la Corporation Ashuanipi (Uashat mak Mani-Utenam et Matimekosh), mais elles n'ont pas été actives depuis plusieurs années.

La négociation avec le regroupement Petapan inc. (anciennement Conseil tribal Mamuitun), qui comprend les communautés d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Nutashkuan, est actuellement la seule table de négociation active. La communauté de Betsiamites s'est retirée de cette négociation et privilégie les recours aux tribunaux.

Dans la foulée de l'Approche commune, signée en 2000, les gouvernements du Québec et du Canada ont signé l'*Entente de principe d'ordre général* (EPOG) avec le Conseil tribal Mamuitun, le 31 mars 2004. Cette entente sert de cadre à un éventuel traité et porte notamment sur la reconnaissance des droits, le territoire, l'autonomie gouvernementale des Innus, les aspects financiers et le développement des communautés.

b) Les dates des rencontres

Pour l'année 2014-2015, avec le Regroupement Petapan inc. :

2014			
23-24 avril	21-22 mai	18 juin	16-17 juillet
17-18 septembre	15-17 octobre	5-6 novembre	2-4 décembre
2015			
22-23 janvier	25-27 février	25-27 mars	

c) L'échéancier des négociations

Les négociateurs des trois parties visent la conclusion d'une entente d'ici la fin de 2015.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

La revendication territoriale globale a été acceptée par le gouvernement du Canada en 1979 et par le gouvernement du Québec en 1980.

e) Un état de situation des négociations

Les travaux à la Table centrale de négociation (Table) se sont déroulés de façon intensive entre 2007 et 2010. Les travaux ont été suspendus quelques mois en 2011 et 2012, pour des raisons de positions conflictuelles et de renouvellement de mandat. La Table se réunit régulièrement depuis novembre 2012 et plusieurs avancées ont été faites. Un plan de travail pluriannuel 2012-2015 a été paraphé par les négociateurs en chef des trois

parties en décembre 2012. Ce plan comprend les dates d'achèvement pour chacun des chapitres du traité avec l'objectif d'avoir un accord final en 2015.

Dans le cadre des négociations, le gouvernement du Québec a toujours maintenu une approche basée substantiellement sur les principes de l'EPOG. Il importe de se rappeler que cette entente est d'ordre général et que plusieurs sujets doivent être négociés et définis de façon plus précise dans un accord final. Également, la jurisprudence, surtout en matière de consultation, a évolué depuis.

Les discussions avancent bien à la Table qui se réunit mensuellement et plusieurs groupes de travail ont été formés. Vingt chapitres sont en cours de discussion et plusieurs sont à un stade très avancé. Les enjeux les plus importants pour le gouvernement du Québec concernent :

- l'autonomie gouvernementale et le financement;
- le développement socioéconomique;
- la consultation et l'accommodement dans le cadre du développement du territoire;
- la cohabitation harmonieuse sur le territoire.

- f) Le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec.

M. Normand Bergeron	Négociateur en chef
M ^e Pierre-Christian Labeau	Négociateur, Norton Rose Fulbright
M ^{me} Julie Cyr	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Félicité Belisimbi	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Marc-André Fournier	Ministère de la Justice
M. Luc Imbeault	Coordonnateur, Côte-Nord
M. Alain Belley	Coordonnateur, Saguenay–Lac-Saint-Jean
M. Nicol Tremblay	Représentant des régions, Saguenay– Lac-Saint-Jean

Des représentants des ministères sectoriels accompagnent ponctuellement l'équipe de négociation, selon les sujets abordés.

- g) Le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral

M. André Bourgeois	Négociateur en chef
M ^{me} Nathalie Aubin	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M ^e Pierre-Luc Lavoie	Justice Canada
M. Bruno Marion	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M. Patrick Ballay	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

- h) Le nom des négociateurs pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

Regroupement Petapan inc.

M. Sylvain Ross	Négociateur
M ^e François Tremblay	Conseiller juridique
M ^e Nancy Fillion	Conseillère juridique
M ^e Mélissa Beaulieu	Conseillère juridique

- i) Les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

LES MICMACS

1) Entente de principe sur l'autonomie gouvernementale de la nation micmaque de Gespeg

- a) L'objet des négociations

L'objectif du projet d'entente de principe est d'énoncer les principes et les éléments fondamentaux qui serviront de base pour la négociation de l'entente finale portant sur l'autonomie gouvernementale de Gespeg.

- b) La dates des rencontres

Ne s'applique pas.

- c) L'échéancier des négociations

Aucune séance de négociation ne s'est tenue, dans l'attente de la position du gouvernement.

- d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

- e) Un état de situation des négociations

La communauté micmaque de Gespeg n'a pas acheminé de revendication territoriale au gouvernement du Québec. Ce dernier participe à cette négociation en vertu de ses orientations en matière d'affaires autochtones, notamment la conclusion d'ententes avec les nations autochtones leur assurant l'exercice du droit à l'autonomie au sein du Québec.

Le 24 février 2011, les négociateurs ont paraphé l'Entente de principe sur l'autonomie gouvernementale de Gespeg et ont convenu de soumettre ce projet à leurs autorités respectives pour approbation. Le 18 janvier 2012, la négociatrice du gouvernement du Canada a indiqué que son gouvernement trouvait que le projet d'entente paraphé n'était pas acceptable et que plusieurs clauses devraient être précisées. Le 21 février 2012, les parties ont décidé de rouvrir les négociations et se sont donné deux ans pour convenir

d'une entente de principe acceptable pour toutes les parties. Le 27 mars 2014, les parties ont complété cet exercice. Le gouvernement fédéral est à préciser son mandat dans ce dossier.

- f) Le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

Ne s'applique pas.

- g) Le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral

Ne s'applique pas.

- h) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

Ne s'applique pas.

- i) Les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes

Ne s'applique pas.

2) Négociation tripartite entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi

- a) L'objet des négociations

En 2003, le gouvernement du Canada a voulu entamer la négociation d'une revendication territoriale avec la nation micmaque du Québec, représentée par le Secrétariat micmac du Québec appelé Mi'gmawei Mawiomi. Invité à y participer, le gouvernement du Québec a indiqué qu'il ne souhaitait pas s'engager dans une négociation de revendication territoriale globale, mais qu'il participerait à une démarche alternative visant la conclusion d'ententes sectorielles qui augmenteraient le degré de certitude juridique entourant la question des droits des Micmacs au Québec, évitant ainsi des poursuites judiciaires et créant un climat favorable au développement économique.

En 2006, à l'initiative des Micmacs, les parties ont accepté de négocier une entente mettant en place un processus de discussions. Cette entente, appelée *Niganita'suatas'gl Ilisutaqann* (NI Process), signée en septembre 2008 et renouvelée en septembre 2011, engage les parties à poursuivre les discussions afin de conclure une entente-cadre qui établit les sujets devant faire l'objet de négociations ultérieures. Cette voie est la solution convenue pour concilier les différentes positions des parties quant au type de négociation à privilégier.

- b) La date des rencontres

2014	
7-8 mai	21 octobre
23 septembre	2-3 décembre

2015

20 janvier

24 mars

c) L'échéancier des négociations

Les ententes signées par le gouvernement du Québec et par les deux autres parties respectent le NI Process et permettent de poursuivre les négociations afin de conclure des ententes sectorielles.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Après avoir effectué une évaluation de risques, le gouvernement fédéral a demandé au gouvernement du Québec de participer à une négociation sur les droits aux terres, aux ressources, à l'autonomie gouvernementale et les droits issus de traités. Quant aux Micmacs, ils ont transmis aux gouvernements une déclaration de revendication (« Statement of Claim »).

e) Un état de situation des négociations

Dans la foulée du NI Process, les représentants des parties se sont entendus sur un projet d'entente-cadre conduisant à la négociation d'ententes dans différents domaines d'intérêt commun. Il prévoit que les parties aborderont les sujets suivants : culture et patrimoine; ressources naturelles; évaluation et protection de l'environnement; parcs et aires protégées; consultation; autonomie gouvernementale; fiscalité et mesures économiques. Les domaines ciblés pourraient donner lieu à des ententes tripartites ou bilatérales qui pourraient prendre la forme d'ententes finales, provisoires ou progressives. L'entente-cadre a été signée en juin 2012.

De plus, un projet d'entente tripartite sur la consultation a été négocié en même temps que le projet d'entente-cadre. Cette entente a été approuvée le 21 mars 2012 par le gouvernement du Québec. Il s'agit d'une entente provisoire qui pourrait être améliorée selon l'évolution des négociations.

Le gouvernement du Québec poursuit les négociations selon les bases de l'entente-cadre de 2012. En 2014-2015, des discussions se sont tenues relativement aux dossiers de consultation, des parcs et aires protégées, etc.

f) Le nom des négociateurs pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M. Nicolas Tremblay (jusqu'en juin 2014)	Négociateur, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Patrick Brunelle (à partir de juin 2014)	Négociateur, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Vincent Desormeaux (de sept. 2014 à mars 2015)	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Éric Beauregard	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
M ^e Stéphane Marsolais	Ministère de la Justice
M ^e Sophie Lépine-Zaruba (jusqu'en sept. 2014)	Ministère de la Justice

- g) Le nom des négociateurs pour le gouvernement fédéral et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement fédéral

M ^e Ritu Sood	Négociateur, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M ^{me} Élisabeth Pigeon	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M ^{me} Chantale Boisvert	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

- h) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M. Troy Jerome	Négociateur
M ^{me} Tanya Barnaby	
M ^e Richard Jeannotte	

- i) Les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

Coût total pour l'ensemble des négociations tripartites

- i) Les coûts totaux engendrés pour les négociations comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes.

2014-2015	
Employés du SAA	266 580 \$
Négociateurs externes	<u>487 398 \$</u>
TOTAL :	753 978 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RÉPONSES AUX RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

37. Liste des négociations bilatérales entre le gouvernement du Québec et les différentes communautés autochtones, actuellement en cours et qui ont eu lieu en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, incluant les détails sur :

- a) l'objet des négociations ;
- b) la date des rencontres ;
- c) l'échéancier des négociations ;
- d) les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement ;
- e) un état de situation des négociations ;
- f) le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec ;
- g) le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone ;
- h) les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes.

ALGONQUINS – L'ALGONQUIN NATION SECRETARIAT

- a) L'objet des négociations

Convenir d'une entente sur la consultation et l'accommodement, l'Algonquin Nation Secretariat (ANS) représentant les communautés algonquiennes de Wolf Lake, Eagle Village et Timiskaming.

- b) La date des rencontres

30 mars 2015

- c) L'échéancier des négociations

Une première rencontre de négociation a eu lieu le 30 mars 2015. Les parties se sont engagées à déterminer un calendrier de travail concernant la poursuite de la négociation.

- d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Cette question ne s'applique pas.

e) Un état de situation des négociations

Une entente de soutien financier a été signée le 5 août 2014 entre le gouvernement du Québec et l'ANS. Les objectifs de cette entente sont de :

1. Permettre aux trois communautés de l'ANS de conclure une entente sur le traitement des demandes de consultation initiées par le gouvernement du Québec sur le territoire du sud du Témiscamingue utilisé par ces trois communautés.
2. Conclure, avec le gouvernement du Québec, une entente visant à améliorer les processus de consultation et définir un territoire d'application pour cette entente.
3. Déterminer si les trois communautés sont disposées à mettre sur pied un bureau central de coordination de la consultation.

Une rencontre tenue le 30 mars 2015 a permis aux communautés de faire état de l'avancement de leurs travaux. Les parties doivent maintenant convenir d'un calendrier de travail concernant la négociation d'une entente sur la consultation.

f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec

M. Olivier Bourdages Sylvain	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M ^{me} Dominic Maltais	Conseillère, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Éric Beauregard	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

g) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M. Peter Di Gangi	Négociateur
M. Russell Diabo	
M. Randy Polson	
M ^{me} Laura Moore	
M. Simon Charest	
M ^{me} Brenda St-Denis	
M. Pascal Bibeau	
M. Dany Bisson	

h) Les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

ALGONQUINS – LAC-BARRIÈRE

a) L'objet des négociations

Entamer la mise en œuvre des recommandations proposées par les représentants spéciaux des parties, MM. Clifford Lincoln et John Ciaccia, dans un rapport datant de 2007 contenant sept recommandations, afin de conclure les négociations relatives à l'entente trilatérale de 1991 et l'entente bilatérale de 1998. En somme, la négociation avec le conseil de bande vise à conclure une entente permettant la mise en valeur harmonieuse des ressources naturelles dans la région de la Haute-Gatineau. Cette entente fixerait, en contrepartie, les engagements du gouvernement du Québec en matière de développement social et économique de la communauté.

b) La date des rencontres

Aucune rencontre de négociation en 2014-2015.

c) L'échéancier des négociations

À déterminer.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Sans objet.

e) Un état de situation des négociations

Des discussions préparatoires sont en cours afin de concevoir un cadre de négociation mutuellement acceptable.

f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec

M^{me} Marie-José Thomas, secrétaire adjointe aux Affaires autochtones et M. Richard Savard, sous-ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, autres personnes à déterminer.

g) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M. Clifford Lincoln, négociateur pour la communauté de Lac-Barrière, autres personnes présentes à déterminer.

h) Les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse

ALGONQUINS – PIKOGAN ET DE LAC-SIMON

a) L'objet des négociations

Convenir d'une entente finale sur la consultation et l'accommodement en ce qui concerne les projets miniers avec le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (Pikogan) et le Conseil de la nation Anishnabe de Lac-Simon (Lac-Simon).

b) La date des rencontres

2014
26 novembre
2015
14 janvier

c) L'échéancier des négociations

L'entente de principe ayant conduit aux négociations de l'entente finale a été signée le 30 mars 2012. Il était prévu de faire tous les efforts nécessaires pour conclure une entente finale en 2012. Compte tenu de la complexité du dossier, les parties ont convenu de poursuivre leurs discussions après cette date.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Cette question ne s'applique pas.

e) Un état de situation des négociations

Les parties poursuivent leurs discussions en vue de conclure une entente finale. Les principales questions encore en suspens concernent l'identification de sites d'intérêt sur une partie du territoire d'application de l'entente ainsi que le financement de la participation des communautés aux processus de consultation. À la dernière rencontre, les Algonquins ont également indiqué vouloir discuter des mécanismes de consultation prévus dans l'entente et du territoire d'application.

f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes pour le gouvernement du Québec

M ^e Pierre-Christian Labeau	Négociateur
M. Olivier Bourdages Sylvain	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Éric Beauregard	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
M ^e Stéphane Marsolais	Ministère de la Justice
M ^{me} Julie Samson	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

g) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M^e Marie-Christine Gagnon Négociatrice
M. David Kistabish
M. Alain Hervieux
M^{me} Salomé McKenzie
M. Ronald Brazeau

- h) Les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

ATTIKAMEKS

Négociation d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Atikamekw Nehirowisiw (les Attikameks)

En 2012-2013 et en 2013-2014, des négociations entre le gouvernement du Québec et la Nation Atikamekw ont conduit à un projet d'entente de « nation à nation » concernant la gestion et le développement des ressources naturelles et du territoire sur le Nitaskinan.

Un projet d'entente a été paraphé par les négociateurs en octobre 2013, puis approuvé par le gouvernement du Québec, Manawan et Wemotaci, en novembre 2013.

La communauté d'Opitciwan n'a toujours pas approuvé le projet d'entente, donc celle-ci n'a toujours pas été signée ni mise en œuvre.

Des rencontres entre des représentants du gouvernement du Québec et de la Nation Atikamekw, dont les trois communautés attikameks, ont eu lieu en 2014-2015 sans que ces rencontres ne permettent de dénouer l'impasse. Les parties sont toujours à la recherche d'une solution.

LES INUITS

Négociation pour modifier l'Entente Sivunirmut (Modification n° 11)

- a) L'objet des négociations

Négociation entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik (ARK) pour modifier le montant versé à l'ARK en vertu de l'*Entente concernant le financement global de l'ARK – Entente Sivunirmut*.

Il s'agit d'un montant à ajouter pour les centres de la petite enfance (CPE) et d'un montant à ajouter pour l'exploitation des aérogares de Kangirsuk et de Quaqaq ainsi que le remplacement à long terme des véhicules et des équipements ajoutés en 2012 et 2013.

- b) Les dates des rencontres

Les échanges se sont faits par le biais d'échanges téléphoniques et de courriels.

c) L'échéancier des négociations

Négociation terminée, voir point e).

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Un état de situation des négociations

L'Entente de modification n° 11 a été approuvée par le gouvernement du Québec le 25 mars 2015. Une fois approuvée officiellement par l'Administration régionale Kativik, l'entente sera signée par les parties et le SAA pourra procéder aux déboursés prévus aux budgets 2014-2015.

f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

MM. Vincent Desormeaux
(de sept. 2014 à mars 2015)
et Denis Lapointe

Secrétariat aux affaires autochtones

M. Alexandre Mathieu

Ministère des Transports

M^{me} Armande Raphael

Ministère de la Famille

g) Le nom des négociateurs pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la nation autochtone

Les représentants suivants ont participé à toutes ou à la plupart des rencontres mentionnées au point b) :

M^e Catherine Fortier-Pesant

Administration régionale Kativik

M^e Philémon Boileau

h) Les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

Négociation avec les corporations foncières

a) L'objet des négociations

En mai 2012, le gouvernement du Québec et la Société Makivik ont décidé de créer un groupe de travail composé du Secrétariat aux affaires autochtones, du ministère des Ressources naturelles, de la Société Makivik et de l'Association des corporations foncières inuites afin d'évaluer plusieurs problématiques liées au fonctionnement et aux responsabilités des corporations foncières inuites.

En mai 2013, les parties se sont entendues sur le mandat du groupe de travail. Ce mandat est d'analyser et d'étudier les problématiques soulevées par les corporations foncières du Nunavik, tenter d'en avoir une compréhension commune et proposer des recommandations aux parties, à savoir le gouvernement du Québec et la Société Makivik.

Les dossiers abordés par le groupe de travail concernent, entre autres, les mandats et le financement des corporations foncières, l'introduction d'outils de gestion foncière (ex : cadastre), l'accès au gravier pour des travaux de construction et le statut des non-bénéficiaires de la CBJNQ au regard de la pratique d'activités de chasse et de pêche sur des terres de catégorie 1 et 2.

b) Les dates des rencontres

2014-2015		
8-9 avril	17 novembre	9 décembre

c) L'échéancier des négociations

Ne s'applique pas.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Un état de situation des négociations

Les parties ont identifié leurs priorités pour les travaux du groupe. Le mandat du groupe de travail est d'analyser et d'étudier les problématiques des corporations foncières du Nunavik et de proposer des recommandations tout en tentant d'avoir une compréhension commune de ces questions. Il est prévu que le groupe de travail soumette son rapport à la Table Québec-Nunavik le plus rapidement possible. Cette dernière pourra alors prendre en considération ledit rapport et y donner les suites qu'elle jugera nécessaires.

f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

MM. Vincent Desormeaux (de sept. 2014 à mars 2015) et Denis Lapointe	Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Hubert Noreau-Simpson	Ministère de la Justice
M. David Saint-Pierre	Ministère des Ressources naturelles

- g) Le nom des négociateurs pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la nation autochtone

M. George Peters	Association des corporations foncières du Nunavik
M. Andy Moorhouse	Société Makivik
M ^e Alexandre Kibale	Association des corporations foncières du Nunavik
M ^e Mylène Larivière	Société Makivik

- h) Les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

MOHAWKS – AKWESASNE

- a) L'objet des négociations

Le 20 juin 2000, le gouvernement du Québec et le Conseil des Mohawks d'Akwesasne (Akwesasne) signaient une entente-cadre dont l'objectif principal était la conclusion d'ententes spécifiques sur des sujets d'intérêt commun entre les deux parties. Cette entente a permis de développer de bonnes relations entre le gouvernement du Québec et Akwesasne.

Le 14 janvier 2013, le grand chef, M. Mike K. Mitchell, signifiait au gouvernement du Québec son intérêt à renouveler l'entente-cadre. En mars 2013, le gouvernement du Québec confirmait à son tour son intérêt à entreprendre une telle négociation, qui porte sur des initiatives en transport, en sécurité publique, en santé et services sociaux, en administration de la justice et en développement économique.

- b) Les dates des rencontres

Ne s'applique pas.

- c) L'échéancier des négociations

L'entente a été approuvée.

- d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

- e) Un état de situation des négociations

Les négociations sont terminés et l'entente est mise en oeuvre.

- f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

M. Nicolas Tremblay
(juin 2014)

Négociateur, Secrétariat aux affaires
autochtones

M. Stéphane Marsolais

Ministère de la Justice

Des représentants des ministres sectoriels accompagnent parfois l'équipe du SAA.

- g) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone

M^{me} Victoria Irving

Négociatrice

Le chef Mike Mitchell et des membres du conseil ont assisté à certaines rencontres.

- h) Les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

MOHAWKS – KAHNAWAKE

- a) L'objet des négociations

Le gouvernement du Québec est disposé à soutenir le développement économique de Kahnawake en échange de compromis susceptibles de régler des enjeux depuis longtemps litigieux. Ainsi, le gouvernement s'est engagé à soutenir l'ajout à la réserve de terres le long de l'autoroute 30 et à offrir des infrastructures (accès, aqueduc et égouts) en permettant le développement, en échange d'ententes en matière de travail, de commerce et de fiscalité.

Le différend sur ces enjeux entre le gouvernement du Québec et Kahnawake perdure depuis plusieurs années. L'exigence de travaux majeurs d'agrandissement du Centre hospitalier Kateri Memorial et de réfection du pont Honoré-Mercier a rendu toutefois urgent son règlement. De même, l'atteinte d'un compromis sur certaines règles régissant le commerce et la fiscalité s'impose pour harmoniser le développement économique de Kahnawake à celui du Québec et pour faciliter les relations avec les communautés environnantes.

Par ailleurs, d'autres objets de négociation émergent progressivement, en marge des négociations en cours en matière de travail, de transport et de fiscalité. C'est le cas, notamment, en matière de services de protection de la jeunesse, de justice et de développement économique.

- b) Les dates des rencontres

La Table centrale de négociation

2014

25-26 août

16 septembre

5 décembre

2015

26-27 janvier 10 mars

Les tables sectorielles entre Québec et Kahnawake se sont réunies à quelques reprises depuis le 1^{er} avril 2014 :

Table sectorielle Travail

2014

8 mai 2 août 1^{er} octobre 22 octobre

Table sectorielle Transports

2014

21 août 20 novembre

Table sectorielle Développement économique :

2014

15 mai 12 juin 28 octobre

c) L'échéancier des négociations

Les parties ont conclu, tel qu'anticipé, une entente générale en matière de travail en juillet 2014. Le projet de loi n^o 21, adopté par l'Assemblée nationale en décembre 2014, a permis la mise en vigueur de certaines des dispositions de cette entente.

Un règlement des enjeux de commerce et de fiscalité est anticipé pour l'automne 2015.

Les études préalables pour la construction d'infrastructures de transport (accès aux terres via l'autoroute 30, aqueduc et égouts) sont en cours.

Par ailleurs, les négociations afin de conclure une entente entre le gouvernement du Québec et Kahnawake en matière de protection de la jeunesse vont bon train (en vertu de l'article 37.5 de la *Loi sur la protection de la jeunesse*) et les parties pourraient en arriver à une entente à l'été 2015.

Finalement, les travaux menant au renouvellement de l'*Entente Québec - Kahnawà:ke en matière de développement économique* sont à toutes fins utiles complétés et elle pourrait être finalisée à l'été 2015.

d) Les revendications territoriales acheminées officiellement au gouvernement

Ne s'applique pas.

e) Un état de situation des négociations

Table centrale

Depuis l'été 2012, des échanges ont lieu entre le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) et les représentants de Kahnawake afin de rendre plus efficaces les différentes instances de négociation. Une table centrale à la composition et au mandat renouvelés a pour fonction première d'assurer le maintien et la pérennité de la relation Québec-Kahnawake. Pour ce faire, elle est responsable de l'élaboration et de la mise en application d'une planification stratégique pluriannuelle et d'un plan de travail annuel. Dans ce contexte, la Table centrale Québec-Kahnawake veille au développement de

la communauté par la conception, la négociation, la ratification et la mise en application d'ententes sectorielles ou globales dans des domaines jugés d'intérêt. À cette fin, la Table centrale peut notamment constituer et mandater des tables sectorielles afin qu'elles élaborent le contenu d'ententes sectorielles sur les objets qu'elle juge pertinents. L'essentiel des discussions en 2014-2015 ont été menées par le biais de ces tables sectorielles.

Les principaux représentants du gouvernement du Québec et de Kahnawake à la Table centrale ont signé, le 27 janvier 2015, un *Memorandum of understanding* (MOU) définissant le mandat, la composition et les règles de fonctionnement de la Table centrale de négociation et des tables sectorielles. L'annexe à ce MOU contient une planification stratégique 2013-2018 et un plan de travail annuel.

Tables sectorielles

Le rythme des négociations est soutenu et les ministères sectoriels collaborent volontiers.

Sur les enjeux en matière de travail, les négociations se sont poursuivies de façon très intensive. La Table sectorielle Travail s'est réunie à quelques reprises, mais de très nombreuses rencontres plus informelles ont eu lieu afin de négocier une entente permanente sur la qualification des travailleurs et des entrepreneurs de Kahnawake dans le domaine de la construction, l'indemnisation des travailleurs victimes d'accidents, la prévention sur les chantiers et la syndicalisation.

L'ensemble de ces travaux se sont conclus par la ratification de l'*Entente en matière de travail entre le Conseil Mohawk de Kahnawà:ke et le gouvernement du Québec* en août 2014. Certaines de ses dispositions, à titre d'entente complémentaire à l'entente de 1984, rendent légitime l'application d'un régime particulier en matière de travail pour les travaux d'agrandissement du Centre hospitalier Kateri Memorial. Kahnawake a donc pu aller de l'avant avec l'appel d'offres pour ces travaux. Par ailleurs, le projet de loi n° 21, adopté en décembre 2014, a légitimé la création d'un régime particulier à Kahnawake en matière de travail, de manière notamment à permettre les travaux de réfection sur le pont Honoré-Mercier. Les travaux de mise en œuvre de l'entente signée en août 2014 sont actuellement en cours, sous l'égide du ministère du Travail, en collaboration avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la Commission de la construction du Québec et la Régie des bâtiments du Québec.

À la Table Transports, les discussions se sont poursuivies principalement sur trois objets :

- 1) la conception d'infrastructures requises pour soutenir le développement économique sur les terres ajoutées à la réserve. Des échanges ont cours entre le gouvernement du Québec et Kahnawake afin de préciser la nature des infrastructures requises (accès via l'autoroute 30 et aqueduc et égouts sous la route 207);
- 2) la satisfaction des conditions requises par le processus fédéral d'ajout de terres à la réserve afin de donner suite au décret du gouvernement du Québec à cet effet et permettre l'ajout à la réserve de Kahnawake de terres le long de l'autoroute 30;
- 3) la conclusion d'une entente entre le gouvernement du Québec et Kahnawake afin de confier au conseil de bande la responsabilité du resurfaçage de la route 207 et d'une portion de la route 132-138. L'entente a été conclue à l'été 2014 et le resurfaçage de la route 207 a été effectué.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir Kahnawake dans ses efforts de développement économique. La Table sectorielle de développement économique permet de donner suite à cet engagement. En 2014-2015, la Table a concentré ses travaux sur deux objets :

- Le développement économique des terres ajoutées à la réserve le long de l'autoroute 30. La Table a cherché à identifier des projets susceptibles d'être implantés sur ces terres (station de camionnage, projet de zone intermodale et de port, etc.) et à créer des conditions favorables à leur implantation (aqueduc et égouts, amélioration des relations avec les municipalités environnantes, etc.).
- La préparation d'une nouvelle entente de développement économique avec Kahnawake, laquelle devrait permettre de créer une démarche, impliquant Kahnawake, des ministères et organismes québécois et des acteurs locaux et régionaux, propre à soutenir la recherche de solutions aux multiples obstacles limitant le développement économique de cette communauté.

La Table centrale de négociation entre Québec et Kahnawake a également constitué, en fin d'année 2014-2015, une table sectorielle sur « la santé et les enjeux sociaux ». La préparation d'une entente entre le gouvernement du Québec et Kahnawake en matière de protection de la jeunesse constitue son premier objet de travail.

L'entente en question devrait comprendre des dispositions qui permettraient à Kahnawake de se définir un régime particulier en matière de protection de la jeunesse et une organisation de services conséquente à son offre particulière de services cliniques.

- f) Le nom du négociateur pour le gouvernement du Québec et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement du Québec

Table centrale :

M. Florent Gagné	Négociateur
M. Patrick Brunelle	Directeur, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Éric Laplante	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M ^e Hubert Noreau-Simpson	Ministère de la Justice
M ^e Geneviève Verreault-Tremblay	Ministère de la Justice
M. Rémi Bujold (jusqu'en janvier 2015)	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
M. André Caron	Ministère des Transports
M ^{me} Anne Parent	Ministère du Travail

Table sectorielle Travail :

M. Florent Gagné	Négociateur
M ^{me} Anne Parent	Ministère du Travail
M. Éric Laplante	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Steeve Audet	Ministère du Travail
M. Nicolas Beauchemin	Ministère du Travail
M ^{me} Josée Marotte	Ministère du Travail

Les représentants du ministère du Travail étaient assistés par des personnes de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et de la Commission de la construction du Québec

Table sectorielle Transports :

M. André Caron	Négociateur, ministère des Transports
M. Éric Laplante	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Alain-Marc Dubé	Ministère des Transports
M ^{me} Annie Lavallée	Ministère des Transports
M. Marc Rouillier	Ministère des Transports

D'autres personnes du ministère des Transports ont assisté aux réunions, selon le sujet abordé.

Table sectorielle Développement économique :

M. Rémi Bujold (jusqu'en janvier 2015)	Négociateur
M. Éric Laplante	Conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones
M. Jacques Larue	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, direction régionale de la Montérégie
M. Jean-Marc Ménard	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, direction régionale de la Montérégie

- g) Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la nation autochtone

Table centrale :

M. Lloyd Philips, chef
M. Jean Pommainville
M. Mike O'Brien
M. Mike A. Delisle, grand chef
(selon les circonstances)

Table sectorielle Travail :

M. Lloyd Philips, chef
M. Jean Pommainville
M. Mike O'Brien
M. David Lahache

Table sectorielle Transports :

M^{me} Rhonda Kirby, chef
M. Mike O'Brien
M. David Lahache

Autres personnes selon le sujet traité.

Table sectorielle Développement économique :

M^{me} Gina Deer, chef
M. Mike O'Brien
M. David Lahache
M. Bud Morris
M. Kyle Delisle

- h) Les coûts totaux engendrés pour chaque négociation comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes

Voir à la fin de la réponse.

Coût total pour l'ensemble des négociations bilatérales

- h) Les coûts totaux engendrés pour les négociations comprenant les montants pour les négociations par des employés du SAA et ceux par des négociateurs externes.

2014-2015	
Employés du SAA	417 912 \$
Négociateurs externes	<u>228 215 \$</u>
TOTAL :	646 127 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RÉPONSES AUX RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

38. Liste des consultations menées par le gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2014-2015 ayant entraîné des déplacements :

- a) l'objet des consultations;
- b) le moyen utilisé;
- c) les dates de rencontres;
- d) les communautés et les personnes consultées;
- e) les résultats des consultations;
- f) les montants afférents.

RÉPONSE :

Il n'est pas possible, pour le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), de préciser ces informations pour l'ensemble des consultations menées par le gouvernement du Québec et ayant entraîné des déplacements, puisque l'approche est davantage sectorielle et qu'il y a eu des centaines de consultations en 2014-2015. Depuis l'adoption du *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones* par le gouvernement du Québec, au printemps 2006, et sa mise à jour en 2008, les ministères consultent les communautés autochtones lorsque des projets ou des actions gouvernementales sont susceptibles d'avoir un effet préjudiciable sur les droits revendiqués par ces communautés. Bien que la majorité des consultations soit assumée par les ministères responsables, le SAA en a entrepris quelques-unes.

En 2014-2015, le SAA a mené des consultations ayant entraîné des déplacements dans le cadre des négociations pour la conclusion d'un traité avec les Innus du Regroupement Petapan inc.

a) L'objet de la consultation

L'Entente de principe d'ordre général (EPOG), signée en 2004, entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada.

b) Le moyen utilisé

Envoi de lettres aux communautés concernées pour les inviter à prendre part au processus de consultation et recueillir leurs préoccupations. Rencontres d'information avec certaines communautés désirant prendre part au processus pour expliquer l'objectif de la consultation et convenir d'un plan de travail. Consultation conjointe Québec / Canada.

c) Les dates de rencontres

- 28 avril 2014 (Grand Conseil de la Nation Atikamekw)
- 30 janvier 2015 (Nation huronne-wendat)
- 12 mars 2015 (Nation huronne-wendat)

d) Les communautés et les personnes consultées

- Les communautés attikameks de Wemotaci, Manawan et Obedjiwan
- Les communautés innues de Pessamit, Pakuashipi, Matimekush–Lac-John, Mingan et La Romaine
- La communauté huronne-wendate de Wendake

e) Les résultats des consultations

L'objectif de la consultation était de connaître les préoccupations des communautés autochtones visées par l'EPOG pour tenter d'atténuer les effets préjudiciables d'un éventuel traité sur les droits qu'elles revendiquent. Les communautés innues de Mingan et La Romaine ont produit un document relatant l'ensemble de leurs préoccupations, lequel a été porté à l'attention de la table centrale de négociation du Regroupement Petapan inc. Le processus de consultation est toujours en cours avec les Hurons-Wendats. Les autres communautés ont choisi de ne pas participer au processus de consultation.

f) Les montants afférents

10 000 \$	Financement accordé à la communauté de La Romaine pour assurer sa participation au processus de consultation.
200 \$	Frais de déplacement pour une rencontre avec les Attikameks à Trois-Rivières.
800 \$	Frais de déplacement pour deux rencontres avec les Hurons-Wendats à Montréal.
TOTAL : 11 000 \$	

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RÉPONSES AUX RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

39. Pour chaque négociateur qui œuvre au nom du gouvernement du Québec auprès des communautés autochtones en 2013-2014 et 2014-2015 : dépôt: du mandat et du contrat, de la durée du contrat, des tâches effectuées d'une copie du ou des rapports et le suivi donné. Indiquer également les sommes accordées à la rémunération globale de chacun de ces négociateurs.

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation territoriale globale entre les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutakuan, ainsi que dans le cadre de la négociation d'une entente sur la consultation et l'accommodement pour les projets miniers avec les communautés algonquines de Pikogan et de Lac-Simon, ainsi que dans le cadre d'un processus de discussion exploratoire avec le Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg.

Durée des contrats : 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014
1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015

Mandat : voir document joint

Rémunération globale : 480 000 \$

N. Bergeron conseils stratégiques inc.

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations avec la nation innue.

Durée des contrats : 3 janvier 2014 au 20 novembre 2014
21 novembre 2014 au 21 novembre 2015

Mandat : voir document joint

Rémunération globale : 119 418 \$ (honoraires professionnels, frais de déplacement et d'hébergement)

Florent Gagné consultant

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation de la revendication particulière du Conseil mohawk de Kahnawake auprès du gouvernement du Canada concernant les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis et du transfert de certaines terres contiguës à Kahnawake, dans le cadre des travaux de la table centrale Québec-Kahnawake où sont représentés le Conseil mohawk de Kahnawake et le gouvernement du Québec, ainsi que dans le cadre de l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James* et le gouvernement du Québec signée le 24 juillet 2012.

Durée du contrat : 20 septembre 2013 au 20 septembre 2014
22 septembre 2014 au 22 septembre 2015

Mandat : voir document joint

Rémunération globale : 79 799 \$ (honoraires professionnels, frais de déplacement et d'hébergement)

Davies Ward Phillips & Vineberg, S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Médiation à l'égard du différend forestier Baril-Moses entre le gouvernement du Québec, les communautés autochtones et Produits forestiers Résolu

Durée du contrat : 2 février 2015 au 2 juillet 2015

Mandat : Voir document joint.

Rémunération globale : facturation au 28 février 2015 : 36 396 \$ (honoraires professionnels, frais de déplacement et d'hébergement)

MANDAT DE NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA, S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Contrat pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation territoriale globale entre les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutakuan ainsi que dans le cadre de la négociation d'une entente sur la consultation et l'accommodement pour les projets miniers avec les communautés algonquines de Pikogan et de Lac-Simon, ainsi que dans le cadre des négociations avec le Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg.

La société Norton Rose Fulbright Canada agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation territoriale globale entre les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutakuan et a comme mandat de :

- Contribuer à développer les orientations et les objectifs de négociation du gouvernement du Québec en vue d'obtenir un consensus à la table de négociation;
- Participer aux séances de négociation et aux travaux préparatoires à celles-ci;
- Proposer des pistes de solutions constructives au regard, notamment, des éléments juridiques des négociations (chapitre 3 ou autres de l'Entente de principe d'ordre général), qui aideront les parties à atteindre leurs objectifs;
- Représenter, sur invitation, l'équipe de négociation dans le cadre de tournée d'information, de rencontres de négociation sur des dossiers spécifiques ou avec des représentants gouvernementaux.

La société Norton Rose Fulbright Canada agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation d'une entente sur la consultation avec les communautés algonquines de Pikogan et de Lac-Simon, et a comme mandat de :

- Contribuer à développer les orientations et les objectifs de négociation du gouvernement du Québec en vue d'obtenir un consensus à la table de négociation en collaboration avec l'équipe interministérielle du gouvernement du Québec;
- Participer aux séances de négociation et aux travaux préparatoires à celles-ci;
- Transmettre à la ministre un rapport écrit trimestriel faisant état de l'avancement des négociations et présentant ses recommandations sur le suivi de celles-ci.

La société Norton Rose Fulbright Canada agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre du processus de discussion exploratoire avec le Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg, et a comme mandat de :

- Discuter de différents enjeux, dont : les routes 105 et 107, la fiscalité, l'administration de la justice, la consultation, la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire;
- Convenir avec les représentants de Kitigan Zibi d'un agenda de travail qui permettrait d'établir les termes de référence pour des discussions plus poussées, sous réserve de l'obtention d'un mandat du Conseil des ministres;
- Développer des propositions en collaboration avec l'équipe interministérielle du gouvernement du Québec, en soutien à cette participation québécoise au processus de discussion exploratoire, de manière à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec;
- Assurer la négociation des aspects opérationnels nécessaires à la concrétisation de l'« Entente de principe concernant l'utilisation de 24 km² de terres du domaine de l'État » approuvée par le Conseil des ministres, et ce, en étroite collaboration avec les représentants gouvernementaux, notamment ceux du Secrétariat aux affaires autochtones, du ministère des Ressources naturelles et du ministère de la Justice;
- Transmettre à la ministre un rapport écrit trimestriel faisant état de l'avancement des discussions et présentant ses recommandations sur le suivi des discussions;
- Transmettre un rapport écrit final à la ministre, avec les recommandations utiles pour l'atteinte des objectifs visés, au plus tard un mois après la fin du processus de discussion exploratoire. Le rapport devra notamment présenter les avantages et les inconvénients pour le gouvernement du Québec de conclure une entente sur les bases des discussions qui auront été tenues, ainsi que les coûts et les modifications législatives ou autres nécessaires.

MANDAT DE NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA, S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Contrat pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015

La société Norton Rose Fulbright Canada agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation territoriale globale entre les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutakuan et a comme mandat de :

- Contribuer à développer les orientations et les objectifs de négociation du gouvernement du Québec en vue d'obtenir un consensus à la table de négociation;
- Participer aux séances de négociation et aux travaux préparatoires à celles-ci;
- Proposer des pistes de solution constructives au regard, notamment, des éléments juridiques des négociations (chapitre 3 ou autres de l'*Entente de principe d'ordre général*), qui aideront les parties à atteindre leurs objectifs;
- Représenter, sur invitation, l'équipe de négociation dans le cadre de tournées d'information, de rencontres de négociation sur des dossiers spécifiques ou avec des représentants gouvernementaux.

La société Norton Rose Fulbright Canada agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation d'une entente sur la consultation avec les communautés algonquines de Pikogan et de Lac-Simon et a comme mandat de :

- Contribuer à développer les orientations et les objectifs de négociation du gouvernement du Québec en vue d'obtenir un consensus à la table de négociation en collaboration avec l'équipe interministérielle du gouvernement du Québec;
- Participer aux séances de négociation et aux travaux préparatoires à celles-ci;
- Transmettre au Ministre un rapport écrit trimestriel faisant état de l'avancement des négociations et présentant ses recommandations sur le suivi de celles-ci.

La société Norton Rose Fulbright Canada agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre du processus de discussion exploratoire avec le Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg et a comme mandat de :

- Discuter de différents enjeux, dont : les routes 105 et 107, la fiscalité, l'administration de la justice, la consultation, la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire;
- Convenir avec les représentants de Kitigan Zibi d'un agenda de travail qui permettrait d'établir les termes de référence pour des discussions plus poussées, sous réserve de l'obtention d'un mandat du Conseil des ministres;
- Développer des propositions en collaboration avec l'équipe interministérielle du gouvernement du Québec, en soutien à cette participation québécoise au processus de discussion exploratoire, de manière à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec;
- Transmettre au Ministre un rapport écrit trimestriel faisant état de l'avancement des discussions et présentant ses recommandations sur le suivi des discussions;
- Transmettre un rapport écrit final au Ministre, avec les recommandations utiles pour l'atteinte des objectifs visés, au plus tard un mois après la fin du processus de discussion exploratoire. Le rapport devra notamment présenter les avantages et les inconvénients pour le gouvernement du Québec de conclure une entente sur les bases des discussions qui auront été tenues, ainsi que les coûts et les modifications législatives ou autres nécessaires.

MANDAT DE N. BERGERON CONSEILS STRATÉGIQUES INC.

Contrat pour la période du 3 janvier 2014 au 20 novembre 2014

Représentant du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations avec la nation innue

L'entreprise N. Bergeron Conseils stratégiques inc. agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations et a comme mandat de :

- Poursuivre la négociation territoriale globale dans le but de conclure une entente finale avec les Premières Nations innues représentées par le Regroupement Petapan inc., soit celles d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Nutashkuan, basée substantiellement sur l'*Entente de principe d'ordre général* (EPOG) signée par les parties en 2004;
- Développer des propositions en collaboration avec l'équipe interministérielle du gouvernement du Québec chargée d'appuyer les négociations, de manière à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec;
- Représenter le gouvernement du Québec auprès des communautés innues concernées, du gouvernement fédéral et de toute autre partie intéressée par ces négociations;
- Poursuivre les travaux de concertation, avec la population non autochtone en particulier, au moyen de rencontres d'information et d'échanges;
- Créer, au nom du gouvernement du Québec, un lieu d'échanges approprié afin d'identifier des pistes que le gouvernement du Québec pourrait suivre pour faciliter une entente entre Uashat-Maliothenam et Hydro-Québec concernant le complexe La Romaine et le projet de lignes de raccordement au réseau de transport;
- Évaluer et proposer des solutions favorisant la conclusion d'une entente sur une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Innus de Uashat-Maliothenam;
- Présenter à la Ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

MANDAT DE N. BERGERON CONSEILS STRATÉGIQUES INC.

Contrat pour la période du 21 novembre 2014 au 21 novembre 2015

Représentant du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations avec la nation innue

L'entreprise N. Bergeron Conseils stratégiques inc. agit à titre de représentante du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations et a comme mandat de :

- Poursuivre la négociation territoriale globale dans le but de conclure une entente finale avec les Premières Nations innues représentées par le Regroupement Petapan inc., soit celles d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Nutashkuan, basée substantiellement sur l'*Entente de principe d'ordre général* (EPOG) signée par les parties en 2004;
- Développer des propositions en collaboration avec l'équipe interministérielle du gouvernement du Québec chargée d'appuyer les négociations, de manière à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec;
- Représenter le gouvernement du Québec auprès des communautés innues concernées, du gouvernement fédéral et de toute autre partie intéressée par ces négociations;
- Poursuivre les travaux de concertation, avec la population non autochtone en particulier, au moyen de rencontres d'information et d'échanges;
- Présenter au Ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contra

MANDAT DE FLORENT GAGNÉ CONSULTATION

Contrat pour la période du 20 septembre 2013 au 20 septembre 2014

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation de la revendication particulière du Conseil mohawk de Kahnawake auprès du gouvernement du Canada concernant les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis et du transfert de certaines terres contiguës à Kahnawake, dans le cadre des travaux de la table centrale Québec-Kahnawake où sont représentés le Conseil mohawk de Kahnawake et le gouvernement du Québec, ainsi que dans le cadre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et le gouvernement du Québec signée le 24 juillet 2012

Dans le cadre de la négociation de la revendication particulière du Conseil mohawk de Kahnawake auprès du gouvernement du Canada concernant les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis et du transfert de certaines terres contiguës à Kahnawake, M. Gagné a le mandat de :

- Agir à titre de négociateur pour le gouvernement du Québec afin qu'il représente ce dernier et qu'il dirige l'équipe gouvernementale du Québec à la table de négociation de la revendication particulière;
- Développer des propositions de manière à atteindre les objectifs visés par le gouvernement du Québec;
- Contribuer à développer des propositions de manière à aider les deux autres parties, soit le Conseil mohawk de Kahnawake et le gouvernement du Canada, à atteindre leurs objectifs respectifs dans le cadre de cette revendication particulière, sans cependant compromettre les objectifs du gouvernement du Québec;
- Faire des recommandations au gouvernement du Québec concernant la mise sur pied d'un mécanisme de consultation et d'échange d'information entre le milieu régional et le gouvernement du Québec au sujet de cette revendication particulière;
- Faire des recommandations au gouvernement du Québec sur toute autre question susceptible de conduire le gouvernement du Québec à l'atteinte de ses objectifs dans le cadre de cette négociation;
- Entreprendre immédiatement des discussions et des négociations avec le Conseil mohawk de Kahnawake et le gouvernement du Canada au sujet du transfert de terres mentionné dans la lettre du ministre Benoît Pelletier au grand chef Michael Delisle en date du 2 juin 2008;
- Présenter à la Ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

Dans le cadre des travaux de la table centrale Québec-Kahnawake entre le Conseil mohawk de Kahnawake et le gouvernement du Québec, M. Gagné a le mandat de :

- Agir à titre de négociateur pour le gouvernement du Québec afin qu'il représente ce dernier à la table de négociation et qu'il dirige l'équipe gouvernementale du Québec;
- Développer des propositions de manière à atteindre les objectifs visés par le gouvernement du Québec;
- Faire des recommandations au gouvernement du Québec sur toute autre question susceptible de conduire le gouvernement du Québec à l'atteinte de ses objectifs dans le cadre de cette négociation;
- Présenter à la Ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

Dans le cadre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James (l'Entente) et le gouvernement du Québec signée le 24 juillet 2012, M. Gagné a le mandat de :

- Collaborer avec les Jamésiens dans le cadre de leurs discussions relatives à la mise en œuvre de l'Entente;
- Participer à la table centrale de discussions entre le gouvernement du Québec et les Cris concernant la mise en œuvre de l'Entente afin de faire état des préoccupations des Jamésiens;
- Participer aux discussions entre la négociatrice et facilitatrice du gouvernement du Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) au sujet de la mise en œuvre de l'Entente;
- Présenter à la Ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

MANDAT DE FLORENT GAGNÉ CONSULTATION

Contrat pour la période du 22 septembre 2014 au 22 septembre 2015

Représentante du gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation de la revendication particulière du Conseil mohawk de Kahnawake auprès du gouvernement du Canada concernant les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis et du transfert de certaines terres contiguës à Kahnawake, dans le cadre des travaux de la table centrale Québec-Kahnawake où sont représentés le Conseil mohawk de Kahnawake et le gouvernement du Québec

Dans le cadre de la négociation de la revendication particulière du Conseil mohawk de Kahnawake auprès du gouvernement du Canada concernant les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis et du transfert de certaines terres contiguës à Kahnawake, M. Gagné a le mandat de :

- Agir à titre de négociateur pour le gouvernement du Québec afin qu'il représente ce dernier et qu'il dirige l'équipe gouvernementale du Québec à la table de négociation de la revendication particulière;
- Faire des recommandations au gouvernement du Québec afin de permettre à celui-ci d'atteindre ses objectifs dans le cadre de cette négociation;
- Entreprendre immédiatement des discussions et des négociations avec le Conseil des mohawks de Kahnawake et le gouvernement du Canada au sujet du transfert de terres mentionné dans la lettre du ministre Benoît Pelletier au grand chef Michael Delisle en date du 2 juin 2008;
- Présenter au Ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

Dans le cadre des travaux de la table centrale Québec-Kahnawake entre le Conseil mohawk de Kahnawake et le gouvernement du Québec, M. Gagné a le mandat de :

- Agir à titre de négociateur pour le gouvernement du Québec afin qu'il représente ce dernier à la table de négociation et qu'il dirige l'équipe gouvernementale du Québec;
- Développer des propositions de manière à atteindre les objectifs visés par le gouvernement du Québec;
- Faire des recommandations au gouvernement du Québec sur toute autre question susceptible de conduire le gouvernement du Québec à l'atteinte de ses objectifs dans le cadre de cette négociation;
- Présenter au Ministre des rapports verbaux et un rapport final au terme du présent contrat.

MANDAT DE DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG, S.E.N.C.R.L. S.R.L.

Médiation à l'égard du différend forestier Baril-Moses entre le gouvernement du Québec, les communautés autochtones et Produits forestiers Résolu

La Société Davies Ward Phillips & Vineberg, S.E.N.C.R.L., S.R.L. a comme mandat de :

- Prendre toutes les mesures nécessaires afin de favoriser le règlement du différend foresterie Baril-Moses entre les Cris et le gouvernement du Québec et de certains enjeux connexes, y compris la non-conformité des certificats de Produits Forestiers Résolu, tel que requis par le Forest Stewardship Council, le tout en lien avec le *Territoire* Baril-Moses :
- En lien avec le *Territoire* Baril-Moses, d'explorer toutes les mesures nécessaires afin de favoriser un règlement hors cour des enjeux relatifs à la foresterie soulevés dans la poursuite judiciaire entreprise par les Cris, et de proposer des solutions à cet égard.
- Afin de régler le différend pour l'avenir et dans le contexte du processus de planification forestière en cours, de mener avec le concours des intervenants gouvernementaux les travaux et rencontres nécessaires pour :
 - Développer des modalités forestières permettant de prendre en compte les besoins des utilisateurs du *Territoire*, des communautés cries de Mistissini et d'Oujé-Bougoumou et innue de Mashteuiatsh en matière de chasse/pêche/piégeage. Les modalités proposées devraient faire en sorte que les communautés concernées ne soient pas incitées à s'opposer à la certification forestière.
 - Développer un processus assurant l'évolution des modalités d'aménagement applicables dans le *Territoire* tout en tenant compte des besoins des utilisateurs et des communautés ainsi que des nouvelles connaissances en matière de gestion durable.
 - Limiter au « *Territoire* » Baril-Moses (voir carte à l'annexe F) l'application des modalités et du processus.
- Tenir compte de toutes les instructions et recommandations du Ministre et de ses représentants et n'apporter aucune modification au mandat sans une autorisation écrite du Ministre.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

40. Liste détaillée de toutes les activités et de tous les coûts engendrés au SAA relativement aux consultations, au développement et à la mise en place du Plan Nord.

RÉPONSE :

Sessions d'information concernant la relance du Plan Nord

À l'automne 2014, le projet de relance du Plan Nord fait l'objet de présentations lors des sessions d'information auprès des intervenants et des clientèles visées, dont les nations autochtones. Lors de ces sessions, en plus de bénéficier d'une présentation sur le plan d'action, les nations ont pu discuter du forum approprié pour assurer le suivi de leur participation au Plan Nord. Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) et le Secrétariat au Plan Nord ont organisé conjointement ces sessions d'information. Voici le calendrier des rencontres avec les nations autochtones visées par la démarche du Plan Nord :

Date	Nation	Lieu
10 novembre 2014	crie	Oujé-Bougoumou
13 novembre 2014	naskapie	Québec
14 novembre 2014	inuite	Kuujuaq
19 novembre 2014	innue	Québec

Le 27 mars 2015, le secrétaire général associé au Plan Nord a présenté le Plan Nord lors de l'assemblée générale annuelle de la Société Makivik, à Kuujuaq, en présence du ministre responsable des Affaires autochtones. Le SAA a assisté à cette rencontre à titre d'observateur.

Assemblée des partenaires

Le 26 mars 2015 a eu lieu la première rencontre de l'Assemblée des partenaires, à Québec. Le ministre responsable des Affaires autochtones et vice-président du comité ministériel voué à la relance du Plan Nord y a prononcé une courte allocution. Le SAA a assisté à cette rencontre à titre d'observateur.

Coûts engendrés

Le SAA n'a pas de budget spécifique réservé pour la démarche du Plan Nord. Seuls les salaires réguliers des personnes qui y participent sont à considérer ainsi que des frais de déplacement de 5 363 \$ pour l'année 2014-2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

41. Concernant le Fonds d'initiatives autochtones (FIA), fournir la liste et la nature des projets financés et la liste des projets refusés en 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les montants déboursés, et ce pour chaque volet du programme :

- a) développement économique;
- b) garantie de prêt;
- c) infrastructure communautaire;
- d) action communautaire;
- e) soutien à la consultation;
- f) fournir aussi le nombre de demandes reçues (par volet et par communauté).

RÉPONSE :

La liste et la nature des projets financés en 2014-2015 ainsi que les montants déboursés pour chaque volet des programmes Fonds d'initiatives autochtones (FIA) et Fonds d'initiatives autochtones II (FIA II)

VOLET / NOM DU PROJET	DÉBOURSÉ
a) Développement économique	2 711 507 \$
Achat de bateau de pêche et quota	91 500 \$
Acquisition de machinerie – Scierie Opitciwan	300 000 \$
Agent de développement économique local	90 000 \$
Aide au développement économique local 2014-2018	40 000 \$
Akwesasne Casket Co.	67 500 \$
Auberge Kuujjuaq Inn Inc. – Phase III	Aucun
Auberge Kuujjuaq Inn. Inc	500 000 \$
Business Development Analyst	52 187 \$
C&D Trucking	Aucun
CFL Construction	34 800 \$
Chipper equipment #4	Aucun
Chrome Car Wash	67 500 \$
Cook Farm	27 000 \$
Dépanneur Ashini-Krystal Rock	34 000 \$
Dépanneur Kuei Kuei Hervé McKenzie	Aucun
Dream Catcher	67 500 \$
DTC Delormier Trucking	67 500 \$
Entreprises Nunavik (Kuujjuaq) Inc.	139 500 \$
Heavy Equipment Acquisition – Kangirsuk LHC	Aucun
Hemmingford Seniors Retirement Residence Business Plan	7 500 \$
Construction de deux chalets rustiques	Aucun
Construction d'une épicerie à Obedjiwan	250 000 \$
Community Recreational Infrastructure	Aucun
Ikumak Services Inc. - Kuujjuaq	Aucun

VOLET / NOM DU PROJET	DÉBOURSÉ
Infrastructures en technologies de l'information	125 500 \$
Lazores Tree and Lawn Care	55 800 \$
LOK Creations	45 470 \$
Média Tumiit Inc. - Kuujuaq	Aucun
Mer et Monde Écotours	267 500 \$
Mirabel Market Research - Mohawks - Kanesatake	Aucun
Organic Farm & Orchard Feasibility Study	Aucun
Plan d'affaires Internet service provider (ISP)	Aucun
Plan de construction de chalets	Aucun
Plan marketing et commercialisation 2015-2017	25 000 \$
Plan stratégique et économique	Aucun
R.T.K. International - Renato Tecca	34 500 \$
Rénovations MV (Marcel Vollant)	Aucun
Service de garde Nishkiss	4 000 \$
Shetush Électrique - Achat d'équipements mobiles	99 000 \$
Site d'interprétation	Aucun
Solutions, Reno and Construction	45 000 \$
Thompson Farm	38 250 \$
Thompson Woodwork	67 500 \$
Triple Delights Business Plan	Aucun
Yogurt Express	67 500 \$
Développement économique - Économie sociale	124 667 \$
Café Mesnak - CAAS	50 000 \$
Les productions Feux sacrés	66 667 \$
Projet Kijaté - CAAVD	Aucun
Site culturel Kinawit	8 000 \$
Développement économique - Jeunes entrepreneurs	Aucun
Centre La Loba	Aucun
Développement économique - Mobilisateur	95 383 \$
Cellule d'intervention structurante	Aucun
Congrès international autochtone de Québec - 2015	40 000 \$
Conseiller en sensibilisation à l'entrepreneuriat (2014-2017)	40 300 \$
Innovation technologique	Aucun
Planification stratégique 2015-2020	15 083 \$
b) Garantie de prêt	
Buck's Auto Parts - Kitigan Zibi	Aucun
Centre La Loba	Aucun
Dépanneur Ashini-Krystel Rock	Aucun
Dépanneur Kuei Kuei Hervé McKenzie	Aucun
Entreprise Bell-Mest_Harold Mestokosho	Aucun
Équipement des Premières Nations	Aucun
Machinerie Makwa Inc - Fonds de roulement	Aucun
Manehago Electric Reg'd	Aucun
Matoush Tire Shop	Aucun
R.T.K. International - Renato Tecca	Aucun
Rénovations MV (Marcel Vollant)	Aucun
c) Infrastructure communautaire	
Carrefour artistique de Wendake	Aucun
Centre administratif et multi-fonctionnel (2)	Aucun
Centre communautaire montagnais Essipi	Aucun
Community Garage	Aucun
Dalle de béton patinoire couverte	Aucun
Réaménagement du centre administratif	Aucun

VOLET / NOM DU PROJET	DÉBOURSÉ
-----------------------	----------

d) Action communautaire	195 000 \$
Centre de développement communautaire autochtone	Aucun
Exeko - projets de médiation culturelle et intellectuelle	30 000 \$
La Maison des cultures Nomades - Perfectionnement	40 000 \$
Projet musical à Kitcisakik, Jeunes musiciens du Monde	40 000 \$
Centre d'amitié autochtone de Montréal	85 000 \$
e) Soutien à la consultation	2 130 500 \$
Bureau de consultation - Wolf Lake	Aucun
Financement d'activités de consultation - EPOG	10 000 \$
Mi'gmawei Mawiomí Secretariat (MMS)- LMWP	Aucun
Projet de géomatique - Malécites de Viger (MALÉCITES)	Aucun
Soutien à la consultation - Eagle Village (Kipawa - Kebaowek)	75 000 \$
Soutien à la consultation - Essipit (MONTAGNAIS/INNUS)	90 000 \$
Soutien à la consultation - Grand Conseil Waban-Aki	192 000 \$
Soutien à la consultation - IDDPNQL	75 000 \$
Soutien à la consultation - Kitcisakik (ALGONQUIN)	150 000 \$
Soutien à la consultation - Kitcisakik (ALGONQUINS)	Aucun
Soutien à la consultation - Lac Barrière - MERN	24 000 \$
Soutien à la consultation - Lac-Simon (ALGONQUINS)	90 000 \$
Soutien à la consultation - Malécites de Viger (MALÉCITES)	160 000 \$
Soutien à la consultation - Manawan (ATTIKAMEKS)	150 000 \$
Soutien à la consultation - Mashteuiatsh (Montagnais)	348 000 \$
Soutien à la consultation - Natashquan (MONTAGNAIS/INNUS)	Aucun
Soutien à la consultation - Pikogan (ALGONQUINS)	75 000 \$
Soutien à la consultation - Secrétariat du Migmawei (SMM)	160 000 \$
Soutien à la consultation - SNA - WLFN/EVFN/TFN	25 000 \$
Soutien à la consultation - Uashat-Maliothenam	100 000 \$
Soutien à la consultation - Wendake (HURONS-WENDATS)	406 500 \$
Uashat-Maliothenam	Aucun

Grand Total	5 257 057 \$
--------------------	---------------------

f) Nombre de demandes reçues en 2014-2015 par volet et par communauté dans le cadre du FIA et du FIA II

Nation / Communauté	Action communautaire	Développement économique	Garantie de prêt	Infrastructure communautaire	Soutien à la consultation
ABÉNAQUIS		2		1	1
Général					1
Odanak		2		1	
ALGONQUINS		2	1	1	5
Général					1
Hunter's Point (Wolf Lake)					1
Kitcisakik					1
Kitigan Zibi			1		
Lac-Rapide					1
Lac-Simon		2		1	1
ATTIKAMEKS		6		1	2
Manawan		1			2
Wemotaci		5		1	
CRIS			1		
Chisasibi			1		

Nation / Communauté	Action communautaire	Développement économique	Garantie de prêt	Infrastructure communautaire	Soutien à la consultation
HURONS-WENDATS		3	1		2
Wendake		3	1		2
INUITS		5		8	
Général		5			
Inukjuak				1	
Ivujivik				1	
Kangihsualujuaq				1	
Kangirsuk				1	
Kuujuaq				1	
Kuujuarapik				1	
Puvirnituq				1	
Umiujaq				1	
MALÉCITES					2
Malécites de Viger					2
MICMACS		6		2	1
Général					1
Gesgapegiag		2		1	
Gespeg		1		1	
Listuguj		3			
MOHAWKS		16			
Akwesasne		14			
Kahnawake		1			
Kanesatake		1			
MONTAGNAIS (INNUS)		14	6	5	9
Betsiamites		3	2		
Essipit		1			1
La Romaine				1	1
Mashteuiatsh		1	3		2
Matimekosh		1		1	
Mingan					1
Natashquan		1		1	2
Pakuashipi		3		2	
Uashat-Maliotenam		4	1		2
NASKAPIS		2			
Kawawachikamach		2			
ORGANISMES AUTOCHTONES TOUCHANT PLUS D'UNE NATION	2	9			3
ORGANISMES NON AUTOCHTONES	2				
Grand total	4	65	9	18	25

La liste des projets refusés en 2014-2015 dans le cadre des programmes FIA et FIA II

Aucun.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

42. Concernant le Fonds de développement pour les Autochtones (FDA), fournir la liste et la nature des projets financés et la liste des projets refusés en 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les montants déboursés.

RÉPONSE :

Dans le cadre du FDA, aucun projet n'a été financé ou refusé en 2013-2014 ni en 2014-2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

43. Liste des communautés autochtones faisant l'objet d'une entente particulière dans le cadre du Fonds de développement pour les autochtones depuis 2000.

RÉPONSE :

Akulivik	Obedjiwan
Akwasasne	Odanak
Aupaluk	Pakuashipi
Betsiamites	Pikogan
Essipit	Puvirnituq
Gesgapegiag	Quaqtaq
Gespeg	Salluit
Hunter's Point (Wolf Lake)	Tasiujaq
Inukjuak	Timiskaming
Ivujivik	Uashat-Malotenam
Kabaowek	Umiujaq
Kahnawake	Wemotaci
Kangihsualujuaq	Wendake
Kangihsujuaq	Wôlinak
Kangirsuk	
Kawawachikamach	
Kitcisakik	
Kuujuaq	
Kuujuarapik	
La Romaine	
Lac-Rapide	
Lac-Simon	
Listuguj	
Malécites de Viger	
Manawan	
Mashteuiatsh	
Matimekossh—Lac-John	
Mingan	
Natashquan	

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

44. Liste des projets économiques présentés en 2013-2014 et 2014-2015 par les administrations autochtones au SAA et état d'avancement de ces projets, incluant les motifs invoqués pour les projets non retenus. Détail des coûts engendrés pour le SAA pour chacun des projets.

RÉPONSE :

Liste des projets économiques présentés en 2014-2015 dans le cadre des programmes Fonds d'initiatives autochtones (FIA) et Fonds d'initiatives autochtones II (FIA II), volets développement économique et garantie de prêt, état d'avancement de ces projets et coûts engendrés pour le SAA :

COMMUNAUTÉ	ÉTAT D'AVANCEMENT	COÛTS
Akwesasne		830 522 \$
Akwesasne Casket Co.	Versements	75 000 \$
C&D Trucking	Versements	60 000 \$
CFL Construction	Versements	38 500 \$
Chrome Car Wash	Versements	75 000 \$
Cook Farm	Versements	30 000 \$
Dream Catcher	Versements	75 000 \$
DTC Delormier Trucking	Versements	75 000 \$
Lazores Tree and Lawn Care	Versements	62 000 \$
LOK Creations	Versements	50 522 \$
Ron Jacobs Towing	Versements	47 000 \$
Solutions, Reno and Construction	Versements	50 000 \$
Thompson Farm	Versements	42 500 \$
Thompson Woodwork	Versements	75 000 \$
Yogurt Express	Versements	75 000 \$
Betsiamites		139 000 \$
Dépanneur Ashini-Krystel Rock	Versements	139 000 \$
Développement de la Pourvoirie du Lac des Îles	Avis sectoriel	Aucun
Soutien à la réalisation de Prospéra Inc.	Versements	Aucun
Xeomega-Robin Tremblay	Avis sectoriel	Aucun
Chisasibi		25 000 \$
Manehgo Electric Reg'd	Entente de financement	25 000 \$
Essipit		53 000 \$
Plan marketing e 2015-2017	Versements	53 000 \$

COMMUNAUTÉ	ÉTAT D'AVANCEMENT	COÛTS
Inuits - Général		725 000 \$
Auberge Kuujjuaq Inn Inc. - Phase III	Versements	500 000 \$
Ikumak Services Inc. - Kuujjuaq	Versements	210 000 \$
Kangiqsujuaq Cooperative Hotel Expansion	Analyse	Aucun
Média Tumiit Inc. - Kuujjuaq	Versements	15 000 \$
Tasijuak LHC'Arqivik Hotel Expansion	Inscription	Aucun
Gesgapegiag		183 000 \$
Achat de bateau de pêche et quota	Versements	183 000 \$
Lobster Hut	Analyse	Aucun
Gespeg		177 000 \$
Développement économique local 2014-2018	Versements	177 000 \$
Kahnawake		Aucun
Economic Development Consultation Liaison Proposi	Analyse	Aucun
Kanesatake		Aucun
Plan d'affaires Internet service provider (ISP)	Lettre d'annonce	Aucun
Kawawachikamach		Aucun
Acquisition d'équipement de concassage	Analyse	Aucun
Service de mécanique automobile	Avis sectoriel	Aucun
Kitigan Zibi		Aucun
Buck's Auto Parts - Kitigan Zibi	Archivé	Aucun
Lac-Simon		360 000 \$
Plan de construction de chalets	Entente de financement	360 000 \$
Station-service - Dépanneur Wabak	Avis sectoriel	Aucun
Listuguj		Aucun
Chipper expansion	Analyse	Aucun
Fisheries - Repackaging Plant	Accusé de réception	Aucun
Snow Crab quota	Analyse	Aucun
Manawan		Aucun
Marché d'alimentation - Manawan	Avis sectoriel	Aucun
Mashteuiatsh		36 600 \$
Centre La Loba	Entente de financement	36 600 \$
Fusion de Groupe Conseil Nutshimit & Groupe Nippo	Inscription	Aucun
Piekouagame - Relance de la scierie	Analyse	Aucun
Matimekosh		Aucun
Projet Ashini	Analyse	Aucun
Natashquan		Aucun
Pourvoirie Hipou	Analyse	Aucun
Odanak		Aucun
Lutherie Waban-aki	Analyse	Aucun
Nouveau motel industriel	Analyse	Aucun

COMMUNAUTÉ	ÉTAT D'AVANCEMENT	COÛTS
Organismes autochtones		336 386 \$
Cellule d'intervention structurante	Entente de financement	213 000 \$
Centre d'amitié autochtone de Saguenay	Inscription	Aucun
Congrès international autochtone - 2015	Versements	80 000 \$
Innovation technologique	Versements	7 396 \$
Kina8at - Ensemble	Analyse	Aucun
Planification stratégique 2015-2020	Entente de financement	25 139 \$
Service alimentaire - CAAVD	Analyse	Aucun
Service d'hébergement - CAAVD	Analyse	Aucun
Site culturel Kinawit - Étude de faisabilité (CAAVD)	Versements	10 851 \$
Pakuashipi		Aucun
Achat de machinerie	Abandonné	Aucun
Aide au développement économique local	Inscription	Aucun
Chargeur sur chenille	Analyse	Aucun
Uashat-Maliotenam		125 000 \$
Centre d'affaires Premières Nations	Analyse	Aucun
Complexe hôtelier Uashat	Avis sectoriel	Aucun
Crèmerie Ali-Baba	Analyse	Aucun
Rénovations MV (Marcel Vollant)	Entente de financement	125 000 \$
Wemotaci		Aucun
Équipement pour opérations forestières	Inscription	Aucun
Fibre optique	Avis sectoriel	Aucun
Garage de mécanique automobile	Inscription	Aucun
Les Bleuets Atikamekw de Wemotaci	Avis sectoriel	Aucun
Mise à niveau et développement - Club Odanak	Inscription	Aucun
Wendake		90 000 \$
Centres d'affaires et autres	Inscription	Aucun
Ferme Yarha' - Plan d'affaires	Lettre d'annonce	Aucun
JME Électrique	Analyse	Aucun
Plan stratégique et économique	Entente de financement	90 000 \$
Grand Total		3 080 508 \$

La liste des projets économiques non retenus en 2013-2014 dans le cadre des programmes FIA et FIA II

Aucun.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

45. Actions posées et crédits engagés en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 auprès des jeunes et femmes autochtones et prévisions pour 2015-2016.

RÉPONSE :

Pour les éléments de réponse relatifs aux années financières antérieures à 2014-2015, veuillez vous référer aux documents des études de crédits antérieures.

Actions posées et crédits engagés (2014-2015)

Jeunes

ANNÉE	FIA II		PROGRAMME POA		TOTAL
	\$	NOMBRE	\$	NOMBRE	\$
2014-2015	90 000	1	556 649	37	646 649
2015-2016	90 000	1	ND	ND	90 000

P : prévision
ND : non disponible

Femmes

ANNÉE	FIA II		PROGRAMME POA		TOTAL
	\$	NOMBRE	\$	NOMBRE	\$
2014-2015	230 000	1	55 375	4	285 375
2015-2016 _P	230 000	1	ND	ND	230 000

P : prévision
ND : non disponible

FIA II – volet Action communautaire

- En 2012-2013, Femmes autochtones du Québec (FAQ), a conclu une entente de cinq ans dans le cadre du volet action communautaire du FIA II pour la réalisation de sa mission auprès des femmes autochtones. En 2014-2015, le SAA a versé 230 000 \$ à FAQ dans le cadre de cette entente.
- En 2012-2013, Wapikoni mobile a conclu une entente de cinq ans dans le cadre du FIA II pour la réalisation de sa mission auprès des jeunes autochtones. En 2014-2015, le SAA a versé 90 000 \$ à Wapikoni mobile dans le cadre de cette entente.

FIA II
VOLET ACTION COMMUNAUTAIRE
CRÉDITS ENGAGÉS

ORGANISME	2014-2015 (\$)	2015-2016^P (\$)
Femmes autochtones du Québec	230 000	230 000
Wapikoni mobile	90 000	90 000
Total	320 000	320 000

P : prévision

Programme organismes autochtones (POA)

Le POA accueille des projets ponctuels à caractère sportif, culturel, social ou communautaire pouvant s'adresser spécifiquement aux femmes et aux jeunes. Pour 2015-2016, 1,35 M\$ ont été prévus dans le cadre de ce programme.

PROGRAMME ORGANISMES AUTOCHTONES
PROJETS SOUTENUS ET CRÉDITS ENGAGÉS, CLIENTÈLE JEUNES 2014-2015

ORGANISME	PROJET	SUBVENTION (\$)
Musée des Abénakis	Projet de sortie scolaire d'une école secondaire - Musée des Abénakis	1 500
Cercle des Premières Nations de l'UQAM	Cercle des Premières Nations de l'UQAM - Projet d'exposition photographique	2 000
Fusion jeunesse	Projet Performance par les arts	20 000
École Olamen	Publication du volume 8 du livre Unamen Shipu	5 000
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or	Gala Reconnaissance Mëmëgwashi et JNA 2014	4 000
Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq	Harmonie Inter-communautés	40 000
Conseil en éducation des Premières Nations	Camps de littératie, CEPN	15 496
UQAC	Actes du Premier colloque sur la persévérance scolaire des Premiers Peuples	5 000
Conseil des Innus d'Ekuanitshit	Participation d'une équipe de Mingan au Tournoi Orange 2014	1 000
Conseil des Innus d'Ekuanitshit	Participation d'une équipe de Mingan au Tournoi Orange 2014, École Teueikan	1 000
Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre (CDFM) huron-wendat	Cérémonie de diplômés	4 000
Conseil des Innus d'Unamen Shipu	Tournoi Orange	1 500
Carrefour jeunesse-emploi de Duplessis (CJED)	Salon de l'emploi Nikan Netiliun	1 000
Conseil des Innus d'Unamen Shipu	Participation d'une équipe de La Romaine au Tournoi Orange	1 500
Espace Art nature	Voix du silence	2 500
Institut Tshakapesh	Programme de sensibilisation à la « Rencontre Québécois-Autochtones »	15 000
Association québécoise autochtone en science et ingénierie (AQASI)	Exposcience autochtone - AQASI	20 000
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ)	Participation de jeunes Autochtones à l'école d'été de l'INM	5 000
Institut du Nouveau Monde (INM)	École d'été	10 000
Fondation Jasmin-Roy	Programme de prévention de l'intimidation dans les écoles Kanatamat à Matimekosh Lac-John et Mikizicec, à Kitcisakik	10 000
Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ)	Atelier interactif de bilan évaluatif des projets en persévérance scolaire des jeunes Autochtones	5 000
École secondaire Uashkaikan	InnuRassemble – 5 ^e édition	2 000
Conseil en éducation des Premières Nations	Institut postsecondaire Kiuna	12 500
Conseil des Montagnais de Natashquan	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	28 550
Conseil des Atikamekw de	Organisation d'activités en lien avec la promotion	28 550

Manawan	de saines habitudes de vie	
Conseil de la Première Nation Abitibi-winnipeg	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	28 550
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	27 500
Conseil des Atikamekw de Wemotaci	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	24 981
Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	17 296
Conseil de la Première Nation de Longue-Pointe	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	24 520
Nation naskapie de Kawawachikamach	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	28 550
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	28 550
Conseil des Innus d'Ekuanitshit	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	20 956
Conseil des Innus d'Unamen Shipu	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	28 000
Conseil de la Première Nation Eagle Village-Kipawa	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	28 550
Conseil de la Première Nation Timiskaming	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	28 550
Conseil de la Nation Anishnabe de Lac-Simon	Organisation d'activités en lien avec la promotion de saines habitudes de vie	28 550
Total		556 649

**PROGRAMME
PROGRAMME ORGANISMES AUTOCHTONES,
PROJETS SOUTENUS, CLIENTÈLE FEMMES 2014-2015**

ORGANISME	PROJET	SUBVENTION (\$)
Association des femmes inuites du Nunavik - Saturviit	Conférence des femmes inuites du Nunavik « Arnaliat Nipingit »	5 000
Association des femmes autochtones du Canada et Association des femmes inuites du Nunavik	Table ronde - Femmes autochtones disparues et assassinées	12 075
Première Nation malécite de Viger	Congrès des élues autochtones du Québec	30 000
Femmes autochtones du Québec inc.	Rassemblement de proches des femmes autochtones disparues et assassinées	8 300
Total		55 375

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

46. Actions posées et crédits engagés en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 auprès des Autochtones hors réserve et liste des programmes s'adressant à cette clientèle et prévisions pour 2015-2016.

RÉPONSE :

Pour les éléments de réponse relatifs aux années financières antérieures à 2014-2015, veuillez vous référer aux documents des études de crédits antérieures.

Programmes d'aide financière qui sont offerts aux organismes qui œuvrent auprès des Autochtones hors réserve.

Le Secrétariat aux affaires autochtones offre deux programmes d'aide financière aux organismes œuvrant auprès des Autochtones hors réserve, soit :

- a) Le Fonds d'initiatives autochtones II, volets action communautaire (8 M\$), développement économique (2 M\$ pour des projets d'économie sociale hors réserve) et infrastructures communautaires hors réserve (3 M\$). Au total, ce sont 13 M\$ qui sont réservés à ces volets pour la durée du FIA II (2012-2017).
- b) Le Programme Organismes autochtones (POA) accueille des projets ponctuels à caractère sportif, culturel, social ou communautaire pouvant s'adresser spécifiquement aux femmes et aux jeunes; pour 2015-2016, 1,35 M\$ ont été prévus dans le cadre de ce programme.

Actions posées et crédits engagés (2014-2015)

Sommaire

Autochtones hors réserve

ANNÉE	FIA II		POA		TOTAL
	\$	NOMBRE	\$	NOMBRE	\$
2014-2015	1 389 985	13	119 371	15	1 509 356
2015-2016 _P	818 301	9	ND	ND	818 301

P : prévision pour l'année 2015-2016

ND: non disponible

FIA II – volet action communautaire

Depuis 2012-2013, les centres d'amitié autochtones et le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ), ont conclu une entente de 5 ans dans le cadre du volet action communautaire du FIA II pour la réalisation de leur mission auprès des Autochtones vivant en milieu urbain.

FIA II - VOLET ACTION COMMUNAUTAIRE CRÉDITS ENGAGÉS – 2014-2015

ORGANISME	2014-2015	2015-2016 ^P
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec	131 515 \$	131 515 \$
Centre d'amitié autochtone de La Tuque inc.	135 236 \$	107 736 \$
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or inc.	66 650 \$	66 650 \$
Centre d'amitié autochtone de Lanaudière inc.	95 000 \$	95 000 \$
Centre d'amitié autochtone de Québec inc.	87 430 \$	87 430 \$
Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles inc.	180 000 \$	135 000 \$
Centre d'amitié Eenu de Chibougamau inc.	56 650 \$	56 650 \$
Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre	45 320 \$	45 320 \$
Centre d'amitié autochtone du Saguenay Inc.	93 000 \$	93 000 \$
Total	890 801 \$	818 301 \$

P : prévision pour l'année 2015-2016

FIA II – volet infrastructure communautaire hors réserve

Le FIA II comporte une enveloppe de 38 M\$ pour le financement de projets d'infrastructures communautaires dont un montant minimal de 3 M\$ est réservé aux projets hors réserve. Au terme de 2013-2014, la totalité de ce montant réservé aux projets hors réserve avait été engagée. En 2014-2015, une aide additionnelle de 288 333 \$ a été consentie à l'organisme Projets Autochtones du Québec (PAQ) pour la construction d'un refuge pour personnes itinérantes autochtones à Montréal, portant la subvention totale à 1 288 333 \$. Depuis 2012, le financement de projets d'infrastructures communautaires hors réserve dans le cadre du FIA II totalise 3 288 333 \$.

FIA II – volet économie sociale hors réserve

Dans le cadre du programme, deux millions de dollars ont été réservés aux projets d'économie sociale développés par des entreprises ou des organismes autochtones situés hors réserve. La limite de contribution par projet est fixée à 100 000 \$, sauf exception. Le principe du « premier arrivé, premier servi » s'applique.

FIA II - VOLET ÉCONOMIE SOCIALE CRÉDITS ENGAGÉS – 2014-2015

Organisme	Projet	Subvention (\$)
Productions Feux Sacrés	Espace culturel 11 nations	100 000
Centre d'amitié autochtone de Saguenay	Café Mesnak	100 000
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or	Site culturel Kinawit	10 851
Total		210 851

Programme organismes autochtones (POA)

PROGRAMME ORGANISMES AUTOCHTONES, PROJETS SOUTENUS, CLIENTÈLE VIVANT HORS RÉSERVE – 2014-2015

Organisme	Projet	Subvention (\$)
Cercle des Premières Nations de l'UQAM	Exposition photographique autochtone	2 000
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or	Gala Mëmëgwashi et Journée nationale des Autochtones	4 000
Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté urbaine de Montréal	Soutien des activités du Réseau	45 000
Conseil en éducation des Premières Nations	Camps de lecture autochtones	15 496
Centre d'amitié autochtone de Québec	Journée nationale des Autochtones	1 500
Angeliss	Soirée Hommage et Souper des nations	4 500
Centre d'amitié autochtone de La Tuque	Journée nationale des Autochtones	1 500
Productions Feux Sacrés	Rendez-vous des arts métissés	5 000
Cercle Kisis	Journée nationale des Autochtones	5 000
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec	École d'été de l'Institut du Nouveau Monde	5 000
Collectif des conservateurs autochtones	Colloque lakwé : iahre	5 000
Femmes autochtones du Québec	Rassemblement de proches des femmes autochtones disparues ou assassinées	8 300
Association des femmes autochtones du Canada	Table ronde – Femmes autochtones disparues ou assassinées	7 500
Association des femmes inuites du Nunavik	Table ronde – Femmes autochtones disparues ou assassinées	4 575
Centre d'amitié autochtone de La Tuque	Forum citoyen	5 000
Total		119 371

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

47. Liste et sommaire de toutes les ententes signées en 2013-2014 et 2014-2015 avec les communautés autochtones. Détail des coûts engendrés par chacune d'elles pour le gouvernement du Québec ou le SAA.

RÉPONSE :

La liste des ententes conclues entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015 sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) et déposées au greffe de ce dernier est annexée à la présente. Ces ententes peuvent être consultées au SAA durant les heures ouvrables.

LISTE SOMMAIRE DES ENTENTES

- 1 - Entente particulière établissant les modalités d'application du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Établir les engagements généraux des parties afin de favoriser le développement économique de Wolf Lake et la création ou la consolidation d'emplois pour les membres de la communauté de cette communauté.
- Parties :**
Le gouvernement du Québec (ministre déléguée aux Affaires autochtones)
Le Conseil de Wolf Lake First Nation (chef)
- Date de signature:** 3 avril 2014
-
- 2 - Convention (financière)
- Objet :**
S'engager auprès de l'Institution financière afin d'effectuer directement à celle-ci tous les paiements devant être versés par l'Emprunteur, à même la subvention octroyée à l'Emprunteur par le SAA pour le projet "réfection aréna Matimekush-Lac-John".
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Banque royale du Canada (vice-président Marché autochtone Québec)
Le Conseil de la Nation innu Matimekush-Lac-John (Mme Cora Gauthier McKenzie et M. François Monfette)
- Date de signature:** 4 avril 2014
-
- 3 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Salle de massothérapie».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Kateri Mckenzie
- Date de signature:** 11 avril 2014
-
- 4 - Avenant à l'Entente de financement du conseiller en fiscalité juridique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II, volet développement économique - mobilisateur
- Objet :**
Amender l'entente de façon à y apporter les changements appropriés et souhaités par les parties.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (directeur général)
- Date de signature:** 14 avril 2014
-
- 5 - Entente particulière établissant les modalités d'application du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Établir les engagements généraux des parties afin de favoriser le développement économique de Long Point First Nation et la création ou la consolidation d'emplois pour les membres de cette communauté.
- Parties :**
Le gouvernement du Québec (ministre responsable des Affaires autochtones)
Le Conseil de Long Point First Nation (chef)
- Date de signature:** 16 avril 2014
-

- 6 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II - volet infrastructure communautaire, projet hors-réserve
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet d'achat et de rénovation d'un immeuble pour le Centre d'amitié autochtone de Saguenay.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Centre d'amitié autochtone de Saguenay (président)
- Date de signature:** 1 mai 2014
-
- 7 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
S'engager auprès de l'Institution financière à garantir le prêt contracté jusqu'à concurrence de 100 000\$ pour une durée maximale de 5 ans et à rembourser, le cas échéant, les pertes principales et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par l'Institution financière pour la protection de ses garanties, dans le cadre du projet «Épicerie-Quincaillerie Lac-Simon».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Banque Royale du Canada (directeur des comptes)
- Date de signature:** 1 mai 2014
-
- 8 - Avenant à l'Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones, volet garantie de prêt
- Objet :**
Amender l'Entente de façon à y apporter les changements appropriés et souhaités par les parties en ce qui concerne le projet «Destination Sept-Îles»
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Conseil Innu TakuaiKAN Uashat Mak Mani-Utenam (chef)
- Date de signature:** 6 mai 2014
-
- 9 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Quincaillerie Kamatshenan».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Quincaillerie Kamatshenan Inc. (présidente)
- Date de signature:** 15 mai 2014
-
- 10 - Entente particulière établissant les modalités d'application du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Établir les engagements généraux des parties afin de favoriser le développement économique d'Odanak et la création ou la consolidation d'emplois pour les membres de la communauté d'Odanak.
- Parties :**
Le gouvernement du Québec (ministre responsable des Affaires autochtones)
Le Conseil de bande d'Odanak (grand chef)
- Date de signature:** 15 mai 2014
-

- 11 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Transport Wabak».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Transport Wabak (président)
- Date de signature:** 21 mai 2014
-
- 12 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II, catégorie économie sociale
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Espace culturel 11 Nations».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Les Productions Feux sacrés (directrice générale)
- Date de signature:** 21 mai 2014
-
- 13 - Entente de financement au soutien à la mission globale d'un organisme communautaire dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement de l'organisme par le SAA pour lui permettre de réaliser sa mission et les activités qui y sont inhérentes.
- Parties :**
Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles (président)
- Date de signature:** 22 mai 2014
-
- 14 - Avenant à l'Entente de financement au soutien à la mission globale d'un organisme communautaire dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Amender l'entente de financement de façon à y apporter les changements appropriés et souhaités par les parties.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Centre d'amitié autochtone de La Tuque (présidente)
- Date de signature:** 28 mai 2014
-
- 15 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Hôtel Kuei - Havre-Saint-Pierre».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Madame Josée Rock
- Date de signature:** 20 juin 2014
-

- 16 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
L'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (coordonnateur)
- Date de signature:** 14 juillet 2014
-
- 17 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil de la Nation huronne-wendat (vice-grand chef)
- Date de signature:** 17 juillet 2014
-
- 18 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil de la Première Nation d'Eagle Village (chef)
- Date de signature:** 17 juillet 2014
-
- 19 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik (chef)
- Date de signature:** 23 juillet 2014
-
- 20 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil des Atikamekw de Manawan (chef)
- Date de signature:** 28 juillet 2014
-

- 21 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil de la Première Nation Abitibiwini (chef)
- Date de signature:** 28 juillet 2014
-
- 22 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le Ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil de la nation Anishnabe de Lac-Simon (chef)
- Date de signature:** 29 juillet 2014
-
- 23 - Entente de financement pour le soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités d'une aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II, versée à l'Organisme pour mener à bien un projet, destiné à améliorer le processus de consultation pour des projets de développement des ressources naturelles entre le gouvernement du Québec et trois communautés algonquines du Témiscamingue (Eagle Village, Timiskaming et Wolf Lake).
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Secrétariat de la Nation algonquine (directeur)
- Date de signature:** 5 août 2014
-
- 24 - Entente de financement soutien à la consultation Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la Première nation malécite de Viger (grand chef)
- Date de signature:** 5 août 2014
-
- 25 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Acquisition d'un camion nacelle et d'une camionnette».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Shetush électrique 2003 (président)
- Date de signature:** 18 août 2014
-

- 26 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructures communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Réaménagement des bureaux administratifs».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé aux affaires autochtones)
Le Conseil de la nation huronne-wendat (directeur des Services administratifs)
- Date de signature:** 22 août 2014
-
- 27 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Garantir auprès de la CDEM le prêt contracté jusqu'à concurrence de 85 128\$ pour le projet «Quincaillerie Kamatshenan» avec Quincaillerie Kamatshenan Inc. pour une durée maximale de 5 ans. Rembourser, le cas échéant, à la CDEM les pertes de principal et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par la CDEM pour la protection de ses garanties.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Corporation de développement économique montagnaise (directeur général)
- Date de signature:** 27 août 2014
-
- 28 - Convention (financière)
- Objet :**
Engagement de la part du SAA à remettre directement à l'Institution financière pour le compte de l'emprunteur lors de chaque échéance et dans la mesure où il sera payable, chaque versement de capital et d'intérêts prévu au Contrat de prêt à terme, jusqu'à parfait paiement des obligations de l'emprunteur, pour le projet «construction d'un aréna».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Banque royale du Canada (directeur des comptes)
Le Centre sportif et culturel de Manawan (président)
- Date de signature:** 28 août 2014
-
- 29 - Entente de financement de développement économique mobilisateur dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Conseiller en sensibilisation à l'entrepreneuriat 2014-2017».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (directeur général)
- Date de signature:** 3 septembre 2014
-
- 30 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Business development analyst 2014-2017».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil Mohawk de Kahnawake (Grand chef)
- Date de signature:** 3 septembre 2014
-

- 31 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Aide au développement économique local 2014-2018».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la nation micmac de Gespeg (chef)
- Date de signature:** 10 septembre 2014
-
- 32 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Mer et Monde Écotours».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Société de gestion P.R.P. Inc. (président)
- Date de signature:** 11 septembre 2014
-
- 33 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Centre communautaire montagnais Essipit - Phase III».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (Chef)
- Date de signature:** 11 septembre 2014
-
- 34 - Avenant à l'entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Amender l'entente de façon à y apporter les changements appropriés et souhaités par les parties.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Centre de la petite enfance Auetissatsh (président)
- Date de signature:** 16 septembre 2014
-
- 35 - Entente en matière de travail
- Objet :**
Donner suite à la volonté des parties affirmée dans l'Entente-cadre à l'effet que Kahnawà:ke travaille de concert avec le ministère du Travail et les institutions du Québec dans le domaine du travail (CCQ, RBQ, CSST) afin d'élaborer et de mettre en oeuvre le régime de Kahnawà:ke en matière de travail sur le Territoire.
Établir le cadre d'une coopération efficace entre les parties afin de faciliter l'exercice d'une autorité et de pouvoirs, la prise en charge de responsabilités et l'accomplissement de devoirs sur certains aspects du domaine du travail sur le Territoire.
- Parties :**
Le Conseil mohawk de Kahnawà:ke (chefs)
Le gouvernement du Québec (ministre du Travail, ministre responsable des Affaires autochtones, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne)
- Date de signature:** 18 septembre 2014
-

- 36 - Entente de financement de développement économique, catégorie économie sociale, dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Café Mesnak».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Centre d'amitié autochtone de Saguenay (président)
- Date de signature:** 24 septembre 2014
-
- 37 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Société en commandite Épicerie Opitciwonok».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Société en commandite Épicerie Opitciwonok (président)
- Date de signature:** 29 septembre 2014
-
- 38 - Convention (financière)
- Objet :**
S'engager auprès de l'Institution financière afin d'effectuer directement à celle-ci tous les paiements devant être versés par l'Emprunteur (l'Administration régionale Kativik), à même la subvention octroyée à ce dernier par le SAA, et ce, conformément à l'Offre de financement concernant des projets de réfection d'aré纳斯 dans trois villages nordiques et d'agrandissement d'un gymnase dans le village de Kuujjuarapik.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Caisse centrale Desjardins (directeur principal et vice-président Comptes majeurs Est du Québec et Transferts d'entreprise)
L'Administration régionale Kativik (présidente et trésorière)
- Date de signature:** 29 septembre 2014
-
- 39 - Entente de financement d'un projet dans le cadre du programme Projets ponctuels autochtones
- Objet :**
Définir les modalités de financement de l'organisme par le SAA pour lui permettre de réaliser les activités inhérentes au volet autochtone du projet CulturAT.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Tourisme Abitibi-Témiscamingue (directrice générale)
- Date de signature:** 3 octobre 2014
-
- 40 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Réhabilitation du dôme pour la patinoire».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil des Montagnais de Natashquan (chef)
- Date de signature:** 7 octobre 2014
-

41 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet «Infrastructures en technologies de l'information».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Le Conseil des Atikamekw de Manawan (chef)

Date de signature: 7 octobre 2014

42 - Entente de financement au soutien à la mission globale d'un organisme communautaire dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement de l'organisme par le SAA pour lui permettre de réaliser le programme d'études musicales à Kitcisakik.

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Jeunes musiciens du monde (directeur général)

Date de signature: 8 octobre 2014

43 - Convention (financière)

Objet :

Remettre directement à l'Institution financière pour le compte de l'Emprunteur (Ouje-Bougoumou Eenu Compane), lors de chaque échéance et dans la mesure où il sera payable, chaque versement de capital et d'intérêt prévu à la Convention du prêt à terme, jusqu'à parfait paiement des obligations de l'Emprunteur envers l'Institution financière en capital, intérêts et frais.

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

La Banque canadienne impériale de commerce (directeur principal)

Ouje-Bougoumou Eenu Compane (président et secrétaire corporatif)

Date de signature: 20 octobre 2014

44 - Entente de financement au soutien à la mission globale d'un organisme communautaire dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement de l'organisme par le SAA pour lui permettre de réaliser les activités autochtones inhérentes aux programmes Trickster, idAction et idAction Mobile.

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Missions Exeko (codirecteur général)

Date de signature: 24 octobre 2014

- 45 - 16 ententes de financement concernant l'octroi d'une aide financière pour chapeauter et assurer le suivi des coordonnateurs en sport et loisir, et d'implication communautaire et citoyenne conclues avec 15 communautés autochtones du Québec et avec l'organisme Québec en forme

Objet :

Définir les modalités du financement octroyé à Québec en forme et aux 15 communautés autochtones relativement à la coordination nationale du programme.

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (sous-ministre adjoint au Loisir et au Sport)

Et une des parties suivantes:

Québec en forme (directrice générale)

Conseil de la Première Nation Eagle Village-Kipawa (chef)

Conseil des Innus d'Ekuanitshit (chef)

Nation naskapie de Kawawachikamach (chef)

Conseil des anicinapek de Kitcisakik (chef)

Conseil de bande de Lac-Barrière (chef)

Conseil de la nation anishnabe de Lac-Simon (chef)

Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq (chef)

Conseil des Atikamekw de Manawan (chef)

Conseil des Montagnais de Natashquan (chef)

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (chef)

Conseil de la Première Nation Abitibiwini (chef)

Conseil de la Première Nation Timiskaming (chef)

Conseil des Innus d'Unamen Shipu (chef)

Conseil des Atikamekw de Wemotaci (chef)

Conseil de la Première Nation de Longue-Pointe (chef)

Date de signature: 29 octobre 2014

- 46 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Dépanneur Ashini».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Christelle Rock

Date de signature: 31 octobre 2014

- 47 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet intitulé «Dépanneur Ashini».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Christelle Rock

Date de signature: 31 octobre 2014

- 48 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet intitulé «R.T.K. International - Renato Tecca».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

9119-7004 Québec inc. (président)

Date de signature: 3 novembre 2014

49 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «R.T.K. International - Renato Tecca».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
9119-7004 Québec inc. (président)

Date de signature: 3 novembre 2014

50 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Grand Conseil de poursuivre les activités de son bureau de consultation et d'avoir recours à l'expertise nécessaire pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.

Parties :

Le Ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (directeur général)

Date de signature: 3 novembre 2014

51 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Machinerie Makwa Inc. - Fonds de roulement».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Machinerie Makwa Inc. (président)

Date de signature: 4 novembre 2014

52 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Consolidation de l'entreprise Nokamic Inc.».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Investissement Premières Nations du Québec (directeur général)
Intervenant à la présente entente:
Nokamic Inc. (président)

Date de signature: 10 novembre 2014

- 53 - Entente de financement au soutien à la mission globale d'un organisme communautaire dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement de l'organisme par le SAA pour lui permettre de réaliser des escales de formation musicale dans 4 communautés autochtones et des ateliers de perfectionnement et de mentorat au studio permanent de Montréal.
- Parties :**
Secrétariat aux Affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Maison des cultures nomades (présidente)
- Date de signature:** 10 novembre 2014
-
- 54 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Agent de développement économique local».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil Innu Takuaiakan Uashat mak Mani-Utenam (chef)
- Date de signature:** 13 novembre 2014
-
- 55 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Acquisition de machinerie».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Société en commandite Scierie Opitciwan (président)
- Date de signature:** 20 novembre 2014
-
- 56 - Avenant à l'Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds de développement pour les Autochtones
- Objet :**
Modifier certaines modalités de l'Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds de développement pour les Autochtones concernant le projet «Opemica Park Lodge».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Première nation de Wolf Lake (chef)
- Date de signature:** 20 novembre 2014
-
- 57 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de poursuivre les activités de son bureau de consultation et d'avoir recours à l'expertise nécessaire pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean connu sous le nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (directrice intérimaire)
- Date de signature:** 24 novembre 2014
-

58 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

S'engager à garantir auprès de l'Institution financière le prêt contracté par Christelle Rock pour le projet «Dépanneur Ashini» jusqu'à concurrence de 100 000\$ pour une durée maximale de 5 ans et s'engager à rembourser, le cas échéant, à celle-ci les pertes de principal et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par elle pour la protection de ses garanties.

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

La Banque Royale du Canada (représentant)

Date de signature: 25 novembre 2014

59 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

S'engager, auprès de l'Institution financière, à garantir le prêt contracté par l'Emprunteur (9119-7004 Québec inc.) pour le projet «R.T.K. International - Renato Tecca» jusqu'à concurrence de 58 637\$ pour une durée maximale de 5 ans et rembourser, le cas échéant, à celle-ci les pertes de principal et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par elle pour la protection de ses garanties.

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Services Financiers Élément (directrice de documentation)

Date de signature: 28 novembre 2014

60 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet «Acquisition d'un bateau et d'un quota de pêche à la crevette (JOVENE)».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Le Conseil de bande des Micmacs de Gesgapegiag (chef)

Date de signature: 1 décembre 2014

61 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet «Programmation 2014-2015 - partie 1».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Le Conseil des Mohawks d'Akwesasne (Grand chef)

Date de signature: 2 décembre 2014

62 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Le SAA s'engage à garantir auprès de l'Institution financière le prêt contracté par l'emprunteur (Steeve Mathias, faisant affaire sous la dénomination sociale de «Machinerie Makwa Inc.») jusqu'à concurrence de 100 000\$ pour une durée maximale de 5 ans et à rembourser, le cas échéant, à l'Institution financière les pertes de principal et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par l'Institution financière pour la protection de ses garanties, pour le projet «Machinerie Makwa Inc. - Fonds de roulement».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Banque royale du Canada (directeur de comptes)

Date de signature: 3 décembre 2014

63 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre à l'Organisme de se doter de la structure et de l'expertise nécessaire pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.

Parties :

Le Ministre responsable des affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi (directeur)

Date de signature: 4 décembre 2014

64 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Entreprise Bell-Mest_Harold Mestokosho».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Harold Mestokosho

Date de signature: 4 décembre 2014

65 - Entente de financement au soutien à la mission globale d'un organisme communautaire dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement de l'organisme par le SAA pour lui permettre de réaliser sa mission et les activités qui y sont inhérentes.

Parties :

Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Centre de développement communautaire autochtone de Montréal (présidente)

Date de signature: 11 décembre 2014

66 - Protocole d'accord politique entre le Québec et les Mohawks d'Akwesasne

Objet :

Établir un cadre général favorisant le maintien des relations existantes ainsi que leur développement sur différents sujets d'intérêt commun entre les parties, dans un esprit de compréhension et de respect mutuel.

Parties :

Le Québec (ministre responsable des Affaires autochtones, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne)

Les Mohawks d'Akwesasne (grand chef)

Date de signature: 15 décembre 2014

67 - Entente de financement pour le soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de poursuivre les activités de son bureau de consultation et d'avoir recours à l'expertise nécessaire pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.

Parties :

Le Ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)

Le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (directeur général)

Date de signature: 15 décembre 2014

68 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

S'engager à garantir auprès de l'Institution financière le prêt contracté par Mme Johanne Blacksmith pour le projet «Artisanat Eshken» jusqu'à concurrence de 60 000\$ pour une durée maximale de 5 ans et à lui rembourser, le cas échéant, les pertes de principal et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par celle-ci pour la protection de ses garanties.

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

La Caisse Desjardins de Pekuakami (directeur de compte)

Date de signature: 15 décembre 2014

69 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II

Objet :

Définir les modalités de financement du projet intitulé «Congrès international autochtone - Québec 2015».

Parties :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)

Tourisme Autochtone Québec (directeur général)

Date de signature: 6 janvier 2015

- 70 - Entente de financement dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II, volet soutien à la consultation
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le Ministre responsable des affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil de la Nation huronne-wendat (vice-grand chef)
- Date de signature:** 15 janvier 2015
-
- 71 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam (chef)
- Date de signature:** 20 janvier 2015
-
- 72 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Hemmingford Seniors Retirement Residence».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Conseil Mohawk de Kahnawake (grand chef)
- Date de signature:** 22 janvier 2015
-
- 73 - Convention (financière)
- Objet :**
S'engager à remettre directement à l'Institution financière pour le compte de l'Emprunteur (le Conseil) lors de chaque échéance et dans la mesure où il sera payable, chaque versement de capital et d'intérêt prévu au Contrat de prêt à terme, jusqu'à parfait paiement des obligations de l'Emprunteur envers l'Institution financière en capital, intérêt et frais.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Société de crédit commercial autochtone (président)
Le Conseil de la nation anishnabe de Lac-Simon (chef)
- Date de signature:** 4 février 2015
-
- 74 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Équipement forestier - phase 3».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la nation micmac de Gespeg (chef)
- Date de signature:** 10 février 2015
-

- 75 - Entente de financement de développement économique mobilisateur dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet intitulé «Planification stratégique 2015-2020».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (directeur général)
- Date de signature:** 17 février 2015
-
- 76 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II, volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Centre administratif et multifonctionnel».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la nation micmac de Gespeg (chef)
- Date de signature:** 18 février 2015
-
- 77 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II, volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet de «Rénovation du bâtiment principal de l'Organisme».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière (président)
- Date de signature:** 18 février 2015
-
- 78 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Plan marketing et commercialisation 2015-2017».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (chef)
- Date de signature:** 19 février 2015
-
- 79 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Chipper equipment #4».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq (chef)
- Date de signature:** 19 février 2015
-

- 80 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Matoush Tire Shop».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Jerry Matoush
- Date de signature:** 23 février 2015
-
- 81 - Entente d'aide financière sous forme de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière sous forme de garantie de prêt accordée pour le projet «Équipement des Premières Nations».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Martin Madore
- Date de signature:** 26 février 2015
-
- 82 - Entente de financement dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II, volet soutien à la consultation
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le Ministre responsable des affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil des Montagnais de Natashquan (chef)
- Date de signature:** 2 mars 2015
-
- 83 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «dalle de béton pour la patinoire couverte».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil des Innus de Pakuashipi (chef)
- Date de signature:** 4 mars 2015
-
- 84 - Entente de financement d'immobilisation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II, volet infrastructure communautaire
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Garage communautaire».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq (chef)
- Date de signature:** 6 mars 2015
-

- 85 - Entente de financement de soutien à la consultation dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de l'aide financière provenant du Fonds d'initiatives autochtones II versée à titre de soutien à la consultation pour permettre au Conseil de se doter de la structure et de l'expertise nécessaires pour participer et répondre aux consultations initiées par le gouvernement du Québec.
- Parties :**
Le ministre responsable des Affaires autochtones (secrétaire général associé aux Affaires autochtones)
Le Conseil de la Première Nation de Wolf Lake (chef)
- Date de signature:** 9 mars 2015
-
- 86 - Avenant à l'Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones
- Objet :**
Remplacer l'ancien promoteur par le nouveau promoteur dans l'Entente de financement de développement économique conclue le 15 décembre 2011 entre le SAA et Ernest Dominique pour le projet «Atelier d'Art et Résidence d'Artiste AGARA».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Ernest Dominique
Josée Leblanc
- Date de signature:** 11 mars 2015
-
- 87 - Convention de garantie de prêt dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
S'engager à garantir auprès de l'Institution financière le prêt contracté par l'Emprunteur (Martin Madore) pour le projet «Équipements des Premières Nations», et à rembourser, le cas échéant, les pertes de principal et d'intérêt résultant du prêt garanti consenti ainsi que les dépenses admises et engagées par l'Institution financière pour la protection de ses garanties.
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
La Banque royale du Canada (directeur de comptes)
- Date de signature:** 17 mars 2015
-
- 88 - Entente de financement de développement économique dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II
- Objet :**
Définir les modalités de financement du projet «Plan stratégique et économique».
- Parties :**
Le Secrétariat aux affaires autochtones (secrétaire général associé)
Le Conseil de la Nation Huronne-Wendat (grand chef)
- Date de signature:** 19 mars 2015
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

48. Détail de l'état d'avancement des travaux entre le SAA et le MSSS concernant un éventuel plan d'action sur les services de santé et les services sociaux pour les peuples autochtones. État d'avancement du comité tripartite et coûts engendrés par sa mise en place, ses activités, etc.

RÉPONSE :

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) est responsable de la mise en œuvre du *Plan directeur de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador 2007-2017*.

Aucun comité tripartite ayant pour objectif de réaliser les actions prévues dans ce plan directeur n'a été mis en place, puisque ce mandat relève plutôt d'un comité de vigie formé d'experts en santé et services sociaux. Il n'existe pas de plan d'action gouvernemental sur les services de santé et services sociaux pour les peuples autochtones, mais plutôt des plans d'action ciblés abordant des thématiques tels que l'itinérance, la violence, la toxicomanie, les agressions sexuelles et autres.

Le SAA, assure, en collaboration avec la CSSSPNQL et les communautés autochtones, une veille en ce qui a trait aux services sociaux et de santé pour les Premières Nations. Actuellement, toutes les régions du Québec sont en mesure d'adapter leurs services de première ligne en matière sociale pour répondre aux besoins des populations autochtones qu'elles desservent.

Le SAA participe, entre autres, au comité de travail ayant comme mandat d'identifier des pistes de solution visant à résoudre la problématique de personnes devant quitter leur communauté afin de recevoir des traitements médicaux en milieu urbain. Ce comité regroupe l'ensemble des intervenants en matière de santé et de services sociaux et est présidé par la CSSSPNQL.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec voit notamment à mettre en œuvre les engagements conclus en ce qui a trait à la santé et aux services sociaux, entre autres, lors des deux forums socioéconomiques autochtones qui ont eu lieu à Mashteuiatsh et à Kuujjuaq, respectivement en 2006 et 2007.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

49. Les détails financiers des actions du secrétariat afin de faciliter l'acceptation par les communautés autochtones du Plan Nord depuis 2010. (Construction de nouveaux bâtiments, publicité, embauche d'autochtones etc).

RÉPONSE :

Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) n'a pas de budget spécifique réservé pour la démarche du Plan Nord ni pour assurer l'adhésion des communautés à celle-ci.

La mission du SAA est de coordonner toute l'action gouvernementale en milieu autochtone.

En conformité avec sa mission, le SAA assume notamment la coordination de certaines rencontres avec les nations autochtones concernant le Plan Nord.

Au besoin, le SAA collabore avec le Secrétariat au Plan Nord (maintenant Société du Plan Nord) ainsi qu'avec les ministères et organismes qui ont des dossiers autochtones en lien avec le développement nordique.

Finalement, dans le cadre du Plan Nord, comme pour tous autres dossiers, le SAA assiste les communautés autochtones dans leurs démarches auprès des ministères et organismes du gouvernement du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

50. Les détails du coût des commissions scolaires autochtones en 2013-2014 et 2014-2015.

RÉPONSE :

La responsabilité à l'égard des commissions scolaires incombe au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Celui-ci s'acquitte de sa mission à l'égard des populations autochtones en vertu de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ).

Il existe deux commissions scolaires autochtones et elles sont issues de la CBJNQ : la Commission scolaire crie (Cree School Board) et la Commission scolaire Kativik. Elles bénéficient d'un statut particulier, notamment en matière du choix de la langue d'enseignement.

Le MELS est responsable des liens directs avec ces commissions scolaires à l'instar de l'ensemble des commissions scolaires québécoises, tout comme leur financement. En conséquence, il revient au MELS de répondre à cette question.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

51. Les détails du processus de reddition de compte pour toutes les sommes financières remises aux communautés Cris depuis 2012. Veuillez préciser cette information par somme versée aux communautés et inclure un sommaire de l'objectif visé par le versement de chaque somme.

RÉPONSE :

En 2014-2015, un montant global de 119,77 M\$ a été remis aux Cris dans le cadre d'ententes conclues avec cette nation autochtone. Chacune des ententes citées ci-dessous a pour objectif de répondre aux engagements pris par le gouvernement du Québec envers les Cris du Québec.

Nom de l'entente	Versement
<i>Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (Entente Paix des Braves)</i>	86,57 M\$
<i>Entente concernant l'administration de la justice pour les Cris</i>	16,95 M\$
<i>Entente finale de règlement concernant le transfert de certaines terres de Mistissini au gouvernement du Québec</i>	10,00 M\$
<i>Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James</i>	6,25 M\$
Total	119,77 M\$

- Reddition de comptes de la nation crie quant aux sommes versées :

- La Société en commandite Eeyou Eenou, le « Récipiendaire du financement », soumet au gouvernement du Québec, annuellement, un rapport annuel et des états financiers vérifiés, faisant état de ses activités et de l'utilisation du paiement annuel conformément aux dispositions de la *Paix des braves* (chapitre 7 – Dispositions financières).
- le Gouvernement de la nation crie (GNC) fournit au gouvernement du Québec, chaque année, des états financiers vérifiés et un rapport annuel concernant l'affectation des montants qui lui sont versés conformément aux dispositions de l'*Entente concernant l'administration de la justice pour les Cris* (articles 4 et 5).
- Selon les dispositions de l'*Entente finale de règlement concernant le transfert de certaines terres de Mistissini au gouvernement du Québec*, Mistissini utilisera les montants prévus conformément aux priorités et selon les moyens jugés appropriés par la communauté sans reddition de comptes spécifique au gouvernement du Québec (selon la section D – Dispositions financières).

- Le GNC fournit au gouvernement du Québec des états financiers annuels vérifiés concernant toutes les dépenses encourues en relation avec le financement versé en vertu de l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James*, ainsi qu'un rapport annuel d'activité concernant ses opérations en relation avec ses responsabilités de gouvernance sur les terres de la catégorie II (selon le chapitre VI – Dispositions financières).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

52. Les détails du coût de la police autochtone dans les différentes communautés depuis 2012

RÉPONSE :

En matière de services policiers, le ministère de la Sécurité publique (MSP) s'acquitte de sa mission à l'égard des populations autochtones en vertu de la *Loi sur la police* et de la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique*, et ce, par la ratification d'ententes tripartites entre les communautés autochtones, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec.

Le partage des coûts relatifs aux ententes sur la prestation des services policiers est réparti entre le gouvernement fédéral (52 %) et le gouvernement du Québec (48 %). Un partage de coûts similaire est appliqué à l'ensemble des provinces.

Quarante-quatre des cinquante-cinq communautés autochtones du Québec ont conclu des ententes sur la prestation des services policiers avec les deux paliers gouvernementaux.

Le MSP est donc responsable de la négociation et de la mise en œuvre des ententes tripartites portant sur les services policiers autochtones situés au Québec. Cela inclut le volet financier de ces ententes. En conséquence, il revient au ministre de la Sécurité publique de répondre à cette question.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RÉPONSES AUX RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

53. Les coûts engagés par le gouvernement en 2014-2015 visant l'obtention d'une entente avec les Mohawks qui a mené, ou a résulté du projet de loi n° 21. Veuillez ventiler les coûts par poste budgétaire.

RÉPONSE :

2014-2015	
Employé du SAA	22 124 \$
Négociateur externe	<u>19 950 \$</u>
TOTAL :	42 074\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RÉPONSES AUX RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

54. Estimation des coûts qui seront engendrés par le gouvernement en 2015-2016 dans la mise en oeuvre du projet de loi n° 21.

RÉPONSE :

Des coûts récurrents pouvant aller jusqu'à 500 000 \$ par année sont prévus pour assurer les activités régulières du Bureau de travail mohawk qui sera mis sur pied prochainement.

Les crédits sont déjà votés et pris à même le budget des organismes du secteur travail (Commission de la construction du Québec, Commission de la santé et de la sécurité du travail et Régie des bâtiments du Québec).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones Portefeuille 140 Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

55. Concernant la rédaction du rapport de recommandation suite au congrès sur le racisme et la discrimination des autochtones tenu en novembre 2013 :
- a) sommes investies dans la rédaction du rapport ventilées par postes budgétaire;
 - b) nombre d'ETC (équivalents temps complets) affectés à la rédaction du rapport, ventilé par mois;
 - c) le budget planifié pour 2015-2016 autour de la rédaction de ce rapport, ventilé par poste budgétaire;
 - d) la liste et le coût de tout parti privé impliqué dans ce dossier au nom du gouvernement, le cas échéant.

RÉPONSE :

- a) Le Secrétariat aux affaires autochtones n'a pas de budget spécifique réservé pour la rédaction du rapport de recommandation (aussi appelé synthèse des consultations). Seuls les salaires réguliers des personnes qui y ont participé sont à considérer. La rédaction de la synthèse des consultations et des recommandations s'est terminée en février 2014. Aucun budget n'a été utilisé à cette fin en 2014-2015.
- b) De novembre 2013 à février 2014, l'équivalent d'environ 0,5 ETC a été affecté à la rédaction de la synthèse des consultations. La synthèse des consultations et des recommandations étant terminée, aucun ETC n'est affecté à cette tâche depuis février 2014.
- c) La rédaction de la synthèse des consultations et des recommandations étant terminée, aucun budget ne sera nécessaire en 2015-2016.
- d) Tel que prévu à l'avenant du contrat de M. Pierre Lepage, anthropologue, le dernier versement de 8 324 \$ (sur un total de 24 970 \$) lui a été versé à la suite du dépôt de sa synthèse des journées de consultation en décembre 2014.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Secrétariat aux affaires autochtones
Portefeuille 140
Programme 04

Demande de renseignements du Deuxième groupe d'opposition

RÉPONSES AUX RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

56. Les coûts et le nombre d'ETC (équivalents temps complets) qui travaillent à la résolution des différends entre les diverses communautés et le gouvernement du Québec concernant les droits de chasse sur la réserve faunique des Laurentides. Ventilation des coûts des partis privés qui oeuvrent pour le gouvernement dans ce dossier, le cas échéant.

RÉPONSE :

- Il n'y a aucun parti privé qui a œuvré dans ce dossier, pour 2014-2015.

2014-2015

1 employé du SAA

4 648,20 \$